

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

16 november 2001

PARLEMENTAIR ONDERZOEK

met het oog op het vaststellen van de
precieze omstandigheden waarin
Patrice Lumumba werd vermoord en van de
eventuele betrokkenheid daarbij van
Belgische politici

VERSLAG

NAMENS DE ONDERZOEKSCOMMISSIE
UITGEBRACHT DOOR
DE HEREN **Daniel BACQUELAINE** EN **Ferdy WILLEMS**
EN MEVROUW **Marie-Thérèse COENEN**

(BOEKDEEL II)

Voorgaande documenten :

DOC 50 **0312/ (1999-2000)** :

- 001 : Voorstel van de heer Bacquelaine c.s.
- 002 : Amendementen.
- 003 : Verslag.
- 004 : Tekst aangenomen door de commissie.
- 005 : Tekst aangenomen in plenaire vergadering.
- 006 : Verslag (boekdeel I).

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

16 novembre 2001

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

visant à déterminer les circonstances exactes
de l'assassinat de Patrice Lumumba
et l'implication éventuelle des
responsables politiques belges
dans celui-ci

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
PAR
MM. **Daniel BACQUELAINE** ET **Ferdy WILLEMS** ET
MME **Marie-Thérèse COENEN**

(VOLUME II)

Documents précédents :

DOC 50 **0312/ (1999-2000)** :

- 001 : Proposition de M. Bacquelaine et consorts.
- 002 : Amendements.
- 003 : Rapport.
- 004 : Texte adopté par la commission.
- 005 : Texte adopté en séance plénière.
- 006 : Rapport (volume I).

**Samenstelling van de onderzoekscommissie /
Composition de la commission d'enquête :**
Voorzitter / Président : Geert Versnick.

Membres		Leden	
VLD	Jef Valkeniers, Ludo Van Campenhout, Geert Versnick.	VLD	Jef Valkeniers, Ludo Van Campenhout, Geert Versnick.
CD & V	Pieter De Crem, Herman Van Rompuy.	CD & V	Pieter De Crem, Herman Van Rompuy.
Agalev/Ecolo	Marie-Thérèse Coenen, Leen Laenens.	Agalev/Ecolo	Marie-Thérèse Coenen, Leen Laenens.
PS	Jacques Chabot, Claude Eerdeken.	PS	Jacques Chabot, Claude Eerdeken.
PRL FDF MCC	Daniel Bacquellaine, Eric van Weddingen.	PRL FDF MCC	Daniel Bacquellaine, Eric van Weddingen.
Vlaams Blok	Francis Van den Eynde.	Vlaams Blok	Francis Van den Eynde.
SPA	Daan Schalck.	SPA	Daan Schalck.
PSC	Jacques Lefevre.	PSC	Jacques Lefevre.
VU & ID	Ferdy Willems.	VU & ID	Ferdy Willems.

AGALEV-ECOLO	:	Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales
CD & V	:	Christen Democratisch En Vlaams
FN	:	Front National
PRL FDF MCC	:	Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement
PS	:	Parti socialiste
PSC	:	Parti social-chrétien
SPA	:	Socialistische Partij Anders
VLAAMS BLOK	:	Vlaams Blok
VLD	:	Vlaamse Liberalen en Democraten
VU&ID	:	Volksunie&ID21

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :		Abréviations dans la numérotation des publications :	
DOC 50 0000/000 :	Parlementair document van de 50e zittingsperiode + nummer en volgnummer	DOC 50 0000/000 :	Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif
QRVA :	Schriftelijke Vragen en Antwoorden	QRVA :	Questions et Réponses écrites
CRIV :	Integraal Verslag (op wit papier, bevat de bijlagen en het Beknopt Verslag, met kruisverwijzingen tussen Integraal en Beknopt Verslag)	CRIV :	Compte Rendu Intégral (sur papier blanc, avec annexes et CRA, avec renvois entre le CRI et le CRA)
CRIV :	Voorlopige versie van het Integraal Verslag (op groen papier)	CRIV :	Version Provisoire du Compte Rendu intégral (sur papier vert)
CRABV :	Beknopt Verslag (op blauw papier)	CRABV :	Compte Rendu Analytique (sur papier bleu)
PLEN :	Plenum (witte kaft)	PLEN :	Séance plénière (couverture blanche)
COM :	Commissievergadering (beige kaft)	COM :	Réunion de commission (couverture beige)

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers Bestellingen : Natieplein 2 1008 Brussel Tel. : 02/ 549 81 60 Fax : 02/549 82 74 www.deKamer.be e-mail : alg.zaken@deKamer.be	Publications officielles éditées par la Chambre des représentants Commandes : Place de la Nation 2 1008 Bruxelles Tél. : 02/ 549 81 60 Fax : 02/549 82 74 www.laChambre.be e-mail : aff.generales@laChambre.be
---	--

INHOUDSOPGAVE	Blz.
I ^{ste} DEEL — BESCHRIJVING	11
VOORWOORD	11
INLEIDING	13
1. Instelling van de onderzoekscommissie	13
2. Taakstelling en bevoegdheden van de onderzoekscommissie	13
3. Looptijd van het mandaat van de onderzoekscommissie	14
4. Aantal en duur van de vergaderingen	15
5. Huishoudelijk reglement	15
I. DE DESKUNDIGEN	16
1. Aanwijzing van de deskundigen	16
2. Opdracht van de deskundigen	17
3. De deskundigenverslagen	17
4. Gesprekken met de auteurs, alsook met personen die een rol in de gebeurtenissen hebben gespeeld	18
II. METHODE EN FASERING VAN DE WERKZAAMHEDEN VAN DE ONDERZOEKS-COMMISSIE	19
1. Het door de deskundigen voorgestelde werkschema	19
2. De door de deskundigen toegelichte evolutie van hun werkzaamheden	20
III. DE ARCHIEVEN	22
1. Heuristisch onderzoek van de archiefbronnen	22
2. Het archief van het Koninklijk Paleis	22
3. De notulen van de Ministerraad	23
4. De archieven van de ministeriële departementen	23
5. De geheime archieven	24
6. De privé-archieven	25
IV. DE HOORZITTINGEN	26
1. De hoorzittingen met de getuigen	26
2. Hoorzittingen met verwanten van de hoofdrolspelers	30
3. Hoorzitting met de auteurs	30
V. ONDERZOEKSOPDRACHTEN	31
1. Machtiging van de voorzitter van de onderzoekscommissie	31
2. Onderzoeksopdrachten	31
VI. DE RAADPLEGING VAN HET REKENHOF...	33
VII. DE RAADPLEGING VAN DE NATIONALE BANK VAN BELGIË	34
VIII. SCHRIFTEXPERTISE	35

SOMMAIRE	Pages
I ^{RE} PARTIE — PARTIE DESCRIPTIVE	11
AVANT-PROPOS	11
INTRODUCTION	13
1. Institution de la commission d'enquête	13
2. Mission et compétences de la commission d'enquête	13
3. Durée du mandat de la commission d'enquête	14
4. Nombre des réunions et durée de celles-ci ..	15
5. Règlement d'ordre intérieur	15
I. LES EXPERTS	16
1. Désignation des experts	16
2. Mandat des experts	17
3. Les rapports des experts	17
4. Entretiens avec les auteurs ainsi qu'avec des acteurs des événements	18
II. MÉTHODOLOGIE ET ÉTAPES DU TRAVAIL DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	19
1. Le schéma de travail présenté par les experts	19
2. La communication par les experts de l'évolution de leurs travaux	20
III. LES ARCHIVES	22
1. L'heuristique des fonds d'archives	22
2. Les archives du Palais royal	22
3. Les procès-verbaux du Conseil des ministres	23
4. Les archives des départements ministériels	23
5. Les archives classifiées	24
6. Les archives privées	25
IV. LES AUDITIONS	26
1. Les auditions de témoins	26
2. Audition de parents des principaux protagonistes	30
3. Audition des auteurs	30
V. DEVOIRS D'INSTRUCTION	31
1. Habilitation du président de la commission d'enquête	31
2. Devoirs d'instruction	31
VI. LA CONSULTATION DE LA COUR DES COMPTES	33
VII. LA CONSULTATION DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE	34
VIII. EXPERTISE GRAPHOLOGIQUE	35

IX. ONTSLEUTELING VAN GECODEERDE TELEX-BERICHTEN	36	IX. DÉCRYPTAGE DE TÉLEX CODÉS	36
II ^E DEEL — VERSLAG VAN DE DESKUNDIGEN	37	II ^E PARTIE — RAPPORT DES EXPERTS	37
I. EERSTE FASE	39	I. PREMIÈRE PHASE	39
Hoofdstuk 1 : De Belgische regering tegenover de crisis van juli en augustus 1960	40	Chapitre 1 : Le gouvernement belge face à la crise de juillet et août 1960	40
1. Van 8 juli tot 22 juli : de offensieve fase	41	1. Du 8 au 22 juillet : la phase offensive	41
2. Van 23 juli tot 10 augustus : malaise en crisis in de Belgische regering	62	2. Du 23 juillet au 10 août : malaise et crise au sein du gouvernement belge	62
3. 10 augustus-3 september : ontspanning	70	3. 10 août-3 septembre : la détente	70
Hoofdstuk 2 : Ondermijning en omverwerping van de regering Lumumba	73	Chapitre 2 : Le sape et le renversement du gouvernement de Lumumba	73
1. Een algemeen beeld van de Congolese oppositie op basis van bekende gegevens	73	1. Une image générale de l'opposition congolaise sur la base de données connues	73
2. De eerste aanwijzingen van een Belgische interventie in het begin van de crisis	78	2. Les premiers indices d'une intervention belge au début de la crise	78
3. Een confederaal Congo als hefboom tegen de regering-Lumumba	92	3. Un Congo confédéral servant de levier pour combattre le gouvernement Lumumba	92
4. Actie in Leopoldstad	102	4. Action à Léopoldville	102
5. <i>Le renversement selon nos vœux</i>	108	5. Le renversement selon nos vœux	108
6. Druk van de VSA en de VN	120	6. Pression exercée par les États-Unis et les Nations unies	120
7. Lumumba wordt afgezet (5 september 1960)	123	7. Lumumba est destitué (5 septembre 1960)	123
8. Conclusie	124	8. Conclusion	124
Hoofdstuk 3 : De fysieke liquidatie van Lumumba is een mogelijk perspectief	127	Chapitre 3 : La liquidation physique de Lumumba : une possibilité	127
1. Munongo : Lumumba moet verdwijnen	127	1. Munongo : Lumumba doit disparaître	127
2. « Operatie-L » van Belgische makelij	128	2. « Opération-L » de fabrication belge	128
3. Eisenhower	129	3. Eisenhower	129
II. TWEEDE FASE	131	II. DEUXIÈME PHASE	131
Hoofdstuk 1 : De politieke toestand in Leopoldstad na de afzetting van Lumumba en de houding van officiële Belgische instanties	132	Chapitre 1 : La situation politique à Léopoldville après la destitution de Lumumba et l'attitude d'instances officielles belges	132
1. De diverse machten in Leopoldstad en de houding van officiële Belgische instanties	132	1. Les divers pouvoirs à Léopoldville et l'attitude d'instances officielles belges	132
2. Pogingen tot arrestatie van Lumumba	146	2. Tentatives d'arrestation de Lumumba	146
3. De mogelijke terugkeer van Lumumba op het politieke toneel	153	3. L'éventuel retour de Lumumba sur la scène politique	153
Hoofdstuk 2 : <i>Covert actions</i> onder officiële dekking	158	Chapitre 2 : Actions clandestines au niveau officiel	158
1. De <i>dramatis personae</i>	158	1. Les <i>dramatis personae</i>	158
2. Analyse van het telexverkeer tussen Brazzaville en Brussel	164	2. Analyse de l'échange de télex entre Brazzaville et Bruxelles	164
Hoofdstuk 3 : Privé moordplannen	194	Chapitre 3 : Projets d'assassinat d'origine privée	194
Hoofdstuk 4 : De verantwoordelijkheid van de Belgische regering	204	Chapitre 4 : La responsabilité du gouvernement belge	204

Hoofdstuk 5 : Analyse van uitdrukkingen betreffende de « eliminatie » van Lumumba	205
III. DERDE FASE : VAN DE BEWAAKTE EN BEDREIGDE RESIDENTIE TOT DE AANHOUDING EN DE OPSLUITING VAN LUMUMBA	214
Inleiding	214
1. De toestand van Lumumba in Leopoldstad	214
2. Hoe rechtvaardigt Lumumba zijn plan om naar Stanleystad te gaan (27-28 november 1960) ?	218
3. De CIA vergoelijkt zijn rol in de opsporing en de aanhouding van Lumumba	219
4. Door de Belgische diensten ingenomen standpunten en ondernomen acties	220
5. Woensdag 30 november. Standpunt van R. Rothschild	222
Mocht Lumumba erin slagen om Stanleystad te bereiken	222
Over de besprekingen in Leopoldstad	222
Over het opnieuw opstarten van de tegen Lumumba gerichte actie	222
6. Opsporing en aanhouding van Lumumba	223
a. Aanwezigheid in Bulungu (dinsdag 29 november 1960)	223
b. Opsporingen en overbrengingen via de lucht	224
1. Versie van de Belgische militaire veiligheidsdienst (1960)	224
2. De Congolese versie 1960 (CRISP)	224
3. De versie van Heinz en Donnay (1966)	225
7. De pogingen van Gilbert Pongo	225
8. J. Kasa Vubu « rechtvaardigt » de aanhouding van Patrice Lumumba	225
9. Begin december 1960. De bestemming van de gevangenen Lumumba : Katanga of Neder-Kongo	226
IV. VIERDE FASE : DE OVERBRENGING EN DOOD VAN LUMUMBA	230
Inleiding	230
Hoofdstuk 1 : Context	231
1. De hervatting van de diplomatieke betrekkingen	231
2. Katanga	239
3. Washington, verkerend in een situatie tussen twee regeerperiodes (6 januari 1961)	243
4. Door de groep van Casablanca tussen 4 en 7 januari 1961 uitgeoefende druk « pro Lumumba »	244
Hoofdstuk 2 : De transfer van Lumumba	246
A. Kritiek van de bronnen	246
1. De « memoires » van Vandewalle	246
2. Vijf bekende « Belgische » boodschappen ..	264
3. De documenten-Nendaka	282
4. Een tot op heden ongekende boodschap uit Brussel (14 januari)	288

Chapitre 5 : Analyse d'expressions relatives à « l'élimination » de Lumumba	205
III. TROISIÈME PHASE : DE LA RÉSIDENCE SURVEILLÉE ET MENACÉE À L'ARRESTATION ET L'INCARCÉRATION DE LUMUMBA	214
Introduction	214
1. La situation de Lumumba à Léopoldville	214
2. Comment Lumumba justifie-t-il son projet de déplacement à Stanleyville (27-28 novembre 1960) ?	218
3. La CIA minimise son rôle dans le repérage et l'arrestation de Lumumba	219
4. Opinions et actions des services belges	220
5. Mercredi 30 novembre. Le point de vue de R. Rothschild	222
Si Lumumba réussit à rejoindre Stanleyville	222
Sur les discussions à Léopoldville	222
Sur une relance de l'action anti-lumumbiste	222
6. Repérage et arrestation de Lumumba	223
a. La présence à Bulungu (mardi 29 novembre 1960)	223
b. Repérages et transferts aériens	224
1. La version de la sûreté militaire belge (1960)	224
2. La version de Congo 1960 (CRISP)	224
3. La version de Heinz et Donnay (1966) ..	225
7. Les tâtonnements de Gilbert Pongo	225
8. J. Kasa Vubu « justifie » l'arrestation de Patrice Lumumba	225
9. Début décembre 1960. La destination de Lumumba prisonnier : le Katanga ou le Bas-Congo.	226
IV. QUATRIÈME PHASE : LE TRANSFERT ET LA MORT DE LUMUMBA	230
Introduction	230
Chapitre 1 : Contexte	231
1. La reprise des relations diplomatiques	231
2. Katanga	239
3. À Washington, en situation d'inter-règne (6 janvier 1961)	243
4. La pression « pro-Lumumba » du groupe de Casablanca (du 4 au 7 janvier 1961)	244
Chapitre 2 : Le transfert de Lumumba	246
A. Critiques des sources	246
1. Les « mémoires » de Vandewalle	246
2. Cinq messages « belges » connus	264
3. Les documents Nendaka	282
4. Un message de Bruxelles (14 janvier) jusqu'à présent inconnu	288

5. De vraag van Leopoldstad : de getuigenissen van Verdickt en Marlière	294	5. La demande de Léopoldville : les témoignages de Verdickt et de Marlière	294
6. Het antwoord van Tshombe	296	6. La réponse de Tshombe	296
7. Besluit	303	7. Conclusion	303
B. Chronologie	304	B. Chronologie	304
C. Een analyse van de overbrenging	313	C. Analyse du transfert	313
Hoofdstuk 3 : De dood van Lumumba	336	Chapitre 3 : La mort de Lumumba	336
1. Het probleem van de getuigen	338	1. Le problème des témoins	338
2. De getuigen van Brassine	341	2. Les témoins de Brassine	341
3. Het document « confession » (bekentenis), toegeschreven aan Verscheure	350	3. Le document appelé « confession » et attribué à Verscheure	350
4. Vandewalle en 17 januari : een lege doos ..	361	4. Vandewalle et le 17 janvier : la boîte vide ...	361
5. Een onbekend document : de autobiografie van Gerard Soete	366	5. Un document inconnu : l'autobiographie de Gerard Soete	366
6. Een spectaculair document : de agenda van Verscheure	368	6. Un document spectaculaire : l'agenda de Verscheure	368
7. Executie in de brousse of moordpartij in la maison Brouwez ?	369	7. Execution dans la savane ou massacre à la maison Brouwez ?	369
8. 17 januari 1961 : De zoektocht naar de feiten	373	8. 17 janvier 1961 : En quête des faits	373
9. De reactie van de Belgen	388	9. La réaction des Belges	388
10. Het verband tussen de transfer en de moord	392	10. Le lien entre le transfert et l'assassinat	392
11. Besluit	396	11. Conclusion	396
Hoofdstuk 4 : Het nieuws van de dood en de reacties van Brussel	397	Chapitre 4 : L'annonce de la mort et les réactions de Bruxelles	397
A. Elisabethstad	397	A. Élisabethville	397
1. Verklaringen die gedateerd worden op 18 januari	397	1. Déclarations datées du 18 janvier	397
2. De vergadering bij Clemens van 19 januari .	403	2. La réunion chez Clemens du 19 janvier	403
3. De mededeling van Canup op 20 januari	404	3. Communication de Canup du 20 janvier	404
4. Besluit	404	4. Conclusion	404
B. Leopoldstad	405	B. Léopoldville	405
C. Brussel	406	C. Bruxelles	406
1. Tussen 18 en 20 januari : onduidelijkheid	407	1. Entre le 18 et le 20 janvier : un manque de précision	407
2. « We kennen enkel geruchten »	412	2. « Nous avons seulement connaissance de rumeurs	412
3. Diplomatieke leugens	419	3. Mensonges diplomatiques	419
4. De Koning	424	4. Le Roi	424
5. Conclusie	429	5. Conclusion	429
V. DE « GEHEIME FONDSSEN » VAN AFRIKAANSE ZAKEN. DE FINANCIERING VAN DE STRIJD TEGEN LUMUMBA	431	V. LES « FONDS SECRETS » DES AFFAIRES AFRICAINES. LE FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LUMUMBA	431
1. Inleiding	431	1. Introduction	431
2. De interpellatie van 20 december 1960	432	2. L'interpellation du 20 décembre 1960	432
3. Controle in de notulen van de Ministerraad en een vraag aan het Rekenhof	435	3. Contrôle dans les comptes rendus du Conseil des ministres et question à la Cour des comptes	435
4. De « roze dossiers » van de Ministerraad .	435	4. Les « dossiers roses » du Conseil des ministres	435
5. Opnieuw naar de notulen van de Ministeraad	436	5. Retour aux notes du Conseil des ministres	436
6. Voorlopige conclusies	437	6. Conclusions provisoires	437

7. De twintig miljoen van majoor Loos	437	7. Les vingt millions du major Loos	437
8. Voorschot van 500 miljoen Belgische frank vanwege de Centrale Bank voor Belgisch Congo en Rwanda-Urundi	439	8. Accompte de 500 millions de francs belges de la part de la Banque centrale pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi	439
9. Merkwaardige vondst in de papieren d'Aspremont Lynden	441	9. Découverte notable dans les documents d'Aspremont Lynden	441
10. Nog meer geld ?	442	10. Encore plus d'argent ?	442
11. Nieuwe vraag aan het Rekenhof.....	444	11. Nouvelle demande à la Cour des comptes	444
12. Waarvoor heeft dit geld gediend ?	445	12. À quoi cet argent a-t-il servi ?	445
a. De huurmoordenaar « Georges »	445	a. « Georges », le tueur à gages	445
b. De transfer van Lumumba	446	b. Le transfert de Lumumba	446
c. De steun aan Bomboko	449	c. Le soutien apporté à Bomboko	449
13. Belgische financiële steun aan Congo	451	13. Aide financière accordée par la Belgique au Congo	451
VI. KONING BOUDEWIJN EN DE CONGO-CRISIS	454	VI. LE ROI BAUDOUIN ET LA CRISE CONGOLAISE	454
1. De Kroonraad van 18 februari 1961.....	454	1. Le Conseil de la Couronne du 18 février 1961	454
2. De toespraak van de Koning bij de onafhankelijkheid, 30 juni 1960	455	2. L'allocation prononcée par le Roi lors de l'indépendance, le 30 juin 1960	455
3. Koninklijke bemoeienissen bij het begin van de Congo-crisis	456	3. Interventions royales au début de la crise congolaise	456
4. Koning versus regering : een zakenkabinet ?	462	4. Le Roi contre le gouvernement : un cabinet d'affaires ?.....	462
5. Herschikking van de regering	466	5. Remaniement du gouvernement	466
6. Intermezzo	470	6. Intermède	470
7. « Neutraliser complètement (et si possible physiquement) Lumumba ». Een merkwaardige briefwisseling, oktober 1960	471	7. « Neutraliser complètement (et si possible physiquement) Lumumba ». Une correspondance étrange, octobre 1960	471
8. Het bezoek van Tshombe aan de Koning, 6 december 1960	471	8. La visite de Tshombe au Roi, le 6 décembre 1960	471
9. De briefwisseling tussen majoor Weber en het Paleis	481	9. La correspondance entre le major Weber et le Palais.....	481
10. Briefwisseling tussen president Tshombe en koning Boudewijn	483	10. Correspondance entre le président Tshombe et le Roi Baudouin.....	483
De brief van Tshombe van 6 oktober 1960	484	La lettre de Tshombe du 6 octobre 1960 ...	484
De brief van Tshombe van december 1960	485	La lettre de Tshombe de décembre 1960 ..	485
De brief van Tshombe van 12 januari 1961	485	La lettre de Tshombe du 12 janvier 1961 ...	485
De brief van Tshombe van 21 februari 1961	490	La lettre de Tshombe du 21 février 1961 ...	490
11. Koning Boudewijn en het nieuws van de dood van Lumumba	492	11. Le Roi Baudouin et l'annonce de la mort de Lumumba	492
12. De brief van koning Boudewijn aan president Kennedy en de bondgenoten	492	12. La lettre adressée par le Roi Baudouin au président Kennedy et aux alliés	492
13. Pilaet en het Paleis	497	13. Pilaet et le Palais	497
14. Boudewijn en Leopold III	501	14. Baudouin et Léopold III	501
VII. DE VEILIGHEID VAN DE STAAT EN HAAR ARCHIEF	502	VII. LA SURËTÉ DE L'ÉTAT ET L'UTILISATION DE SES ARCHIVES	502
1. Inleiding	502	1. Introduction	502
2. Twee dossiers uit de laden van de Veiligheid van de Staat	503	2. Deux dossiers extraits des tiroirs de la Sûreté de l'État	503
a. De zaak-Daffe	503	a. L'Affaire Daffe	503
b. Het <i>Réseau Crocodile</i> en André Moyen	509	b. Le Réseau Crocodile et André Moyen... ..	509
3. Het archief van de Veiligheid van de Staat	513	3. Les archives de la Sûreté de l'État	513
a. Thematische dossiers	514	a. Dossiers thématiques	514
b. Individuele dossiers	514	b. Dossiers individuels	514

VIII. DE UNION MINIÈRE, EEN POLITIEKE MEDE- SPELER	516	VIII. L'UNION MINIÈRE, ACTEUR POLITIQUE ?	516
1. Inleiding	516	1. Introduction	516
2. Union Minière — Bekende en minder bekende gegevens	517	2. Union Minière — Données connues et moins connues	517
3. Bloemlezing van anti-Lumumbastukken	525	3. Florilège antilumbumbiste	525
4. De Union Minière en de huurlingen. Het geval Santu Peschard	539	4. L'Union Minière et les mercenaires. Le cas Santu Peschard	539
5. Het archief van de Union Minière du Haut Katanga	567	5. Les Archives de l'Union Minière du Haut Katanga	567
IX. ALGEMENE CONCLUSIE VAN DE EXPERTS	587	IX. CONCLUSION GÉNÉRALE DES EXPERTS ..	587
1. Perspectieven	587	1. Perspectives	587
2. België, de Congo-crisis en de strijd tegen Lumumba	591	2. La Belgique, la crise congolaise et la lutte contre Lumumba	591
3. Het optreden van de Belgische regerings- instanties	600	3. L'intervention des autorités gouvernementales belges	600
X. BIJLAGEN	606	X. ANNEXES	606
III ^E DEEL — SYNTHESE VAN DE HOORZITTINGEN	682	III ^E PARTIE — SYNTHÈSE DES AUDITIONS	682
INLEIDING	683	INTRODUCTION	683
I. GETUIGEN	683	I. TÉMOINS	683
a. in openbare zitting gehoorde getuigen	683	a. témoins entendus en réunion publique	683
1. Jean Van Lierde	683	1. Jean Van Lierde	683
2. Maryse Hockers	688	2. Maryse Hockers	688
3. Jean Durieux	691	3. Jean Durieux	691
4. Jean Cordy	694	4. Jean Cordy	694
5. Jacques Nyns	698	5. Jacques Nyns	698
6. Albert Ndele	699	6. Albert Ndele	699
7. Victor Nendaka	703	7. Victor Nendaka	703
8. Albert Kalonji	708	8. Albert Kalonji	708
9. René Grosjean	713	9. René Grosjean	713
10. René Smal	716	10. René Smal	716
11. Claude Grandelet	725	11. Claude Grandelet	725
12. Mario Spandre	727	12. Mario Spandre	727
13. Armand Verdickt	731	13. Armand Verdickt	731
14. Jacques Bartelous	739	14. Jacques Bartelous	739
15. Etienne Davignon	746	15. Etienne Davignon	746
16. Jacques Brassinne	752	16. Jacques Brassinne	752
17. Jan Vanden Bloock	758	17. Jan Vanden Bloock	758
18. Jean-Baptiste Kibwe	764	18. Jean-Baptiste Kibwe	764
19. Pierre Harmel	771	19. Pierre Harmel	771
20. Paul Heureux	775	20. Paul Heureux	775
21. Albert Onawelho	779	21. Albert Onawelho	779
22. Benoît Verhaegen	782	22. Benoît Verhaegen	782
b. in niet-openbare zitting gehoorde getuigen ..	787	b. témoins entendus à huis clos	787
23. Fernand Vervier	787	23. Fernand Vervier	787
24. André Lahaye	791	24. André Lahaye	791
25. Jonas Mukamba	796	25. Jonas Mukamba	796
26. Guy Weber	800	26. Guy Weber	800
27. Arthur Gilson	805	27. Arthur Gilson	805
— Jan Vanden Bloock (werd een eerste maal openbaar gehoord, cf. n° 17)	807	— Jan Vanden Bloock (a été entendu une première fois en réunion publique, cf. le n° 17)	807

c. getuigen die bij hen thuis, in het buitenland of in de lokalen van de Kamer werden gehoord door een delegatie of door de voorzitter van de commissie	807	c. témoins qui ont été entendus, à leur domicile, à l'étranger ou dans les locaux de la Chambre, par une délégation ou uniquement par le président de la commission	807
28. Carlo Huyghé	807	28. Carlo Huyghé	807
29. Justin Bomboko	808	29. Justin Bomboko	808
30. Jo Gérard	811	30. Jo Gérard	811
31. Jan Hollants Van Loocke	812	31. Jan Hollants Van Loocke	812
32. Louis-François Vanderstraeten	813	32. Louis-François Vanderstraeten	813
— André Lahaye (werd een eerste maal in niet-openbare zitting gehoord, cf. n° 24)	814	— André Lahaye (a été entendu une première fois en réunion non publique, cf. le n° 24)	814
II. VERWANTEN	814	II. PARENTS	814
1. François Lumumba	814	1. François Lumumba	814
2. Robert Okito	816	2. Robert Okito	816
3. Jacqueline Mpolo	817	3. Jacqueline Mpolo	817
4. Chantal Tshombe	817	4. Chantal Tshombe	817
5. Arnoud d'Aspremont-Lynden	819	5. Arnoud d'Aspremont-Lynden	819
III. AUTEURS	820	III. AUTEURS	820
1. Jacques Brassinne	820	1. Jacques Brassinne	820
2. Ludo De Witte	824	2. Ludo De Witte	824
IV ^E DEEL — CONCLUSIES VAN DE ONDERZOEKS-COMMISSIE	828	IV ^E PARTIE — CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	828
INLEIDING	828	INTRODUCTION	828
I. De strijd tegen Lumumba	829	I. La lutte contre Lumumba	829
A. De politieke eliminatie	830	A. L'élimination politique	830
B. De fysieke eliminatie	835	B. L'élimination physique	835
1. De plannen en niet voldragen projecten	835	1. Les plans et les projets non-aboutis	835
2. De moord op Lumumba, Mpolo en Okito in Elisabethstad	836	2. L'assassinat de Lumumba, Mpolo et Okito à Elisabethville	836
Besluit	838	Conclusion	838
II. Vaststellingen	839	II. Constatations	839
Het onverwerkt verleden	839	Un passé toujours présent	839
1. Disfuncties in de besluitvorming	839	1. Dysfonctionnements dans le processus décisionnel	839
2. De rol van het Staatshoofd	840	2. Le rôle du chef de l'État	840
3. Controle op de regering	841	3. Contrôle du gouvernement	841
4. De rechtsstaat	841	4. L'État de droit	841
a. Inbreuken op het internationaal recht	841	a. Infractions au droit international	841
b. Inbreuken op het interne recht	841	b. Infractions au droit interne	841
5. Staatsveiligheid en militaire veiligheid	841	5. Sûreté de l'État et sécurité militaire	841
6. De situatie van de Belgische ambtenaren	842	6. La situation des fonctionnaires belges	842
7. Economische belangen	842	7. Intérêts économiques	842
8. Toestand van de archieven	842	8. État des archives	842
III. Aanbevelingen	842	III. Recommandations	842
1. De controle op de regering	842	1. Le contrôle du gouvernement	842
2. Het Staatshoofd	843	2. Le chef de l'État	843
3. De inlichtingendiensten	843	3. Les services de renseignements	843
4. Toestand van de archieven	843	4. État des archives	843

5. Het onverwerkt verleden	844
6. Eindaanbeveling	844
BIJLAGEN	845
BIJLAGE 1 : Nota van de experts/1-29/6/2000	845
BIJLAGE 2 : Parlementaire onderzoekscmissie- Lumumba. Nota van de deskundigen/2-20/11/ 2000. Interimrapport	854
BIJLAGE 3 : Nota van de deskundigen/3-15/1/2001. Werkdocumenten (Chronologie, documentaire fiches, organogram, kaart van Congo)	873
BIJLAGE 4 : De zaak Lumumba : organisatie en werkwijze van het College van commissaris- sen-generaal 20 september 1960 — 9 februari 1961 (door Jean Omasombo Tshonda)	930
BIJLAGE 5 : Cryptanalyse van de Printex telexen, 16 oktober 2001	970

5. Un passé toujours présent	844
6. Recommandation finale	844
ANNEXES	845
ANNEXE 1 : Note des experts/1-29/6/2000	845
ANNEXE 2 : Commission d'enquête parlementaire Lumumba. Note des experts/2-20/11/2000. Rapport intermédiaire	854
ANNEXE 3 : Note des experts/3-15/1/2001. Documents de travail (Chronologie, fiches documentaires, organigramme, carte du Congo)	873
ANNEXE 4 : L'affaire Lumumba : organisation et fonctionnement du Collège des Commissaires Généraux 20 septembre 1960 — 9 février 1961(par Jean Omasombo Tshonda)	930
BIJLAGE 5 : Cryptanalyse des télex Printex, 16 oc- tobre 2001	970

IX. ALGEMENE CONCLUSIE VAN DE EXPERTS

De algemene conclusie die wij de parlementaire onderzoekscommissie voorleggen bestaat uit drie delen. Een eerste deel is getiteld « Perspectieven », want ook een conclusie heeft haar context. Een tweede deel geeft de synthese van de vier hoofdrapporten zodat de lezer de draad niet verliest. Een derde deel gaat in op de rol van de verschillende Belgische regeringsinstanties in de Congo-crisis in het algemeen en in de strijd tegen Lumumba in het bijzonder.

1. Perspectieven

Mettertijd is het verhaal van de dood van Patrice Lumumba aangedikt door niet altijd kritische commentaren en commentaren op commentaren, zelfs vanwege auteurs die specialisten zijn terzake.

Ons werk heeft er ook in bestaan een barokke geschiedschrijving te zuiveren en weer op te bouwen op grond van materiaal van slechte kwaliteit. Het verleden is immers weliswaar een terrein dat bezaaid is met overblijfselen, sporen en bronnen, maar in het geval van de zaak-Lumumba werd dat terrein letterlijk platgetrapt en verwoest.

Wij moesten dat terrein zuiveren en redden wat kon worden gered, en vervolgens de stukjes weer in elkaar passen, waarbij we ook gegevens moesten verzamelen uit nieuw, nooit geëxploiteerd archiefmateriaal.

Wij wensen er dan ook van meet af op te wijzen hoezeer de historiografische en dus politieke en polemische debatten over de zaak-Lumumba berusten op broze argumenten, fragiele en slecht geordende stukken, en op een onzekerheid die sinds vier decennia alleen maar toegenomen is.

Elke historische crisis wacht op haar ontknoping. Deze crisis is geëindigd met de dood van Lumumba. Het is zaak te weten of België die Congolese crisis heeft gesteund met de bedoeling Lumumba te laten ombrengen, en wel vanaf juli 1960, dan wel of die, misschien verwachte, dood van Lumumba toch het gevolg is van een opeenvolging van historische gebeurtenissen die niet noodzakelijk op voorhand vastlagen.

Het antwoord houdt ook verband met de opvatting die men van de geschiedenis kan hebben en is dus een kwestie van de persoonlijke overtuiging. In dat stadium staan twee opvattingen tegenover elkaar. De illustratie daarvan zou kunnen het debat zijn tussen de functionaliteit en de intentionaliteit in de geschiedenis, een debat dat ook in andere historiografische context wordt gevoerd (bijvoorbeeld het nazisme en de gevolgen ervan) en dat wij in ons voordeel afleiden door het een eigen omschrijving te geven in het licht van het perspectief dat we willen ontwikkelen.

IX. CONCLUSION GÉNÉRALE DES EXPERTS

La conclusion générale que nous présentons à la commission d'enquête parlementaire se compose de trois parties. La première est intitulée « Perspectives », car même une conclusion a son contexte. La deuxième partie donne, des quatre rapports principaux, une synthèse qui fournit un fil d'Ariane au lecteur. La troisième partie aborde le rôle joué par les diverses instances gouvernementales belges dans la crise congolaise, en général, et dans la lutte contre Lumumba, en particulier.

1. Perspectives

La mort de Patrice Lumumba est devenue au fil du temps un récit hypertrophié par les commentaires, et les commentaires de commentaires, pas toujours de façon critique, même de la part d'auteurs spécialistes de la question.

Notre travail a aussi consisté à épurer une historiographie baroque, et à la reconstruire à partir d'un matériau malmené. En effet, si le passé est un champ garni de vestiges, de traces et de sources, dans le cas de l'affaire Lumumba, ce champ a été littéralement piétiné et saccagé.

Il nous appartenait de nettoyer ce champ, et de sauver ce qui peut l'être, et ensuite de reconstituer les pièces du puzzle en repartant à zéro, en collectant aussi des données à partir d'archives nouvelles, jamais exploitées.

Ainsi, nous tenons à souligner d'emblée combien les débats historiographiques et donc politiques et polémiques autour de l'affaire Lumumba reposent sur des arguments friables, des pièces fragiles et mal agencées, et un brouillard qui n'a jamais cessé de s'épaissir depuis quatre décennies.

Toute crise historique attend son dénouement. Elle se termina dans le cas présent par la mort de Lumumba. La question est de savoir si cette crise congolaise fut entretenue par la Belgique dans le but de faire mourir Lumumba, et ceci dès juillet 1960; ou si cette mort de Lumumba, peut-être attendue, est néanmoins le résultat d'un enchaînement de faits historiques qui ne sont pas nécessairement déterminés à l'avance.

La réponse tient aussi à la conception que l'on peut se faire de l'histoire, et est donc une affaire de conviction personnelle. À ce stade, deux conceptions s'affrontent, dont l'illustration pourrait être le débat entre la fonctionnalité et l'intentionnalité en histoire, débat qui existe dans d'autres registres historiographiques (par exemple le nazisme et ses conséquences) et que nous détournons à notre profit en lui donnant une définition propre, pour faire évoluer la perspective qui est la nôtre.

Een historische visie zou als *functionalistisch* worden beschouwd mocht de dood van Lumumba het gevolg zijn geweest van machtsverhoudingen die evolueren tussen juni 1960 en januari 1961, waarbij ruimte wordt gelaten voor het toeval, onzekerheden en wisselvalligheden van de gebeurtenissen die plaatshebben en die de perspectieven van een geschiedenis voortdurend wijzigen. In dat geval is de dood van Lumumba zeker niet gepland sinds de zomer van 1960, ook al wordt ze op uiteenlopende wijzen door verschillende mensen nagestreefd en al kunnen min of meer ongegronde projecten worden onderkend. Het is niet uit menselijke overwegingen dat de dood van Lumumba hier geen doel op zich is. Het is een oplossing die zich opdringt in de crisis van januari 1961 omdat ze op dat ogenblik politiek rendabel wordt voor degenen die ze hebben bevorderd en er medespelers in waren, zonder dat het daarom gaat om het resultaat van een politieke berekening die collectief werd gemaakt op lange termijn, zeg maar van een complot. In deze visie was het mogelijk geweest dat Lumumba in leven bleef. Het zijn de steeds veranderende opeenvolging van gebeurtenissen en de evolutie van de machtsverhoudingen die tot zijn dood hebben geleid.

Kortom, de oorzakelijkheid van een gebeurtenis kan niet ten volle worden vastgesteld.

Men spreekt van een *intentionalistische* historische visie als de geschiedenis een betekenis heeft. In dat geval past de dood van Lumumba in de kroniek van een aangekondigde dood en is ze het resultaat van een lange voorbereiding die in januari 1961 tot een ontknoping leidt, omdat de politieke machten zich met kennis van zaken hebben georganiseerd vanaf juli 1960, in de vaste overtuiging dat dit resultaat te allen prijze vroeg of laat moest worden bereikt. In dat scenario verklaart de toespraak van 30 juni gebeurtenissen in de nacht van 17 januari en zetten de evenementen die tussen die twee data hebben plaatsgehad die verklaring kracht bij. Lumumba was ten dode opgeschreven omdat het gesmede complot wel moest slagen.

Kortom, de oorzakelijkheid van een gebeurtenis kan ten volle worden vastgesteld.

Deze twee zienswijzen zijn uiteraard tegenstrijdig, en een kwestie van overtuiging in hoofde van de historicus. Wanneer hij zich op zijn gewone werkterrein bevindt, te weten de geschiedschrijving, kan het probleem onopgelost blijven zonder dat daarom een man overboord is; zo eindigen trouwens de meeste colloquia, waarop er alweer andere worden aangekondigd. Het debat is geopend. Een en ander vormt de brandstof voor de levenskracht van de geschiedeniswetenschap, en het biedt haar de gelegenheid om te evolueren en eventueel bij elke nieuwe generatie almaar beter te worden.

Maar wij nemen nu eenmaal niet aan een colloquium deel en wij weten dat de publieke opinie, en in België via haar nationale verkozenen, iets anders verwacht dan

Une vision historique serait dite *fonctionnaliste*, si la mort de Lumumba était la conséquence de rapports de forces qui évoluent entre juin 1960 et janvier 1961, laissant une place au hasard, aux incertitudes, aux aléas des événements qui se produisent et qui modifient sans cesse les perspectives d'une histoire. Dans ce cas, la mort de Lumumba n'est sûrement pas programmée depuis l'été 1960, même si des volontés disparates se manifestent, et si des projets plus ou moins sans fondement peuvent être relevés. Ici, la mort de Lumumba n'est pas une fin en soi, non par souci d'humanité, mais c'est une solution qui s'impose dans le cadre de la crise de janvier 1961, car elle devient à ce moment-là politiquement rentable aux promoteurs et acteurs, sans qu'il s'agisse de l'aboutissement d'un calcul politique à long terme, établi collectivement, donc d'un complot. Dans ce scénario, Lumumba aurait pu ne pas mourir. C'est la succession des événements soumise au changement, et l'évolution des rapports de force qui ont eu pour conséquence ce dénouement.

En somme la causalité d'un événement ne peut pas être pleinement définie.

Une vision historique est dite *intentionaliste* si l'histoire a un sens. Dans ce cas, la mort de Lumumba s'inscrit dans la chronique d'une mort annoncée, et est le fruit d'une longue préparation qui aboutit en janvier 1961, parce que des forces politiques se sont organisées en toute connaissance de cause dès juillet 1960, avec la ferme conviction que ce résultat devait à tout prix être atteint tôt ou tard. Dans ce scénario, le discours du 30 juin explique la nuit du 17 janvier, et les événements qui s'articulent entre ces deux dates concourent à cette explication. Lumumba ne pouvait que mourir, parce que le complot mis en place ne pouvait qu'aboutir.

En somme, la causalité d'un événement peut être pleinement définie.

Ces deux visions sont évidemment contradictoires, et sont une affaire de conviction chez l'historien. Quand celui-ci évolue dans son milieu naturel qui est l'historiographie, le problème peut rester posé sans qu'il y ait péril en la demeure, c'est d'ailleurs ainsi que s'achève la plupart des colloques, qui en annoncent d'autres. Le débat est ouvert. C'est ce qui donne corps à la vitalité de la discipline historique, et lui permet d'évoluer et éventuellement de se perfectionner à chaque génération.

Mais nous ne participons pas à un colloque, nous savons que l'opinion publique, et en Belgique à travers sa représentation nationale, attend autre chose qu'une

een « aanzet tot een grondig onderzoek ». Wij weten dat sinds de aanvang van de werkzaamheden, en hebben geduldig naar die verwachting gehandeld, ook door ons de nodige middelen te verschaffen om aan die verwachting te voldoen. Wij hebben onze respectieve bekwamenheden en onze *feeling* gebundeld en hebben ons laten leiden door een professionele aanpak die scrupuleus is — ook al is die soms voor een lezer zwaar te verteren — maar niettemin noodzakelijk is om het gestelde doel te bereiken. Verder waren wij bereid ons permanent te onderwerpen aan de regels welke traditioneel voor historici gelden.

Wij zullen dus het debat tussen intentionaliteit en functionaliteit overstijgen, waarbij wij herinneren aan twee grondbeginselen die wij als gewetensvolle historici nooit ter discussie mogen stellen :

In eerste instantie hebben wij geweigerd ons te laten leiden door mythes, welke oorsprong die ook mogen hebben, want in het hier behandelde geval overtreft de mythe de geschiedenis, hetgeen van invloed is op het begrip verantwoordelijkheid zelf. Ten aanzien van het begrip verantwoordelijkheid neemt een historicus uit principe een omzichtige houding aan, want de kwestie is dubbelzinnig. Dit begrip kan immers een positieve of een negatieve connotatie krijgen naar gelang van de historische omstandigheden. Men kan verantwoordelijk zijn voor een gelukkige of een ongelukkige handeling; een gelukkige gebeurtenis of handeling kan gedurende zekere tijd als dusdanig worden beschouwd, en vervolgens in een andere context van een ander tijdperk als ongunstig worden beoordeeld.

Alle historische mythes, die deel uitmaken van een historische verbeeldingswereld, hebben tot gevolg dat zij doorwerken op de actualiteit in politiek en media, dat zij verwachtingen en a-priori's wekken, en dat zij ideologische twisten aanzwengelen. Indien de antwoorden die wij in deze zaak verstrekken niet tegemoetkomen aan de verwachtingen en a-priori's van deze en gene, dan leiden ze tot desillusies, hetgeen onvermijdelijk is aangezien de — van nature simplificerende — mythe, al te lang de per definitie complexe geschiedenis in haar greep heeft gehouden. Maar wij zijn hier volkomen gerust in, want ons werk bestaat er precies in illusies uit de weg te ruimen, ongeacht voor welk kamp, welke partij of welke ideologie ze de voedingsbodem vormen.

Ten tweede is de historische waarheid, ongeacht het bestudeerde geschiedkundige onderwerp, niet te achterhalen, heel eenvoudig omdat er in de geschiedenis geen wetten bestaan, en dat geschiedenis voor alles gelijkstaat met interpreteren van bronnen, die voor ons de enige overblijvende band vormen met een dood en ontoegankelijk verleden. Bijgevolg is geen enkele ge-

« ouverture sur des recherches approfondies ». Nous le savons depuis le début des travaux et avons patiemment agi en fonction de cette attente, et en nous donnant les moyens d'y répondre. Mettant en commun nos compétences respectives et notre sensibilité, nous avons voulu être animés par un souci de professionnalisme — et parfois indigeste pour un lecteur — mais nécessaire pour l'objectif à atteindre et par la volonté de nous soumettre en permanence aux règles traditionnelles du métier d'historien.

Nous allons donc dépasser ce débat entre intentionalité et fonctionnalité, en rappelant cependant deux principes de base que notre conscience d'historien ne peut jamais remettre en question :

Premièrement, nous avons refusé de nous soumettre aux mythes d'où qu'ils viennent, car dans le cas qui nous occupe, le mythe a débordé l'histoire, ce qui a un impact sur la notion même de responsabilité. L'historien, face à la notion de responsabilité, adopte une attitude prudente par principe, car il s'agit d'une question ambiguë. En effet, cette notion peut être chargée positivement ou négativement selon les circonstances historiques. On peut être responsable d'un acte heureux ou d'un acte malheureux; un événement ou un acte heureux peut être pendant un certain temps perçu comme tel, puis être apprécié comme malheureux dans un autre contexte, une autre époque.

Tout mythe historique, constitutif d'un imaginaire historique, agit dans l'actualité politique et médiatique, *nourrit* des attentes et des *a priori* dans une actualité politique et médiatique, alimente des querelles idéologiques. Or, si, dans cette affaire les réponses que nous apportons ne correspondent pas aux attentes et aux *a priori* des uns et des autres, ce qui est inévitable puisque le mythe — simplificateur par nature — a trop longtemps cadenassé l'histoire — complexe par définition —, ces réponses risquent de générer des désillusions. Mais nous sommes parfaitement sereins sur ce point, car notre travail consiste justement à détruire les illusions, quels que soient le camp, le parti, l'idéologie qu'elles alimentent.

En second lieu quel que soit le sujet traité en histoire, la vérité historique ne peut être atteinte tout simplement parce qu'il n'y a pas de lois en histoire, et que l'histoire est avant tout une interprétation de sources, seul lien qui nous reste avec un passé mort et inaccessible. Dès lors, avec aucun travail historique n'est définitif. Par contre, nous pouvons et nous devons tendre vers l'objecti-

schiedkundige arbeid definitief. Wij kunnen en moeten evenwel naar objectiviteit streven, in de wetenschap dat in geschiedenis gradaties bestaan wat de zekerheid betreft, die in de synthese aan bod moeten komen.

Wij weten trouwens wat derhalve van ons wordt verwacht, en om zo precies mogelijk de vraag naar de Belgische verantwoordelijkheid in de moord op Lumumba te beantwoorden, hebben we drie eigen modellen uitgewerkt, die overeenkomen met drie welbepaalde periodes.

Volgens ons was de moord op Lumumba geen *doel op zich* voor de Congolese, de Belgische of de andere tegenstanders, maar is zij, tot een zekere periode, een politieke optie onder andere gebleken.

En hier moeten drie modellen worden onderscheiden die overeenstemmen met drie periodes van ongelijke duur, die de vier fasen uit het rapport omvatten.

De onuitgesproken optie : De dood van Lumumba kan, van de rellen in de maand juli tot zijn politieke val, zijn afzetting als eerste minister, voor sommige Belgische en Congolese betrokkenen een gelukkige ontknoping blijken, de sleutel tot de oplossing van bepaalde problemen, maar één die gepaard gaat met politieke risico's die voldoende belangrijk werden geacht om de politieke energie die voor die afloop nodig was, niet te investeren, zelfs al wordt her en der met min of meer uit de lucht gegrepen initiatieven geen aanvang gemaakt. Zijn tegenstrevers bevechten hem. Velen zouden zijn dood niet als een drama zien, maar niemand wil het risico lopen zulks op zich te nemen, zelfs niet om met anderen over die plannen grondig te overleggen om een echte actie te coördineren. In het algemeen is niet zozeer de vraag wat eenieders bedoelingen kunnen zijn geweest bepalend, maar wel of die plannen een invloed op de feiten hebben gehad.

De uitdrukkelijke optie : De machtsovergang in Congo heeft niet plaatsgegrepen ondanks zijn politieke eliminatie, waarvan men dacht dat ze definitief was. De dood van Lumumba wordt in die periode, die loopt van zijn huisarrest tot zijn ontsnapping en gevangenneming, een uitdrukkelijke optie. Een aantal medespelers, met soms uiteenlopende belangen, gaan de mogelijkheid formuleren om Lumumba te doden. Ze zullen in verspreide slagorde optreden. De dood van Lumumba is nog geen te bereiken doel, maar alle elementen zijn aanwezig of worden door die medespelers beschouwd als een doel te worden, mocht dat blijken.

De noodzaak : Na de muiterij in Thysstad is het in de ogen van zijn tegenstrevers (Congolese of andere) denkbaar dat de door zijn volgelingen bevrijde Lumumba in politieke triomf weer aan de macht komt. Het gaat niet langer om een keuzemogelijkheid, maar om de nood-

vitte, en sachant qu'en histoire, il y a des degrés de certitudes dont il faut tenir compte dans la synthèse.

Par ailleurs, bien conscients de ce que l'on attend de nous, et pour répondre le plus précisément possible à la question de la responsabilité belge dans l'assassinat de Lumumba, nous avons développé trois concepts qui nous sont propres, attachés à trois périodes bien définies.

Selon nous, la mort de Lumumba n'a pas été *une fin en soi* pour ses adversaires congolais, belges ou autres, mais elle est apparue comme *une option politique parmi d'autres, jusqu'à une certaine période*.

Et c'est ici qu'il faut distinguer trois concepts correspondant à trois périodes inégales en durée, qui embrassent les quatre phases développées dans le rapport.

L'option implicite : La mort de Lumumba peut, depuis les émeutes de juillet jusqu'à sa chute politique, sa révocation comme Premier ministre, apparaître à certains acteurs belges et congolais comme un dénouement heureux, la clé de certains problèmes, mais avec des risques politiques perçus comme suffisamment importants pour ne pas investir l'énergie politique nécessaire à cet aboutissement, même si, ici ou là, des initiatives plus ou moins fantaisistes ne reçoivent même pas un début d'application. Ses opposants luttent contre lui. Beaucoup ne verraient pas sa mort comme un drame, mais personne ne veut prendre le risque de l'assumer, ni même de faire sérieusement part de ses intentions à d'autres pour que se coordonne une véritable action. Au demeurant, et en règle générale, la question de savoir quelles sont les intentions des individus est moins déterminante que celle de savoir si ces intentions ont un impact dans les faits.

L'option explicite : La transition au Congo ne s'est pas opérée malgré son élimination politique que l'on croyait définitive. La mort de Lumumba, durant cette période qui va de sa mise en résidence surveillée, jusqu'à son évasion et sa capture, devient une option explicite. Des acteurs, aux intérêts parfois divergents, vont formuler la possibilité de tuer Lumumba. Ils vont agir en ordre dispersé. La mort de Lumumba n'est pas encore un objectif à atteindre, mais les éléments sont réunis ou perçus par ces acteurs comme pouvant constituer un cas de nécessité.

La nécessité : Après la mutinerie de Thysville, aux yeux de ses adversaires (congolais ou autres), le retour au pouvoir de Lumumba libéré par ses partisans est envisageable, sous la forme d'un triomphe politique. On assiste alors à une phase d'accélération qui semble

zaak Lumumba te doden. En de zaken komen dan in een stroomversnelling die het sluitstuk lijkt te zijn van een ontwikkeling, maar die in werkelijkheid de omvorming van een proces is.

2. België, de Congo-crisis en de strijd tegen Lumumba

Zonder voorbij te gaan aan de problemen van de Koude Oorlog of de dekolonisatie, hebben wij ons achtereenvolgens gebogen over : (1) de periode tijdens welke Lumumba eerste minister was; (2) de, ietwat chaotischer, periode tijdens welke laatstgenoemde strijd leverde tegen Kasa Vubu, Ileo, Mobutu en de *commissaires* en zulks tot op het ogenblik dat de gewezen eerste minister huisarrest werd opgelegd in zijn woning in Leopoldstad; (3) vervolgens de periode van de pogingen tot gevangenneming van Lumumba, iets wat mogelijk werd gemaakt na zijn « vlucht » naar Stanleystad; (4) en, tot slot, de ultieme fase van zijn overbrenging naar en uiteindelijk moord in Elisabethstad, op 17 januari 1961.

2.1. In ons rapport over de eerste fase analyseren wij de Congo-crisis, meer bepaald de militaire interventie en de Katangese secessie, vanuit een Belgische standpunt. We laten hier buiten beschouwing de spanningen tussen België en de Verenigde Naties enerzijds en de spanningen in de schoot van de Belgische regering en tussen de regering en de Koning anderzijds. Hoewel de door Gaston Eyskens geleide Belgische regering door de crisis verrast werd, heeft zij al vlug een tamelijk offensieve houding aangenomen : zij kiest voor een politiek van militaire bezetting vanaf 12 juli en een politiek van feitelijke erkenning van Katanga vanaf 16 juli. Deze offensieve houding heeft te maken met een cruciaal gegeven voor dit onderzoek, namelijk de vrij snelle breuk tussen de regering in Brussel en de regering van Lumumba, en dat nog voor de verbreking van de diplomatieke betrekkingen op 14 juli. Reeds enkele dagen na het begin van de crisis is de Belgische regering van mening dat zij met de regering-Lumumba geen rekening meer moet houden. Meer nog, hij moet zo snel mogelijk door een andere regering worden vervangen. Voor de Belgische regering is Lumumba onbetrouwbaar geworden.

In dat perspectief krijgt de steun aan Katanga een bijzondere betekenis. Katanga wordt niet alleen beschouwd als een « *position de repli* », maar ook als een « *position de départ* ». Als hoofd van de *Mission Technique Belge* (Mistebel) levert Harold d'Aspremont Lynden, de adjunct-kabinetschef van de premier, vanaf 23 juli niet alleen een cruciale bijdrage tot de stabilisatie van het Katangese regime, hij werkt vanuit E'ville ook aan de confederale herstructurering van Congo. Met de creatie van een confederaal Congo — bestaande uit

l'aboutissement d'un processus, mais qui est en réalité la transformation d'un processus.

2. La Belgique, la crise congolaise et la lutte contre Lumumba

Sans ignorer les problèmes de la Guerre froide et de la Décolonisation, nous nous sommes penchés successivement sur (1) la période durant laquelle Lumumba fut Premier ministre; (2) celle, plus chaotique, de la lutte entre ce dernier d'une part, Kasa Vubu, Ileo, Mobutu et les commissaires d'autre part, et ce jusqu'au moment où l'ancien Premier ministre se vit pratiquement assigné à résidence dans sa maison à Léopoldville; (3) celle ensuite des tentatives d'emprisonnement de Lumumba, chose rendue possible après sa « fuite » vers Stanleyville; (4) et finalement la phase ultime de son transfert et puis de son assassinat à Elisabethville, le 17 janvier 1961.

2.1. Dans notre rapport portant sur la première phase, nous analysons la crise congolaise, et plus particulièrement l'intervention militaire et la sécession katangaise sous l'angle belge. Nous n'aborderons pas ici les tensions qui se sont fait jour entre la Belgique et les Nations unies, d'une part, ni les tensions qui ont surgi au sein du gouvernement belge ou entre le gouvernement et le Roi, d'autre part. Bien que surpris par la crise, le gouvernement belge, dirigé par Gaston Eyskens, adopte très vite une attitude assez offensive : il opte pour une politique d'occupation militaire dès le 12 juillet 1960 et la reconnaissance de facto du Katanga dès le 16 juillet. Cette attitude offensive est à mettre en rapport avec un élément crucial pour cette enquête, à savoir la rupture très rapide des relations entre le gouvernement de Bruxelles et celui de Lumumba, et ce dès avant la rupture des relations diplomatiques qui intervient le 14 juillet. Quelques jours à peine après le début de la crise, le gouvernement belge estime qu'il ne doit plus tenir compte du gouvernement Lumumba. Plus encore, il faut, si possible, qu'un autre gouvernement le remplace. Pour le gouvernement belge, Lumumba n'est plus fiable.

Dans cette perspective, le soutien au Katanga revêt une signification particulière. Le Katanga n'est pas seulement considéré comme « une position de repli », mais aussi comme une « position de départ ». À la tête de la Mission Technique Belge (Mistebel), Harold d'Aspremont Lynden, chef de cabinet adjoint du premier ministre, contribue, à partir du 23 juillet, non seulement — et de manière cruciale — à la stabilisation du régime katangais, mais s'attèle aussi depuis Elisabethville à la confédéralisation du Congo. Avec la création de ce Congo confédéral, constitué de provinces semi-autonomes ou

semi-autonome provincies of staatjes — hoopt de Belgische regering de machtsbasis van Lumumba weg te nemen. In dat kader passen de steun aan de secessie van Zuid-Kasaï en het aanmoedigen van andere secessiepogingen. D'Aspremont Lynden krijgt hierbij de volle steun van premier Eyskens. Wel zijn conflicten te bespeuren tussen de minister van Buitenlandse Zaken Pierre Wigny en d'Aspremont Lynden, minder om de grond van de zaak, dan wel over de tactiek. Een al te opvallende rol van België moet volgens Buitenlandse Zaken worden vermeden. Een openlijke steun aan Tshombe zou als een « *baiser mortel* » kunnen overkomen.

België voert niet alleen strijd tegen Lumumba via Katanga. Wanneer op het einde van juli de Congolese oppositie tegen Lumumba in Leopoldstad vorm begint te krijgen, in ethnisch-politieke groepen (vooral Bakongo, Baluba en Bangala), in de *société civile* (met de Kerk en de vakbeweging als twee belangrijke steunpunten), in de jongerenbewegingen van Abaka (Jabako) en Puna (Jepuna), in de instellingen zelf (met ministers en kabinetschefs die zich tegen Lumumba keren), zal de Belgische regering via Belgische contactpersonen in de Congolese hoofdstad steun verlenen. De Congolese vertakking van het ACV-CSC, dat eigenaar is van het dagblad *Courrier d'Afrique*, speelt hierbij een belangrijke rol.

In de strijd tegen het lumumbisme spelen op zijn minst drie verschillende elementen een rol. Ze kunnen apart of samen voorkomen en in verschillende gradaties. Het anti-communisme zowel op ideologische als op economische gronden, de keuze voor het secessionisme en de vrees voor Lumumba's omgang met de macht. Deze elementen zijn zowel aanwezig bij de overheden en hun onderschikten als bij privé-organisaties.

Het staat vast dat de Union Minière du Haut Katanga en de Forminière de keuze voor de afscheiding van de provincies Katanga en Kasaï voortdurend financieel hebben gesteund, ernaar hebben gestreefd de politieke keuzes van de Belgische regering te beïnvloeden en in de Congolese politieke conflicten van invloed te zijn. Het is trouwens zeker dat de Union Minière gepoogd heeft militaire of paramilitaire groepen te financieren om haar belangen in de strijd tegen de gewapende volgelingen van Lumumba te verdedigen, wat is verward met de belangen van de Katangese afscheiding.

De oppositie tegen Lumumba treedt in een beslissend stadium wanneer de Congolese premier breekt met VN-secretaris-generaal Dag Hammarskjöld, op 16 augustus, en vervolgens probeert de secessie van Zuid-Kasaï en Katanga ongedaan te maken. Door een beroep te doen op « bevriende » landen, wakkert hij de vrees aan dat de militaire assistentie van bepaalde afro-asiatische landen en van de USSR voet aan de grond krijgt in

de petits états, le gouvernement belge espère saper les bases du pouvoir de Lumumba. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre le soutien à la sécession du Sud-Kasaï et les encouragements dont ont bénéficié d'autres tentatives de sécession. D'Aspremont Lynden reçoit l'appui inconditionnel du Premier ministre Eyskens. Les conflits que l'on a pu déceler entre le ministre des Affaires étrangères, Pierre Wigny, et d'Aspremont Lynden portent moins sur le fond de l'affaire que sur la tactique employée. Selon les Affaires étrangères, il faut éviter à la Belgique un rôle trop marqué. Un soutien ouvert à Tshombe pourrait avoir des allures de « *baiser mortel* ».

La lutte que mène la Belgique contre Lumumba ne se focalise pas uniquement sur le Katanga. Lorsque, fin juillet, l'opposition congolaise commence à prendre forme à Léopoldville au sein des groupes ethnico-politiques (surtout Bakongo, Baluba et Bangala), de la société civile (dont les deux piliers principaux étaient l'Église et le mouvement syndical), des mouvements de jeunesse d'Abako (Jabako) et de Puna (Jepuna) et au sein même des institutions (ministres et chefs de cabinet qui se tournent contre Lumumba), le gouvernement belge y apporte son soutien, par le biais de contacts qu'il avait dans la capitale. La ramification de la CSC au Congo, qui était propriétaire du journal *Courrier d'Afrique*, va y jouer un rôle important.

Trois éléments distincts au moins interviennent dans la lutte contre le lumumbisme. Ils peuvent se manifester séparément ou simultanément et à des degrés divers. Ce sont l'anticommunisme, qu'il soit motivé par des considérations idéologiques ou par des considérations économiques, l'option sécessionniste et la crainte de l'usage que ferait Lumumba du pouvoir. Ces éléments sont présents aussi bien dans le chef des détenteurs de l'autorité et de leurs subordonnés qu'au sein d'organismes privés.

Il est certain que l'Union minière du Haut Katanga et la Forminière ont soutenu financièrement de manière constante les options sécessionnistes du Katanga et du Kasaï, ont cherché à influencer les choix politiques du gouvernement belge, et à peser dans les conflits politiques congolais. Il est par ailleurs certain que l'Union minière a cherché à financer des groupes militaires ou para-militaires pour la protection de ses intérêts confondus avec ceux de la sécession katangaise, pour lutter contre les partisans armés de Lumumba.

L'opposition contre Lumumba entre dans une phase décisive quand le Premier ministre congolais rompt tout contact avec le secrétaire général des Nations unies, Dag Hammarskjöld, le 16 août, et tente par la suite de mettre un terme à la sécession du Sud-Kasaï et du Katanga. En faisant appel à l'aide de pays « amis », il nourrit la crainte de voir s'installer au Congo l'assistance militaire de certains pays afro-asiatiques et de l'URSS. Cette

Congo. Deze nieuwe situatie doet ook de Verenigde Staten besluiten — in hun logica van de Koude Oorlog — dat Lumumba moet verdwijnen. In de tweede helft van augustus wordt Brazzaville de draaischijf van de oppositie en daarin speelt het Belgische consulaat-generaal een vooraanstaande rol. Behalve de steun aan president Fulbert Youlou, aan de jongerenbewegingen Jabako en Jepuna en andere, is er de opvallende aanwezigheid, einde augustus begin september 1960, van de Belgische diplomaten Etienne Davignon en Jacques Westhof met het doel president Joseph Kasa Vubu ervan te overtuigen Lumumba af te zetten en hem te voorzien — op instructie van minister Wigny — van de nodige juridische argumenten. Eerder al had Jef Van Bilsen Kasa Vubu, wiens adviseur hij dan is, in kennis gesteld van de krachtige aanbeveling van premier Eyskens dat Lumumba moet worden afgezet.

Er zijn dus met andere woorden een serie rechtstreekse en onrechtstreekse Belgische interventies te traceren in de strijd tegen de regering-Lumumba voor 5 september 1960. De Belgische diplomaten Davignon en Westhof spreken niet zonder reden en op dat tijdstip over « le renversement selon nos vœux ». Hoewel voor de afzetting van Lumumba een scenario was voorbereid, komt het ingrijpen van Kasa Vubu op 5 september toch onverwacht want te vroeg.

2.2. In ons rapport over de tweede fase hebben wij de houding bestudeerd van de Belgische autoriteiten tegenover de politieke situatie in Leopoldstad na de afzetting van Lumumba. Vanaf 5 september begint een periode van grote verwarring. Lumumba wil niet wijken en de nieuwe premier Joseph Iléo slaagt er niet in zijn macht te consolideren. Kolonel Joseph Mobutu neutraliseert beide kampen en stelt zijn college van commissarissen aan onder leiding van Justin Bomboko. In Leopoldstad komt het uiteindelijk tot een *modus vivendi* tussen Kasa Vubu, Bomboko en Mobutu, die weliswaar met elkaar rivaliseren maar verenigd zijn in hun strijd tegen Lumumba. De Belgische regering steunt van meet af krachtig en ondubbelzinnig Kasa Vubu en Iléo, ook al zijn de diplomatieke betrekkingen met Congo nog steeds verbroken. Zij stelt haar diplomatieke kanalen open, geeft politieke en juridische raadgevingen, dringt bij Kasa Vubu aan op de aanstelling zonder dralen van zijn ministers, zet Iléo aan tot actie en financiert zelfs het drukken in België van het Congolese staatsblad met de afzettingsbesluiten van Lumumba. Zij wordt daarentegen verrast door de actie van Mobutu.

In deze periode toont de Belgische regering zich bijzonder ongerust over het optreden van Lumumba. Nadat zij eerst steun heeft verleend aan de afzetting van Lumumba, wil zij vermijden dat hij terug aan de macht komt. En die mogelijkheid is reëel. De eerste en belangrijkste maatregel in dit verband, waarop de Belgische

situation nouvelle amène également les États-Unis à décider — conformément à leur logique de Guerre froide — que Lumumba doit disparaître. Dans la seconde moitié du mois d'août, Brazzaville devient la plaque tournante de l'opposition et le Consulat général belge y joue un rôle de premier plan. Outre le soutien au président Fulbert Youlou, aux mouvements de jeunesse Jabako, Jepuna et autres, il faut noter la présence, fin août début septembre 1960, des diplomates belges Etienne Davignon et Jacques Westhof, qui doivent convaincre le président Joseph Kasa Vubu de démettre Lumumba et lui fournir, sur instruction du ministre Wigny, les arguments juridiques nécessaires. Précédemment, Jef Van Bilsen a déjà fait connaître à Kasa Vubu, dont il est le conseiller, la recommandation ferme du Premier ministre Eyskens, selon laquelle Lumumba doit être démis de ses fonctions.

On peut donc, en d'autres termes, repérer dans la lutte menée contre le gouvernement Lumumba avant le 5 septembre 1960 une série d'interventions directes ou indirectes de la part du gouvernement belge. Les diplomates belges Davignon et Westhof ne parlent pas sans raison à ce sujet et à ce moment du « renversement selon nos vœux ». Bien qu'un scénario ait été élaboré pour l'éviction de Lumumba, la nouvelle de la décision de Kasa Vubu, prise le 5 septembre 1960, arrive de manière inattendue parce que trop tôt.

2.2. Dans notre rapport consacré à la seconde étape, nous avons étudié l'attitude des autorités belges face à la situation politique existant à Léopoldville après l'éviction de Lumumba. À partir du 5 septembre 1960, s'ouvre une période fortement troublée. Lumumba ne veut pas céder et le nouveau Premier ministre, Joseph Iléo, ne parvient pas à consolider son pouvoir. Le colonel Joseph Mobutu neutralise les deux parties et instaure son « Collège de commissaires » sous la direction du Justin Bomboko. Un *modus vivendi* est finalement trouvé à Léopoldville entre Kasa Vubu, Bomboko et Mobutu, pouvoirs rivaux, mais unis dans leur lutte contre Lumumba. Le gouvernement belge soutient dès le début, avec énergie et sans équivoque Kasa Vubu et Iléo, même si les relations diplomatiques avec le Congo sont toujours rompues. Il met ses canaux diplomatiques à la disposition de Kasa Vubu, prodigue des conseils d'ordre politique et juridique, insiste pour la nomination de ses ministres sans atermoiements, pousse Iléo à agir et il finance même l'impression en Belgique du moniteur congolais contenant les textes de destitution de Lumumba. Il est par contre surpris par l'action menée par Mobutu.

Durant cette période, le gouvernement belge se montre tout particulièrement inquiet des agissements de Lumumba. Après avoir accordé son soutien à sa destitution, il veut éviter son retour au pouvoir. Or, cette éventualité est bien réelle. La première mesure en ce sens, et la plus importante, sur laquelle le gouvernement belge

regering aandringt, is Lumumba's arrestatie (« *mettre hors état de nuire* » in de termen van minister Wigny). Wij hebben de verschillende pogingen daartoe onderzocht. Wanneer Mobutu op 10 oktober eindelijk besluit Lumumba te proberen arresteren, wat hij tot dan toe heeft geweigerd, gebeurt dat in ruil voor de Belgische belofte van technisch-militaire steun aan het *Armée Nationale Congolaise* (ANC). De Belgische regering verzet zich verder tegen alle mogelijke vormen van verzoening, rechtstreeks of onrechtstreeks tussen de Congolese leiders die de terugkeer van Lumumba zou kunnen teweegbrengen. De uitdrukking « *élimination définitive* » die d'Aspremont Lynden, inmiddels minister van Afrikaanse Zaken geworden, op 5-6 oktober 1960 gebruikt in een telexbericht aan ambassadeur Robert Rothschild, zijn opvolger als hoofd van Mistebel in E'ville, moet in dit perspectief worden gelezen.

Deze Belgische interventies gericht op de politieke eliminatie van Lumumba gaan evenwel gepaard met andere acties, die zich in een meer duister kader afspeelen en als « *covert actions* » kunnen worden bestempeld. In dit verband hebben wij een grondige analyse gemaakt van de rol van Jules Loos en Louis Marlière. Majoor Loos is de militaire raadgever van het ministerie van Afrikaanse Zaken, luitenant-kolonel Marlière de ex-officier van de *Force Publique*, die in Brazzaville was achtergebleven en begin oktober de raadgever van kolonel Mobutu zal worden. Beiden opereren onder dekking van minister d'Aspremont Lynden. De ontrafeling van hun telexen leert dat zij zich bezighouden met :

- wapenleveringen;
- steun aan de arrestatie van Lumumba;
- de actie 58316, waarvan de contouren onduidelijk zijn, maar waarin een aanslag op Lumumba zijn plaats kan vinden (in deze context situeert zich het optreden van de voormalige verzetsman Edouard Pilaet);

- de ontvoering van Lumumba. Commandant Noël Dedeken kreeg hiervoor het bevel van generaal Charles Cumont, stafchef van het Belgisch leger, door bemiddeling van majoor Loos. In Brazzaville krijgt hij de steun van Marlière ⁽¹⁾.

In diezelfde periode zijn er — naast drie Amerikaanse — ook Belgische « plannen » die de fysieke eliminatie van Lumumba beogen. Een eerste indicatie is er al voor 5 september 1960, wanneer het opzetten van een « *Opération-L* » worden gesuggereerd, een plan in het raam een substitutie van geneesmiddelen wordt voorgesteld. De initiatiefnemer(s) kennen we niet, maar is/zijn mogelijk agenten uit de gewezen Belgisch-Congo-

insiste fortement, est l'arrestation de Lumumba (« *mettre hors d'état de nuire* », selon les propres termes du ministre Wigny). Nous avons enquêté sur les différentes tentatives connues visant à l'arrêter. Le 10 octobre, quand Mobutu se décide finalement à tenter d'arrêter Lumumba, ce qu'il s'est refusé de faire jusqu'alors, il est prévu que l'opération se réalise en échange de la promesse belge d'une assistance militaire et technique à l'Armée Nationale Congolaise (ANC). Le gouvernement belge s'oppose par la suite à toute forme de réconciliation, directe ou indirecte, entre dirigeants congolais, réconciliation qui pourrait entraîner le retour de Lumumba. C'est dans cette perspective que doit être comprise l'expression « *élimination définitive* », utilisée les 5-6 octobre 1960 par Harold d'Aspremont Lynden, devenu ministre des Affaires africaines, dans un télex envoyé à l'ambassadeur Robert Rothschild, son successeur comme chef de Mistebel, à Elisabethville.

Ces interventions belges, qui ont pour but d'éliminer politiquement Lumumba, vont toutefois de pair avec d'autres actions qui, menées dans l'ombre, pourraient être qualifiées de « *covert actions* ». À cet égard, nous avons procédé à une analyse approfondie du rôle joué par Jules Loos et Louis Marlière. Le major Loos est le conseiller militaire du ministère des Affaires africaines; le lieutenant-colonel Marlière est, quant à lui, l'ancien officier de la Force publique, resté à Brazzaville et devenu conseiller du colonel Mobutu début octobre. Les deux hommes opèrent sous la protection du ministre d'Aspremont Lynden. L'analyse de leurs télex nous apprend qu'ils s'occupent :

- de livraisons d'armes;
- du soutien à l'arrestation de Lumumba;
- de l'action 58316, dont la portée n'est pas très claire, mais dans le cadre de laquelle un attentat contre Lumumba peut trouver sa place (c'est dans ce cadre que se situe l'intervention de l'ancien résistant Edouard Pilaet);
- de l'enlèvement de Lumumba. Le commandant Noël Dedeken en a reçu l'ordre du général Charles Cumont, chef d'état-major de l'armée belge, par l'intermédiaire du major Loos. Il est épaulé à Brazzaville par Marlière ⁽¹⁾.

Durant la même période, il y a, à côté des « plans » américains, des projets belges pour éliminer physiquement Lumumba. Une première indication à ce sujet date d'avant le 5 septembre 1960, lorsque l'on suggère de mettre sur pied une « *Opération-L* », dans le cadre de laquelle il est proposé de procéder à une substitution de médicaments. Les initiateurs de ce projet nous sont inconnus, mais il pourrait s'agir d'agents de l'ancienne

⁽¹⁾ Opération-Barracuda wordt slechts tweemaal vermeld, het is niet duidelijk wat het doel ervan is en zij is niet te verwarren met operatie 58316.

⁽¹⁾ L'opération Barracuda n'est mentionnée qu'à deux reprises ; on ignore quel était exactement son but et il faut se garder de la confondre avec l'opération 58316.

lese veiligheidsdienst. Begin oktober beweert een pseudo-journalist genaamd Jean-Marie Bogaerts dat hij naar Congo gekomen is om Lumumba te vermoorden. In de eerste helft van november wordt vanuit Brussel — op instructie van Jo Gérard — een huurmoordenaar naar Congo gestuurd, de Griek « Georges ».

Op de eerste twee plannen om Lumumba uit de weg te ruimen volgde niet eens een aanzet tot enige concrete voorbereiding. Het tweede plan bestond alleen in de grootsprakigheid van degene die het had beraamd. Het plan van de Griek « Georges » kende een begin van uitvoering maar liep op de klippen ingevolge oplichterij.

2.3. In ons rapport over de derde fase concentreren wij ons op de arrestatie van Lumumba, begin december 1960. Op 27 november 1960 verlaat Lumumba zijn residentie in een poging om Stanleystad te bereiken. De context van deze « vlucht » is tweeledig. Enkele dagen tevoren is de delegatie van Kasa Vubu door de VN erkend als legitieme vertegenwoordiger van de Republiek Congo. Anderzijds heeft Antoine Gizenga, vice-premier in de regering-Lumumba, met de steun van het ANC-Lundula de controle verworven over de Oostprovincie en zich tot de enige wettige regering uitgeroepen. Het is duidelijk dat de aankomst van Lumumba in Stanleystad de politieke en militaire kaarten in Congo gevoelig kan dooreenschudden. De bekommernis voor de gevolgen loopt als een rode draad doorheen de berichten die Brussel hierover bereiken. Zij bepaalt de hardnekkigheid waarmee de zoektocht naar Lumumba wordt georganiseerd. Op 2 december wordt de oud-premier door de troepen van Mobutu gearresteerd nabij Port-Francqui en als gevangene naar Leopoldstad teruggebracht. Lumumba die tot 27 november de bescherming genoot van de VN voor zover en zolang hij zich in zijn residentie bevond, is nu in handen van de autoriteiten van Leopoldstad. Hij wordt gevangen gezet in het kamp Hardy in Thysstad.

Wij stellen vast dat de Belgische raadgevers in Leopoldstad een actieve rol spelen in de zoektocht naar Lumumba. Zij zijn het die de Congolese leiders, die niet efficiënt op de ontsnapping van Lumumba reageren, tot daadkracht aanzetten. Zijdelings kunnen de experts ook vaststellen dat de CIA in deze zoektocht een grotere rol heeft gespeeld dan het Church rapport van de Amerikaanse Senaat in 1975 bereid was toe te geven.

Wij komen voorts tot de vaststelling dat onmiddellijk na de arrestatie van Lumumba reeds een poging wordt ondernomen om hem naar Katanga over te brengen. De Belgische raadgevers spelen hierbij opnieuw een actieve rol. Het is via Marlière dat begin december 1960 verzoeken van de Congolese autoriteiten in Leopoldstad naar Katanga worden gestuurd. Dat gebeurt niet zonder medeweten van regeringsinstanties in Brussel, meer bepaald majoor Loos die al einde oktober had laten we-

sûreté belgo-congolaise. Début octobre, un pseudo journaliste dénommé Jean-Marie Bogaerts affirme qu'il est venu au Congo pour assassiner Lumumba. Au cours de la première moitié de novembre, un tueur à gages, le Grec « Georges », est envoyé de Bruxelles au Congo sur instruction de Jo Gérard.

Les deux premiers projets d'assassinat de Lumumba n'ont pas été suivis d'un début de préparation concrète. Le deuxième n'a d'existence qu'à travers la « vantardise » de son auteur. Celui du Grec « Georges » a fait l'objet d'un début d'exécution avortée suite à une escroquerie.

2.3. Dans notre rapport sur la troisième phase, nous nous concentrons sur l'arrestation de Lumumba, au début du mois de décembre 1960. Le 27 novembre 1960, Lumumba quitte sa résidence pour tenter de rejoindre Stanleyville. Cette « fuite » s'inscrit dans un double contexte. Quelques jours auparavant, la délégation de Kasa Vubu a été accréditée par les Nations unies comme représentante légitime de la République du Congo. D'autre part, Antoine Gizenga, vice-premier ministre dans le gouvernement Lumumba a pris, avec le soutien de l'ANC-Lundula, le contrôle de la province de l'Est et s'est proclamé unique gouvernement légitime. Il est clair que l'arrivée de Lumumba à Stanleyville pourrait bouleverser la donne politique et militaire au Congo. L'inquiétude que suscitent cette arrivée éventuelle et ses conséquences revient comme un leitmotiv dans les communiqués qui parviennent à Bruxelles à ce sujet. Cette inquiétude détermine l'acharnement avec lequel la traque de Lumumba est organisée. Le 2 décembre, l'ex-premier ministre est arrêté par les troupes de Mobutu près de Port-Francqui et ramené captif à Léopoldville. Lumumba, qui bénéficiait de la protection des Nations unies jusqu'au 27 novembre, tant qu'il se trouvait dans sa résidence, est à présent entre les mains des autorités de Léopoldville. Il est emprisonné au camp Hardy à Thysville.

Nous constatons que les conseillers belges à Léopoldville participent activement à la traque de Lumumba. Ce sont eux qui poussent les dirigeants congolais, lesquels ne réagissent pas efficacement à l'évasion de Lumumba, à agir résolument. Indirectement, nous pouvons également constater que la CIA a joué, dans cette traque, un rôle plus important que n'a voulu l'admettre le rapport Church présenté en 1975 par le Sénat américain.

Nous constatons par ailleurs que l'on tente de transférer Lumumba au Katanga dès son arrestation. Les conseillers belges jouent, encore une fois, un rôle actif dans cette tentative. C'est par l'intermédiaire de Marlière que des demandes émanant des autorités congolaises de Léopoldville sont transmises, début décembre 1960, au Katanga. Or, la transmission de ces demandes ne se fait pas sans qu'en soient avisées certaines autorités gouvernementales de Bruxelles, en particulier le

ten dat Elisabethstad of Jadotstad een geschikte gevangenis konden bieden.

De pogingen van een overbrenging naar Katanga mislukken in december. Begin januari doen de autoriteiten in Leopoldstad een poging om Lumumba over te brengen naar het fort van Shinka bij Boma in Beneden-Congo.

2.4. In het rapport over de vierde fase ten slotte, onderzoeken wij de overbrenging van Lumumba naar Katanga en de moord op Lumumba, Maurice Mpolo en Joseph Okito op 17 januari 1961.

Januari 1961 is voor verschillende actoren die betrokken zijn bij de Congolese kwestie een overgangsmaand : België staat op zijn kop door de crisis van de winter 1960-1961 en de Eenheidswet, de Verenigde Staten hebben een nieuwe president en zijn *stand by*, de autoriteiten in Leopoldstad verkeren in politieke onzekerheid door het einde van het mandaat van de *commissaires généraux* en doordat ze op zoek moeten naar een nieuwe regering. De Katangese regering zet haar separatistische inspanningen voort, onder meer door de invoering van een nieuwe munt, maar ze komt in een moeilijke positie door de militaire pressie van Stanleyville op Noord-Katanga. De machtsgreep van Anicet Kashamura in Bukavu en de druk die wordt uitgeoefend door de « *groupe de Casablanca* » (4-7 januari 1961) bieden geen uitzicht op rust. Die overgangsperiode is dus gekenmerkt door een reeks van crisissen en staat bijgevolg in het teken van de onzekerheid over de toekomst.

Het vooruitzicht op — en de noodzaak van — een rondetafel met die verschillende Congolese actoren lijkt onvermijdelijk. Dat is het plan dat Kasa Vubu op 2 januari heeft aangekondigd. Op 25 januari zal een rondetafel plaatshebben in Leopoldstad. Wat zal men doen met Lumumba ? Wat moet men met hem aanvangen, in de buurt van een stad waar een rondetafel zal worden gehouden aangezien steeds meer geruchten de ronde doen dat hij binnenkort en desnoods met geweld zal worden bevrijd ? Een jaar eerder had de ex-gevangene Lumumba uiteindelijk zijn intrede gemaakt tijdens een historische rondetafel in Brussel. Het standpunt van Leopoldstad is duidelijk : Lumumba moet weg uit de omgeving van Leopoldstad. Die keuze wordt solidair gemaakt door het *Collège des commissaires*, Mobutu en Kasa Vubu. Wel moet nog een nieuwe plaats worden bepaald waar hij gevangen kan worden gehouden. Gelet op de weigering van Tshombe wordt aanvankelijk gekozen voor het fort van Shinkakasa. Men zal terugkomen naar Bakwanga en uiteindelijk naar Elisabethstad.

België wenst opnieuw diplomatieke betrekkingen aan te knopen met de gematigden van Leopoldstad en zal daar de nodige prijs voor betalen, maar beschouwt Katanga nog steeds als een essentieel gegeven in een geherstructureerd Congo. Het is dan ook zaak een op

major Loos, qui avait déjà fait savoir fin octobre qu'Élisabethville ou Jadotville pouvaient offrir une prison adéquate.

Les tentatives de transfert au Katanga n'aboutissent pas en décembre. Début janvier, les autorités de Léopoldville tentent de transférer Lumumba au fort de Shinka près de Boma, dans le Bas-Congo.

2.4. Enfin, dans le rapport concernant la quatrième phase, nous analysons le transfert de Lumumba au Katanga et l'assassinat de Lumumba, de Maurice Mpolo et de Joseph Okito, le 17 janvier 1961.

Janvier 1961 est un mois de transition pour différents acteurs concernés par la question congolaise : la Belgique est secouée par la crise de l'hiver 1960-1961 et la Loi unique, les États-Unis changent de président et sont en *stand by*, les autorités de Léopoldville sont soumises à l'incertitude politique compte tenu de la fin du mandat des commissaires généraux et de la nécessité de se doter d'un nouveau gouvernement. Quant au gouvernement katangais, il poursuit ses efforts séparatistes, notamment en adoptant une nouvelle monnaie, mais la pression militaire exercée par Stanleyville sur le nord-Katanga le place dans une position inconfortable. Or, la prise de pouvoir d'Anicet Kashamura à Bukavu, et les pressions exercées par le « *groupe de Casablanca* » (4-7 janvier 1961) n'offrent pas de perspectives d'apaisement. Cette période de transition se traduit donc par une série de crises, et est donc placée sous le signe de l'incertitude quant à l'avenir.

La perspective — et la nécessité — d'une Table ronde réunissant ces différents acteurs congolais s'impose. C'est le projet qu'annonce Kasa Vubu le 2 janvier. Une Table ronde va se réunir le 25 janvier à Léopoldville. Que va-t-on faire de Lumumba ? Que faire de Lumumba dans le voisinage d'une ville où se tiendra une Table ronde, alors que les rumeurs de sa prochaine libération, par la force s'il le faut, se multiplient ? Un an plus tôt, alors qu'une autre Table ronde historique se déroulait à Bruxelles, l'ex-détenu Patrice Lumumba y avait finalement fait sa rentrée. La position de Léo sera claire : il faut que Lumumba soit éloigné de la région proche de Léopoldville. Cette option est prise solidairement par le Collège des commissaires, Mobutu et Kasa Vubu. Il reste à déterminer un nouveau lieu de détention. Après le refus de Tshombe, le fort de Shinkakasa est retenu dans un premier temps. On reviendra à Bakwanga et finalement à Elisabethville.

La Belgique est soucieuse de renouer des relations diplomatiques avec les modérés de Léopoldville, elle y mettra le prix, mais elle continue à considérer le Katanga comme un élément essentiel dans un Congo restructuré. Il s'agit dès lors de soutenir une formule de rappro-

toenadering tussen Leopoldstad en Elisabethstad gebaseerde oplossing te steunen, die tezelfdertijd bijdraagt tot de verzwakking van de Lumumbisten in Stanleystad. Een dergelijke oplossing kan alleen militair zijn en de inspanningen van de Belgen zullen daar dan ook op gericht zijn. Vanaf de tweede helft van december 1960 zullen alle inspanningen op het stuk van de onderhandelingen die zowel op diplomatiek vlak tussen Leopoldstad en Brussel als op militair vlak worden gevoerd, worden gebundeld, met als een hoogtepunt de ontmoeting Bomboko-Rothschild in Parijs op 10 en 11 januari 1961.

In Elisabethstad heeft men in de eerste plaats te kampen met problemen inzake organisatie van de gendarmerie en ordehandhaving, alsmede met de tanende Belgische invloed. De Belgische regering zal dan de idee verdedigen van een militaire samenwerking die zo wordt opgezet dat ze een drievoudig resultaat kan bereiken : de dreiging van het offensief van de Lumumbistische troepen bezweren, de positie van Leopoldstad versterken en tegelijk officiële diplomatieke betrekkingen herstellen, Katanga behoeden voor een invasie dankzij de toenadering met Leopoldstad, met daaraan gekoppeld Katangese financiële bijstand ten behoeve van de Congolese hoofdstad.

Het feit dat Lumumba uit Leopoldstad naar Elisabethstad wordt gestuurd, kan vaste vorm geven aan dat nastreven van een drievoudig resultaat, wat minister d'Aspremont er zeer waarschijnlijk toe aanzet de door Leopoldstad genomen optie te ondersteunen om Lumumba naar Katanga te sturen. Kwestie van zijn solidariteit met Kasa Vubu te betuigen. Tegen die achtergrond moet het beruchte, door de minister voor Afrikaanse Zaken op 16 januari 1961 verzonden telexbericht worden begrepen; we komen daar later op terug. Uiteindelijk heeft de overbrenging van Lumumba uit een politiek oogpunt twee gevolgen : een verzwakte Kasa Vubu enigszins schatplichtig maken ten opzichte van Tshombe, die versterkt uit de zaak gekomen is en het lot van Tshombe aan dat van Kasa Vubu verbinden, wat dan ten koste gaat van de extremistische elementen die uiterst halsstarrig voor een onafhankelijk Katanga pleiten. In die operatie wil d'Aspremont Lynden een gok wagen op die aldus ontstane lotsverbondenheid door niet zozeer pressie uit te oefenen op Tshombe, maar wel door steun te verlenen aan Kasa Vubu, wat niet meteen hetzelfde is.

Na deze contextualisering komen wij bij de laatste dagen van Lumumba. Wij hebben in onze analyse de overbrenging en de dood van elkaar gescheiden gehouden. Ook al zijn overbrenging en dood *de facto* onderling verbonden, degenen die Lumumba uit Thysstad wilden verwijderen dachten daar niet noodzakelijk zo over. Om klaar te zien in die overbrengingsprocedure enerzijds en in de moord op Lumumba en diens onfortuinlijke medestanders anderzijds, is een uiterst kritisch

chement entre Léo et E'ville qui contribue aussi, du même coup, à l'affaiblissement des lumumbistes de Stanleyville. Une telle formule ne peut être que militaire, et c'est sur ce point que les Belges vont porter leurs efforts. Les négociations à la fois sur le terrain diplomatique entre Léo et Bruxelles, et sur le terrain militaire en vue de promouvoir un axe Léo-Bakwanga-E'ville, vont concentrer toutes les énergies à partir de la deuxième moitié de décembre 1960, avec un temps fort la rencontre Bomboko-Rothschild à Paris les 10 et 11 janvier 1961.

À E'ville dominant les problèmes d'organisation de la gendarmerie et du maintien de l'ordre, ainsi que le déclin de l'influence belge. Le gouvernement belge va alors défendre l'idée d'une coopération militaire suffisamment bien menée pour conduire à un triple résultat : écarter la menace de l'offensive des troupes lumumbistes, renforcer la position de Léopoldville tout en renouant des relations diplomatiques officielles, sauver le Katanga de l'invasion en le rapprochant de Léo, avec en faveur de la capitale congolaise une assistance financière katangaise à la clé.

L'envoi de Lumumba hors de Léo pour E'ville peut cristalliser ce triple résultat, et c'est très probablement ce qui motive le soutien du ministre d'Aspremont Lynden à l'option prise par Léo d'envoyer Lumumba au Katanga. Il faut montrer que l'on est solidaire de Kasa Vubu. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre le fameux télex du ministre des Affaires africaines du 16 janvier 1961, dont nous allons reparler. En somme, le transfert de Lumumba aura comme conséquence politique d'une part d'amener un Kasa Vubu affaibli à être redevable de quelque chose à un Tshombe renforcé, mais d'autre part de lier le sort de Tshombé à celui de Kasa Vubu, aux dépens des ultras qui souhaitaient dur comme fer un Katanga indépendant. Dans cette opération, d'Aspremont Lynden veut miser sur ce lien noué, en faisant non pas tant pression sur Tshombe, qu'en appuyant Kasa Vubu, ce qui n'est pas exactement la même chose.

Après cette mise en contexte, nous venons aux derniers jours de Lumumba. Nous avons distingué dans notre analyse le transfert et l'assassinat. Même s'ils sont liés dans les faits, le transfert et la mort ne le sont pas nécessairement dans le chef de ceux qui ont voulu éloigner Lumumba de Thysville. Pour comprendre la procédure de transfert d'une part, et l'assassinat de Lumumba et de ses compagnons d'infortune d'autre part, il faut passer par une critique scrupuleuse des sources, en

bronnenonderzoek vereist. Een van die bronnen vormen de « *mémoires* » van kolonel Frédéric Vandewalle, die historiografisch ⁽²⁾ een eersterangs plaats bekleden. Men merkt evenwel dat de bronnen waarop Vandewalle zich baseert, het — zo vaak onderstreepte — oorspronkelijke karakter van zijn betoog onderuit halen, wat het traditionele basismateriaal ondermijnt van een geschiedschrijving die zich er op inspireert.

Veel aandacht is uitgegaan naar het onderzoek van de, tussen 14 en 18 januari — door toedoen van Belgische actoren verzonden — berichten met betrekking tot die overbrenging naar Katanga : die berichten, waarvan er een aantal reeds lang bekend zijn, zijn immers van doorslaggevend belang voor het onderbouwen van stellingen waarbij België in dit dossier enige verantwoordelijkheid kan worden aangewreven. Bij een van die berichten moeten we even blijven stilstaan, namelijk het beruchte telexbericht dat minister d'Aspremont Lynden op 16 januari na 17.10 uur vanuit Brussel verstuurd. In dat bericht dringt de minister er bij Tshombe op aan om de overbrenging van Lumumba te aanvaarden. Eigenlijk had niemand bij die gelegenheid de minister voor Afrikaanse Zaken om advies noch om steun gevraagd. De minister zal niettemin — zij het laat — reageren. Uiteindelijk heeft het kwestieuze document, het telexbericht Minaf 06416/cab niet die rol gespeeld die men het had willen toedichten. De doorslaggevende rol ervan voor het opstarten van de operatie wordt opnieuw in het geding gebracht aan de hand van een technische maar noodzakelijke demonstratie. Anderzijds is er ook het — tot dusver onleesbare, want versleutelde — bericht van 14 januari van majoor Loos. Het bericht van minister d'Aspremont Lynden dateert van de 16^e, laat op de dag, terwijl het — inmiddels ontcijferde — bericht van majoor Loos aantoonde dat laatstgenoemde zich al op 14 januari 's ochtends met het vraagstuk-Lumumba heeft beziggehouden.

Indien, na grondig onderzoek, de voorbereiding en het verloop van de overbrenging van Lumumba naar Katanga beter in kaart kunnen worden gebracht, dan ontbreken toch cruciale elementen om de rol van de verschillende actoren perfect te kunnen inschatten. Zo weten we niet wanneer en op grond van welke beweegredenen Tshombe zijn akkoord heeft gegeven voor de transfer van de Congolese leider. We kunnen in dat opzicht hooguit een gissing maken.

Wij hebben de getuigenissen betreffende de moord aan een grondig onderzoek onderworpen. Geholpen door een merkwaardig document, namelijk de agenda van politiecommissaris Frans Verscheure, komen wij tot de vaststelling dat de drie gevangenen minder dan vijf uren levend op Katangese bodem hebben doorgebracht. Tussen 21.30 en 21.43 u worden Joseph Okito, Maurice

particulier les « *mémoires* » du colonel Frédéric Vandewalle, qui occupent une place de choix en matière de référence historiographique ⁽²⁾. Or on se rend compte que les sources sur lesquelles s'appuie Vandewalle lui enlèvent un caractère d'originalité si souvent souligné, ce qui perturbe l'armature traditionnelle d'une historiographie qui s'en inspire.

Il est consacré beaucoup d'attention à l'examen des messages envoyés entre le 14 et le 18 janvier par l'intermédiaire d'acteurs belges concernant ce transfert au Katanga, puisque ces messages — dont certains connus depuis longtemps — sont déterminants dans le développement de thèses qui prennent la mesure d'une responsabilité belge dans cette affaire. Parmi ceux-ci, il faut s'arrêter sur le fameux message du ministre d'Aspremont Lynden du 16 janvier, envoyé de Bruxelles après 17h10. Dans ce message le ministre insiste auprès de Tshombe pour accepter le transfert de Lumumba. En réalité, personne n'avait sollicité à cette occasion l'avis ou l'appui du ministre des Affaires africaines. Celui-ci réagira néanmoins, mais tardivement. En somme ce document-là, le télex Minaf 06416/cab, n'a pas joué le rôle qu'on a voulu lui accorder. Son caractère décisif dans le déclenchement de l'opération est remis en question par une démonstration technique mais nécessaire. D'autre part il y a aussi le message du 14 janvier du major Loos, illisible jusqu'ici car chiffré. Si le message du ministre d'Aspremont Lynden peut être situé assez tardivement le 16, ce message — qu'on a réussi à déchiffrer — montre que le major Loos s'occupait du problème Lumumba dès le matin du 14 janvier.

Si, au terme d'une enquête minutieuse, on peut se faire une idée plus précise de la préparation et du déroulement du transfert de Lumumba au Katanga, certains éléments cruciaux manquent malgré tout pour que l'on puisse apprécier parfaitement le rôle des différents acteurs. C'est ainsi que nous ne savons pas quand et pour quels motifs Tshombe a marqué son accord sur le transfert du leader congolais. Nous en sommes réduits, à cet égard, aux conjectures.

Nous avons soumis les témoignages relatifs à l'assassinat à un examen minutieux. Grâce à un document remarquable, à savoir l'agenda du commissaire de police Frans Verscheure, nous parvenons à la conclusion que les trois prisonniers ont passé moins de cinq heures vivants sur le sol katangais. Joseph Okito, Maurice Mpolo et enfin Patrice Lumumba ont été passés par les

⁽²⁾ *Mille et quatre jours. Contes du Zaïre et du Shaba, 1975.*

⁽²⁾ *Mille et quatre jours. Contes du Zaïre et du Shaba, 1975.*

Mpolo en ten slotte Patrice Lumumba in de vorm van een executie in de brousse vermoord.

Wat betreft de verantwoordelijkheid inzake de overbrenging en de dood van Lumumba komen wij tot de volgende conclusies.

Het lot dat Lumumba beschoren was, past niet in enig « plan » dat sinds de toespraak van 30 juni zou zijn aangekondigd. De moord op 17 januari is het resultaat van een gelijktijdig loskomen van krachten, van een concentratie van belangen en van een samenloop van omstandigheden. Al die elementen waren in januari 1961 verenigd.

Er is geen enkel document voorhanden dat ons rechtstreekse informatie kan verstrekken over de bedoelingen van de diverse actoren, en over het expliciet beraamen van een plan, door alle actoren, voor de op 17 januari 1961 gepleegde moord. Gelet daarop is het onmogelijk om een degelijk onderbouwde uitspraak te doen over de precieze verantwoordelijkheden van eenieder.

De deskundigen menen evenwel dat het mogelijk is een aantal gegronde hypothesen te formuleren die steunen op de coherentie van de documenten waarover zij konden beschikken.

Zij onderscheiden drie groepen actoren die niet als homogene groepen kunnen worden beschouwd : de autoriteiten in Leopoldstad, de Belgische regeringsinstanties in Brussel (inzonderheid de departementen Afrikaanse Zaken en Buitenlandse Zaken) en de Katangese autoriteiten. Bij die groepen speelt, in algemene zin, enig gemeenschappelijk belang (met name een einde maken aan wat zij als de Lumumbistische dreiging ervaarden), maar de drie groepen hadden niet dezelfde motieven.

Voor de overbrenging is ontegenzeggelijk een plan uitgewerkt waar de drie groepen van actoren achter stonden. Wat de moord betreft, is het onmogelijk enig spoor van een echt plan te vinden. Er zij evenwel gesteld dat de autoriteiten in Leopoldstad, bijgestaan door hun Belgische adviseurs, de overbrenging hebben georganiseerd, terwijl de autoriteiten in Brussel die overbrenging hebben aanbevolen. Geen enkele groep heeft de mogelijkheid uitgesloten dat die toestand tot de dood van de betrokkene kon leiden. Voor die uitkomst was geen onvervalst complot noodzakelijk. De autoriteiten in Leopoldstad noch die in Brussel hebben maatregelen genomen om die uitkomst te voorkomen. Voor hen was de veiligheid van Lumumba ondergeschikt aan andere belangen.

Na te hebben ingestemd met de overbrenging van Lumumba, hebben de Katangese autoriteiten de moord gepleegd. Men kan het tijdstip noch de exacte omstandigheden preciseren waarin de Katangese autoriteiten hebben beslist om Lumumba en zijn onfortuinlijke medestanders Okito en Mpolo om te brengen. Dat neemt echter niet weg dat men die methodisch opgezette misdaad alleen als moord met voorbedachten rade kan bestempelen.

armes dans la brousse entre 21 heures 30 et 21 heures 45.

En ce qui concerne la responsabilité du transfert et de la mort de Lumumba, nous parvenons aux conclusions suivantes.

Le destin de Lumumba ne s'inscrit pas dans un « plan » annoncé dès le discours du 30 juin. L'assassinat qui s'opère le 17 janvier est le résultat d'une cristallisation de forces, d'une concentration d'enjeux et d'un concours de circonstances, éléments réunis en janvier 1961.

À défaut de documents qui nous renseigneraient directement sur les intentions des uns et des autres, et sur un plan explicite de l'assassinat du 17 janvier 1961, engageant tous les acteurs, il n'est pas possible de statuer d'une façon décisive sur les responsabilités précises de chacun.

Les experts estiment néanmoins qu'il est possible de formuler des hypothèses solides qui s'appuient sur la cohérence de la documentation à leur disposition.

Ils distinguent trois groupes d'acteurs qui ne sont pas à considérer comme des groupes homogènes : les autorités de Léopoldville, les instances gouvernementales belges à Bruxelles et plus précisément les départements des Affaires africaines et des Affaires étrangères, et les autorités katangaises. S'il existe une communauté d'intérêts dans un sens général (mettre un terme à ce qui se présentait à eux comme la menace lumumbiste), il n'y a pour autant pas identité de motivations.

Si pour le transfert, il y a incontestablement un plan qui est soutenu par les trois groupes d'acteurs, en ce qui concerne l'assassinat, on ne peut pas déceler de plan avoué. Toutefois, les autorités de Léopoldville, assistés de leurs conseillers belges, ayant organisé le transfert, celles de Bruxelles l'ayant recommandé, aucune d'elles n'a exclu la possibilité de la mort qui pourrait découler de cette situation. Ce résultat ne nécessitait pas de complot explicite. Les autorités de Léopoldville et de Bruxelles n'ont d'ailleurs pas pris de mesures pour l'éviter. Pour elles la sécurité de Lumumba était subordonnée à d'autres intérêts.

Après avoir marqué leur accord pour le transfert de Lumumba, les autorités katangaises ont perpétré son assassinat. Même si on ne peut pas préciser le moment ni les circonstances exactes dans lesquels les autorités katangaises ont décidé de tuer Lumumba et ses compagnons d'infortune Okito et Mpolo, on ne peut que qualifier d'assassinat prémédité, le crime organisé de façon méthodique.

De dood van Lumumba werd in Brussel op zo'n manier aangekondigd dat de Koning en de ministers er niet allemaal tegelijk van op de hoogte waren : eerst was er een gerucht, dat vervolgens werd bevestigd. Terzake staat buiten kijf dat Brussel een komedie heeft opgevoerd door — zelfs ten aanzien van zijn bondgenoten — een leugenachtig officieel discours te houden teneinde naadloos aan te sluiten bij de huichelachtige houding die de Katangese regering had aangenomen, daarin gevolgd door Leopoldstad dat op dat ogenblik met die regering in volle onderhandelingen zat. Voorts is de bewering als zou de zaak geheim zijn gehouden om represailles tegen Belgen te voorkomen, gegrond. Maar wat deze episode betreft, ziet het er veeleer naar uit dat de Belgische regering zich onverantwoordelijk heeft gedragen : dat de Belgische diplomatie haar toevlucht nam tot leugens, moest er onvermijdelijk toe leiden historische twijfels te doen rijzen over haar eventuele rol in de moord op Lumumba

3. Het optreden van de Belgische regeringsinstanties

Wie de Congopolitiek van de Belgische regering bestudeert in de periode juli 1960-april 1961 kan niet om de volgende vaststelling heen : er is een gebrek aan transparantie en er zijn een reeks interne contradicties binnen de regering die bestaat uit christen-democraten en liberalen en geleid wordt door Gaston Eyskens. De kabinetsraad bespreekt herhaaldelijk de Congolese problemen, neemt daarover ook besluiten, dikwijls op uitdrukkelijke vraag van Pierre Wigny om richtlijnen, maar in de praktijk zijn die besluiten eerder aan de vage kant en worden ze door de betrokken ministers en op het terrein anders geïnterpreteerd. Dat is zo voor de militaire interventie en dat is zo voor Katanga. Ook al zijn de memoires van de christen-democratische minister Wigny met de nodige voorzichtigheid te lezen, ze wijzen ten overvloede op het bestaan van « *deux politiques* ».

In tegenstelling met wat elders wordt gesuggereerd bestaat er na 30 juni 1960 geen permanent minister-comité om de Congo-politiek te voeren. Deze politiek wordt gedefinieerd door de kabinetsraad en tijdens de crisis van juli en augustus door een beperkte minister-raad ad hoc bestaande uit tien ministers behorende tot de twee regeringspartijen. Einde augustus 1960, wanneer de acute fase van de crisis voorbij is, houdt deze beperkte kabinetsraad op te bestaan. Tussen september 1960 en januari 1961 zijn er uiteraard diverse vormen van contact tussen ministers, maar geen institutioneel georganiseerde coördinatie. Integendeel, er zijn regelmatig klachten over een gebrek aan afstemming, met als sterk moment de kabinetsraad van 20 januari 1961, enkele dagen na de transfer van Lumumba.

L'annonce de la mort de Lumumba parvint à Bruxelles de manière telle que le Roi et les ministres n'en ont pas été tous informés en même temps, sous la forme d'une rumeur d'abord, d'un fait avéré ensuite. Il est ici incontestable que Bruxelles va jouer une comédie en adoptant un discours officiel mensonger, même à l'égard de ses alliés. Par ailleurs, l'argument qui consiste à dire que c'est par crainte des représailles contre les Belges que le secret fut maintenu n'est pas sans fondement. Mais il faudrait ici parler plutôt d'irresponsabilité du gouvernement belge dans le cadre de cet épisode, car le choix du mensonge par la diplomatie belge était *inévitavelmente* voué à jeter un doute historique sur son rôle éventuel dans l'assassinat de Lumumba.

3. L'intervention des autorités gouvernementales belges

Un constat s'impose à quiconque étudie la politique congolaise suivie par le gouvernement belge entre juillet 1960 et avril 1961 : il y a un manque de transparence et une série de contradictions internes au sein du cabinet, composé des partis social-chrétien et libéral et dirigé par Gaston Eyskens. Le conseil de cabinet examine à plusieurs reprises les problèmes congolais, prend des décisions en la matière, souvent pour répondre aux demandes expresses de Wigny qui réclame des directives, mais, dans la pratique, il s'agit de décisions plutôt vagues qui sont interprétées de façon différente par les ministres concernés et sur le terrain. Tel est le cas pour l'intervention militaire et pour le Katanga. Même si les Mémoires du ministre social-chrétien Wigny doivent être lus avec la circonspection requise, ils indiquent à suffisance l'existence de « *deux politiques* ».

Contrairement à ce qui est suggéré par ailleurs, il n'existe pas, après le 30 juin 1960, de comité ministériel permanent chargé de mener la politique congolaise. Celle-ci est définie par le conseil de cabinet et, pendant la crise de juillet et d'août, par un conseil restreint *ad hoc* constitué de dix ministres représentant les deux partis de la coalition gouvernementale. Fin août 1960, alors que la phase aiguë de la crise est passée, ce conseil de cabinet restreint cesse de se réunir. Entre septembre 1960 et janvier 1961, il y a évidemment différents types de contact entre ministres, mais il n'y a pas de coordination organisée institutionnellement. Au contraire, des plaintes sont régulièrement formulées à propos d'un manque de cohérence, le conseil de cabinet du 20 janvier 1961, quelques jours après le transfert de Lumumba, constituant un moment fort à cet égard.

Pas vanaf 26 januari 1961 treedt er een ministercomité voor Afrikaanse Zaken op. Dit comité bestaat uit vijf leden behorende tot de twee regeringspartijen : premier Eyskens, vice-premier René Lefebvre, de ministers Wigny (Buitenlandse Zaken), d'Aspremont Lynden (Afrikaanse Zaken), Albert Lilar (Justitie, inclusief Staatsveiligheid). Als verklaring voor de inwerking treding van dat comité kan worden gewezen op de acute problemen in Afrika (onder andere Rwanda Urundi, de belofte van hulp aan Leopoldstad met het oog op het herstel van de diplomatieke betrekkingen en het afweren van de bedreiging vanuit Stanleystad) op een ogenblik dat de regering zelf als gevolg van de strijd rond de eenheidswet in staat van ontbinding verkeert.

Er is een onduidelijke bevoegdheidsafbakening tussen een aantal ministers. Het zwaartepunt van de verantwoordelijkheid voor Congo en de Afrikaanse mandaatgebieden ligt voor 30 juni 1960 bij het ministerie van Belgisch Congo en Rwanda Urundi, kort voor de onafhankelijkheid herdoopt tot ministerie van Afrikaanse Zaken (Auguste De Schryver). Na 30 juni — wanneer Congo een soevereine staat is geworden — komt het zwaartepunt te liggen bij het minister van Buitenlandse Zaken (Wigny). Die verschuiving wordt uitgedrukt in de vervanging van de gouverneur-generaal Cornelis, ondergeschikt aan De Schryver, door een ambassadeur, in casu Jean Van den Bosch, ondergeschikt aan Wigny. Nochtans verdwijnt de bevoegdheid van Afrikaanse Zaken niet. Meer bepaald behoudt dit departement gezag voor alles wat men de zogenaamde technische bijstand zal noemen.

Naar aanleiding van de militaire interventie in de zomer van 1960 krijgt Wigny een tegenspeler in de minister van Defensie (Arthur Gilson), en na de herschikking van de regering op 2 september 1960 laat de nieuwe minister van Afrikaanse Zaken (Harold d'Aspremont Lynden) zich opnieuw gelden. Na de besluiteloosheid die de boventoon had gevoerd, waait er een meer offensieve geest door het departement van Afrikaanse Zaken. De bevoegdheden van deze laatste blijken zeer reukkelijk te zijn. Niet alleen hebben zij betrekking op de voorgedijgebieden Rwanda-Urundi, maar in de praktijk ook op Congo — als gevolg van de zogenaamde technische bijstand. Het valt ook op dat de Koning, wanneer hij brieven ontvangt van Tshombe, een ontwerp van antwoord vraagt aan minister d'Aspremont Lynden, niet aan Wigny, die weliswaar door zijn collega wordt geconsulteerd.

Een van de belangrijkste aspecten van deze chaotische bevoegdheidsverdeling betreft de controle over de Belgische militairen in Congo. Deze bevoegdheid ontsnapt aan het ministerie van Defensie (na oktober 1960) en evenzeer aan het ministerie van Buitenlandse Zaken, maar komt toe aan het ministerie van Afrikaanse Zaken, waar de diensten van de militaire raadgever (ma-

Ce n'est qu'à partir du 26 janvier 1961 qu'intervient un comité ministériel pour les Affaires africaines. Ce comité est composé de cinq membres appartenant aux deux partis de la majorité : le premier ministre Eyskens, le vice-premier ministre René Lefebvre, les ministres Wigny (Affaires étrangères), d'Aspremont Lynden (Affaires africaines), Albert Lilar (Justice, en ce compris la Sûreté de l'État). L'existence de problèmes graves en Afrique (notamment au Rwanda Urundi, la promesse d'aide à Léopoldville en vue du rétablissement des relations diplomatiques et la nécessité de faire face à la menace émanant de Stanleyville) au moment où le gouvernement lui-même est chancelant par suite de l'agitation suscitée par la loi unique peut expliquer l'institution de ce comité.

Le partage des compétences entre un certain nombre de ministres est mal défini. Avant le 30 juin 1960, c'est le ministère du Congo belge et du Rwanda Urundi, rebaptisé ministère des Affaires africaines (Auguste De Schryver) peu avant l'indépendance, qui assume l'essentiel de la responsabilité en ce qui concerne le Congo et les territoires africains sous mandat belge. Après le 30 juin — lorsque le Congo est devenu un État souverain —, cette responsabilité est assumée au premier chef par le ministère des Affaires étrangères (Wigny). Ce glissement se traduit par le remplacement du gouverneur général Cornelis, subordonné à De Schryver, par un ambassadeur, en l'occurrence Jean Van den Bosch, subordonné à Wigny. Le département des Affaires africaines n'est toutefois pas dépouillé de toutes ses compétences. C'est ainsi, plus particulièrement, qu'il reste compétent pour tout ce que l'on appellera « l'assistance technique ».

À l'occasion de l'intervention militaire de l'été 1960, Wigny se découvre un adversaire en la personne du ministre de la Défense (Arthur Gilson), et, après le remaniement ministériel du 2 septembre 1960, le nouveau ministre des Affaires africaines (Harold d'Aspremont Lynden) s'impose de nouveau. À l'indécision qui prévalait, succède au département des Affaires africaines un esprit plus agressif. Les compétences de ce ministère s'avèrent très extensibles. Elles s'exercent non seulement sur les régions sous tutelle du Rwanda-Urundi, mais également, dans la pratique, sur le Congo, du fait de l'assistance technique. Il est frappant de constater que, lorsqu'il reçoit des lettres de Tshombe, le Roi demande un projet de réponse au ministre d'Aspremont Lynden et non à Wigny, qui, il est vrai, est consulté par son collègue.

Un des aspects essentiels de cette répartition chaotique des compétences concerne le contrôle des militaires belges au Congo. Cette compétence échappe au ministère de la Défense (après octobre 1960) et tout autant au ministère des Affaires étrangères mais revient au ministère des Affaires africaines, au sein duquel les services du conseiller militaire (le major Loos) devien-

jaar Loos) bevoegd worden voor alle Belgische militairen in Congo, inclusief Katanga. In oktober 1960 worden alle nog onder Defensie ressorterende militairen in Congo overgeheveld naar Afrikaanse Zaken. Hierdoor ontsnapt de Katangese politiek — sterk gebonden aan de aanwezigheid van de zowat 200 Belgische officieren in de Katangese Gendarmerie — in grote mate aan de controle van Buitenlandse Zaken. Via kolonel Marlière en de zogenaamde « technische militaire bijstand » voor Mobutu's ANC probeert ook Minaf invloed uit te oefenen in Leopoldstad. In de kwestie van de militaire stagiaires voerde Afrikaanse Zaken een politiek die ingaat tegen de visie van Buitenlandse Zaken.

Het *Bureau-Conseil* dat op 12 oktober 1960 in Elisabethstad wordt opgericht, is een ander instrument van het departement van Afrikaanse Zaken in zijn Katanga-beleid. Hoewel het statuut ervan ambigu is en het gezag ervan over het Belgisch personeel van de technische bijstand aan Katanga twijfelachtig is, is het via die organisatie en met name via het hoofd ervan, professor René Clemens, dat minister D'Aspremont Lynden probeert controle uit te oefenen op de Katangese aangelegenheden.

Het gevolg daarvan is onder andere het bestaan van parallelle communicatiekanalen met Congo. Buitenlandse Zaken werkt via de consuls-generaal Marcel Dupret in Brazza en Henri Crener in Elisabethstad; het departement Afrikaanse Zaken werkt via de militairen Marlière in Brazzaville en René Smal, Albert Liégeois en Frédéric Vandewalle of niet-militairen zoals Clemens in Elisabethstad. De Staatsveiligheid, ressorterend onder Justitie, werkt via André Lahaye en Jean Baptiste Crockart in Brazzaville. In principe moeten de inconvenianten hiervan worden weggewerkt door wederzijdse uitwisseling van boodschappen in Brussel, maar de realiteit is anders. Een sprekend voorbeeld daarvan is de telex van minister d'Aspremont Lynden van 16 januari 1961. De minister van Afrikaanse Zaken antwoordt ongevraagd op een telexbericht van Dupret (aan Belext, maar bestemd voor de consul-generaal in Elisabethstad) en bezorgt niet eens een kopie van zijn aan Tshombe gericht boodschap aan zijn collega Wigny.

Ook al zijn de ministers politiek verantwoordelijk, in realiteit worden belangrijke beslissingen genomen door officieren, diplomaten of ambtenaren. Op Defensie speelt generaal Cumont, stafchef, een doorslaggevende rol. Dat is zo tijdens de militaire interventie, wanneer hij de tegenspeler wordt van ambassadeur Van den Bosch, maar ook later, wanneer hij via Loos opdracht geeft aan commandant Dedeken om Lumumba te ontvoeren. Dat is overigens de zichtbare kant van Cumont tussenkomst. Misschien zijn er ook andere.

nent compétents pour tous les militaires belges au Congo, y compris au Katanga. En octobre 1960, tous les militaires stationnés au Congo relevant encore du ministère de la Défense sont transférés aux Affaires africaines. La politique katangaise — fortement influencée par la présence de quelque 200 officiers belges au sein de la Gendarmerie katangaise — échappe dans une large mesure au contrôle des Affaires étrangères. Minaf tente également, par le biais du colonel Marlière et de l'« assistance technique militaire » assurée à l'ANC de Mobutu, d'exercer une influence à Léopoldville. En ce qui concerne les militaires stagiaires, les Affaires africaines ont mené une politique qui allait à l'encontre de la vision des Affaires étrangères.

Le Bureau-Conseil, créé à Elisabethville le 12 octobre 1960, constitue un autre instrument du département des Affaires africaines dans sa politique katangaise. Quoique son statut soit ambigu et son autorité sur le personnel belge de l'assistance technique au Katanga douteuse, c'est par le biais de cet organisme et notamment par l'intermédiaire de son chef, le professeur René Clemens, que le ministre d'Aspremont Lynden essaie d'exercer un contrôle sur les affaires katangaises.

Cette politique a notamment pour conséquence que se développent des canaux parallèles de communication avec le Congo. Le département des Affaires étrangères opère par l'intermédiaire des consuls généraux Marcel Dupret à Brazzaville et Henri Crener à Elisabethville. Le département des Affaires africaines opère par l'intermédiaire des militaires Marlière à Brazzaville et René Smal, Albert Liégeois et Frédéric Vandewalle ou des civils comme Clemens à Elisabethville. La Sûreté de l'État, qui relève de la Justice, opère par l'intermédiaire d'André Lahaye et de Jean Baptiste Crockart à Brazzaville. Si l'échange mutuel de messages à Bruxelles doit en principe remédier aux inconvénients que présente cette situation, il en va autrement dans la réalité, ainsi que l'illustre clairement le télex envoyé par le ministre d'Aspremont Lynden le 16 janvier 1961. Le ministre des Affaires africaines répond, sans y avoir été invité, à un télex de Dupret (un télex à Belext mais destiné au consul général d'Elisabethville) et ne transmet même pas une copie de son message pour Tshombe à son collègue Wigny.

Même si les ministres sont politiquement responsables, des décisions importantes sont prises en réalité par des officiers, des diplomates ou des fonctionnaires. Au département de la Défense, c'est le général Cumont, le chef d'état-major, qui joue un rôle déterminant. Tel est notamment le cas au cours de l'intervention militaire, lorsqu'il entre en conflit avec l'ambassadeur Van den Bosch, mais également par la suite, lorsqu'il donne, par l'entremise de Loos, l'ordre au commandant Dedeken d'enlever Lumumba. C'est là, au demeurant, la partie visible de l'intervention de Cumont. Mais il y en peut-être d'autres.

Op het departement Buitenlandse Zaken wordt de politiek in belangrijke mate bepaald door de Congo-cel van Rothschild (P.GEO.6, later PCRU), waartoe onder andere Davignon en Lebrun behoorden. Men kan verder ook geen abstractie maken van Jean Van den Bosch, de gewezen ambassadeur in Leopoldstad, die na zijn uitwijzing door de regering-Lumumba in augustus 1960 opnieuw secretaris-generaal van het Departement is geworden. Door de aard van hun functie treden ambtenaren minder voor het voetlicht, maar we zijn ervan overtuigd dat Rothschild in de Congokwestie een cruciale rol speelt. Hij belichaamt ook de continuïteit als toekomstige kabinetschef van minister van Buitenlandse Zaken Paul-Henri Spaak.

Een cruciale rol is eveneens weggelegd voor de militaire raadgever van het Departement van Afrikaanse Zaken, majoor Loos. Belast met de intendantie van de *Force Publique*, vervalt deze bevoegdheid na de Congolese onafhankelijkheid. Toch zien we niet minder, maar daarentegen meer activiteit van deze functionaris, zeker na 2 september. Een van de belangrijkste activiteiten was nu de intendantie van de Belgische officieren actief in de Katangese Gendarmerie. Deze volstrekt door de regering gedekte activiteit zal geleidelijk aan ook een meer obscure kant kennen : de werving van huurlingen voor Katanga.

Loos bouwt een netwerk van contacten uit in Brazzaville-Leopoldstad, Elisabethstad en Usumbura. Gewezen officier van de FP, doet hij beroep op officieren die hij zelf nog in de Etat-major van de FP had gekend : Marlière, Smal, Verdickt, Vandewalle. Deze vastberaden équipe onttrekt zich aan het oog van de politieke wereld. Het zijn deze officieren, en in de eerste plaats, Marlière, die zich engageren in « *covert actions* ». Daarbij zal men er rekening mee houden dat het normale diplomatieke verkeer sedert de verbreking van de betrekkingen tussen Congo en België onmogelijk was, en Congo in chaos verkeerde, en daardoor een situatie werd geschapen waarin die acties konden gedijen. In de acties die het op de persoon van Lumumba gemunt hebben, speelt het duo Loos-Marlière de belangrijkste rol.

Over het algemeen kan men vaststellen dat er op Afrikaanse Zaken een weinig ambtelijke cultuur bestond en een onduidelijke hiërarchie. In tegenstelling met Buitenlandse Zaken werden op Afrikaanse Zaken de telexen niet ambtshalve getekend door de minister. Loos tekende met zijn voornaam « Jules » persoonlijke boodschappen aan Marlière of Smal. Men kan stellen dat minister d'Aspremont aan zijn medewerkers, in het bijzonder aan Loos en aan zijn kabinetsattaché Vervier, een grote mate van vrijheid gaf, en dat zij zich tegelijk overtuigd wisten van het groen licht van hun minister.

Het organieke, intrinsieke probleem van de bevoegdheidsverdeling tussen Buitenlandse en Afrikaanse Zaken zal worden opgelost onder de volgende regering, april 1961, wanneer het departement van Afrikaanse

Au département des Affaires étrangères la politique est définie dans une large mesure par la cellule Congo de Robert Rothschild (P.GEO.6, plus tard PCRU), dont font partie, notamment, Davignon et Lebrun. On ne peut pas non plus faire abstraction de Jean Van den Bosch, l'ancien ambassadeur en poste à Léopoldville, qui, après avoir été expulsé par le gouvernement Lumumba en août 1960, est redevenu secrétaire général du département. Eu égard à la nature de leur fonction, les fonctionnaires occupent moins le devant de la scène, mais nous sommes convaincus que Rothschild a joué un rôle crucial dans l'affaire congolaise. Il incarne également la continuité en tant que futur chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères Paul-Henri Spaak.

Le conseiller militaire du département des Affaires étrangères, le major Loos, sera également appelé à jouer un rôle crucial. Alors qu'il est chargé de l'intendance de la Force publique, cette compétence disparaît avec l'indépendance du Congo. Or, au lieu de diminuer, l'activité de ce fonctionnaire augmente, certainement après le 2 septembre. Une de ses principales tâches était désormais l'intendance des officiers belges en fonction au sein de la gendarmerie katangaise. Cette activité totalement couverte par le gouvernement revêtira progressivement un aspect plus obscur : le recrutement de mercenaires pour le Katanga.

Loos développe un réseau de contacts à Brazzaville-Léopoldville, à Elisabethville et à Usumbura. En tant qu'ancien officier de la FP, il fait appel à des officiers qu'il a connus personnellement à l'état-major de la FP : Marlière, Smal, Verdickt, Vandewalle. Cette équipe résolue opère à l'abri des regards du monde politique. Ce sont ces officiers et, en premier lieu, Marlière qui s'engagent dans des « *covert actions* ». En outre, on ne perdra pas de vue qu'il n'est plus possible d'entretenir des relations diplomatiques normales depuis la rupture des relations entre le Congo et la Belgique et depuis que le Congo est plongé dans le chaos, ce qui engendre une situation propice au développement de ces actions. Dans les actions visant la personne de Lumumba c'est le duo Loos-Marlière qui est le plus impliqué.

On peut constater, d'une manière générale, que les Affaires africaines avaient une culture peu administrative et une hiérarchie peu claire. Alors qu'aux Affaires étrangères, tous les télex étaient signés d'office par le ministre, il n'en était rien aux Affaires africaines. Loos signait de son prénom « Jules » des messages personnels à Marlière ou Smal. On peut dire que le ministre d'Aspremont laissait une grande latitude à ses collaborateurs, en particulier à Loos et à son attaché de cabinet Fernand Vervier, et que ceux-ci étaient en même temps assurés du feu vert du ministre.

Le problème organique, intrinsèque de la répartition des compétences entre les Affaires étrangères et les Affaires africaines sera résolu sous le gouvernement suivant, en avril 1961, lorsque le département des Affaires

Zaken zal worden opgedoekt en de verschillende diensten elders zullen worden ondergebracht, de meeste in het ministerie van Buitenlandse Zaken. Spaak is dan nog de enige bevoegde minister en de directie PCRU de enige verantwoordelijke regeringsinstantie.

Zijn er tegenstellingen te bespeuren in het optreden van de regeringsinstanties, dan zijn er ook lijnen van solidariteit. Er bestond een goede verstandhouding tussen ambtenaren, militairen en diplomaten op verschillende niveaus en standplaatsen. Dikwijls wortelde ze in de gemeenschappelijke ervaring van de Tweede Wereldoorlog, hetzij in het verzet, in de gevangenen- of concentratiekampen of in de troepen in Engeland. Niet de drie klassieke scheidslijnen spelen hier, maar een bepaalde visie op België, waarin trouw aan de Koning steeds een centrale rol speelt en de politieke wereld weinig vertrouwen genoot. D'Aspremont Lynden, katholieke adel; Ganshof van der Meersch, vrijzinnig en Franstalig; Rothschild, socialist en Franstalig; Pilaet, liberaal en Vlaming; Gérard, rechterzijde van de *Parti social chrétien* (PSC).

Het gebrek aan transparantie wordt nog in de hand gewerkt door de uiteenlopende opties van het Paleis en de regering. In 1960 is koning Boudewijn nog van mening dat hij werkelijk de politiek van de regering kan beïnvloeden. Grondwetspecialist Wigny erkent dat de Koning zijn invloed mag laten gelden, maar niet tegen zijn ministers kan ingaan. Begin augustus 1960, op het ogenblik dat de Koning probeert een nieuwe regering op de been te helpen, liggen de verhoudingen omgekeerd. Niet de Koning bindt in voor de oppositie van zijn ministers, maar de ministers buigen voor de druk van de Koning.

Het persoonlijk initiatief van de Koning is doorslaggevend in de gebeurtenissen van begin augustus 1960. Bovendien zal de Koning, langer dan zijn regering, vasthouden aan de Katangese optie. Op 2 februari 1961 bevestigt Wigny dat de Koning eindelijk heeft begrepen dat men niet naar de onafhankelijkheid van Katanga kan streven. In dat opzicht vormde de communicatie tussen het Paleis en majoor Guy Weber, militaire raadgever van president Tshombe, een instrument van een parallelle politiek van het Paleis, met negatieve gevolgen op de transparantie en de eenduidigheid van de regeringspolitiek.

De Koning heeft het recht geïnformeerd te worden. Maar op zijn beurt dient hij de regering op de hoogte te brengen van inlichtingen die een belangrijke weerslag kunnen hebben op de regeringspolitiek. De informatie die de Koning in oktober 1960 bereikte betreffende de ontmoeting tussen Mobutu en Tshombe en hun intentie om Lumumba « fysiek te neutraliseren » is waarschijnlijk niet aan de regering overgemaakt.

africaines sera supprimé et que ses différents services seront transférés ailleurs, la plupart au ministère des Affaires étrangères. Spaak sera par conséquent le seul ministre compétent et la direction PCRU la seule instance gouvernementale responsable.

Si l'on note des contradictions dans la manière d'agir des instances gouvernementales, il existe toutefois aussi des axes de solidarité. Il y avait une bonne entente entre fonctionnaires, militaires et diplomates à différents niveaux et en différents lieux. Ces liens amicaux trouvaient souvent leur origine dans les expériences vécues en commun au cours de la Seconde Guerre mondiale, soit dans la Résistance, soit dans les camps de prisonniers ou de concentration, soit parmi les troupes belges en Angleterre. Ce ne sont pas, en l'occurrence, les trois clivages classiques qui jouent un rôle, mais une certaine vision de la Belgique, vision dans laquelle la fidélité au Roi joue toujours un rôle central et le monde politique ne jouit que de peu de confiance. D'Aspremont Lynden, noblesse catholique; Ganshof van der Meersch, libre-penseur et francophone; Rothschild, socialiste et francophone; Pilaet, libéral et flamand; Gérard, aile droite du Parti social chrétien (PSC).

Le manque de transparence est encore amplifié par la divergence des options retenues respectivement par le Palais et par le gouvernement. En 1960, le Roi Baudouin s'estime encore en mesure d'influer réellement sur la politique du gouvernement. Le constitutionnaliste Wigny reconnaît que le Roi peut faire valoir son influence, mais précise qu'il ne peut s'opposer à ses ministres. Au début du mois d'août 1960, au moment de la tentative royale de constituer un nouveau gouvernement, les rapports de force sont inversés. Ce n'est pas le Roi qui cède devant l'opposition de ses ministres, mais les ministres qui se plient à la volonté du Roi.

L'initiative personnelle du Roi est déterminante dans le déroulement des événements du début du mois d'août 1960. De plus, le Roi défendra l'option katangaise plus longtemps que son gouvernement. Le 2 février 1961, Wigny confirme que le Roi a fini par comprendre que l'on ne peut vouloir l'indépendance du Katanga. Observons à cet égard que la communication entre le Palais et le major Guy Weber, conseiller militaire du président Tshombe, constituait un instrument de la politique parallèle du Palais, ce qui a nui à la transparence et à la clarté de la politique du gouvernement.

Le Roi a le droit d'être informé. Il est cependant tenu de communiquer, à son tour, au gouvernement les renseignements susceptibles d'avoir une incidence importante sur la politique gouvernementale. Les informations obtenues par le Roi en octobre 1960 au sujet de la rencontre entre Mobutu et Tshombe et de leur intention de « neutraliser physiquement » Lumumba n'ont probablement pas été transmises au gouvernement.

Andere aspecten van het koninklijk optreden daarentegen zijn conform de grondwettelijke regels. Dat geldt voor de brieven aan Tshombe van 27 januari en 13 maart, alsook voor de brieven aan president Kennedy van 2 februari 1961 en een gelijkaardige brieven aan andere bevriende staatshoofden.

Een bijzonder aspect van de Congopolitiek vormt het gebruik van zogenaamde « geheime fondsen ». In december 1960 heeft het toenmalige parlement ingestemd met een begrotingspost van 30 miljoen te gebruiken voor uitzonderlijke omstandigheden onder de uitsluitende verantwoordelijkheid van de minister van Afrikaanse Zaken, een zeldzaam gegeven in de Belgische parlementaire geschiedenis. Het gaat om een totaalbedrag van 50 miljoen. Voor 30 miljoen is er een visum van de minister-raad, voor de resterende twintig miljoen niet. Opvallend is de continuïteit in de regeringsactie : 20 miljoen dateren van voor 3 september (onder minister Raymond Scheyven), 30 miljoen van erna (onder minister d'Aspremont Lynden). Deze gelden waren bestemd voor politieke doeleinden, in hoofdzaak steun voor de strijd tegen Lumumba, zowel voor als na zijn afzetting. Dat gebeurde door financiële steun aan de oppositiepers (de reeds genoemde *Courrier d'Afrique*), aan « gematigde politici » zoals Bolikango en Bomboko, maar verder ook door logistieke steun voor diverse Congolese delegaties naar Brussel en New York. Overigens betreffen deze 50 miljoen enkel de « geheime fondsen » van Afrikaanse Zaken. Daarnaast werden nog andere fondsen voor actie in Congo aangewend. De parlementaire controle op de regeringspolitiek was zwak of onbestaande.

Het dossier-Lumumba is ingewikkeld, en dit kan als een gemeenplaats klinken. Het is gevaarlijk alle personen, initiatieven en acties over eenzelfde kam te scheuren als delen van een groot geheel. Voor de theorie van het grote complot hebben wij geen bewijzen. In bepaalde opzichten overtreft de realiteit de fantasie, in andere opzichten is de realiteit behoorlijk triviaal.

Met zekerheid kan bevestigd worden dat Belgische regeringsinstanties Lumumba van de macht hebben helpen verdrijven, zich vervolgens verzet hebben tegen elke verzoening met Lumumba en zijn terugkeer aan de macht hebben proberen te verhinderen. Zij hebben aangedrongen op zijn arrestatie, zonder aan te dringen op een proces. Zij hebben de overbrenging van Lumumba naar Katanga gesteund, zonder de mogelijkheid van zijn terdoodbrenging in Katanga door gepaste maatregelen uit te sluiten.

Het staat aan de commissie te oordelen of Belgische regeringsinstanties morele verantwoordelijkheid dragen in de dood van Lumumba.

D'autres aspects de l'intervention royale sont en revanche conformes aux règles constitutionnelles. Il en est ainsi des lettres adressées à Tshombe le 27 janvier et le 13 mars, ainsi que des lettres du 2 février 1961 au président Kennedy et d'une lettre similaire envoyée à d'autres chefs d'État amis.

Un aspect particulier de la politique congolaise concerne l'utilisation de fonds dits « secrets ». En décembre 1960, le parlement de l'époque a approuvé un poste budgétaire de 30 millions à utiliser dans des circonstances exceptionnelles, sous la responsabilité exclusive du ministre des Affaires africaines, ce qui est chose rare dans l'histoire parlementaire belge. Il s'agit d'un montant total de 50 millions. Il y a un visa du Conseil des ministres pour 30 millions, mais pas pour les autres 20 millions. On ne peut qu'être frappé par la continuité de l'action gouvernementale : 20 millions datent d'avant le 3 septembre (sous le ministre Raymond Scheyven), et 30 millions d'après cette date (sous le ministre d'Aspremont Lynden). Ces fonds étaient destinés à des fins politiques, essentiellement à la lutte contre Lumumba, tant avant qu'après sa destitution. Ils ont ainsi servi à accorder une aide financière à la presse d'opposition (le *Courrier d'Afrique* déjà cité) et à des « hommes politiques modérés » tels que Bolikango et Bomboko, mais aussi à apporter un soutien logistique à diverses délégations congolaises à Bruxelles et à New York. Ces 50 millions ne représentent en outre que les « fonds secrets » des Affaires africaines. D'autres fonds ont également été utilisés pour mener des actions au Congo. Le contrôle parlementaire de la politique du gouvernement a été faible ou inexistant.

Le dossier Lumumba est complexe, même si cela peut sembler une banalité de le dire. Il est dangereux de traiter toutes les personnes, toutes les initiatives et toutes les actions de la même manière, comme si elles faisaient partie d'un grand ensemble. Nous n'avons pas de preuves étayant la thèse du grand complot. Si, à certains égards, la réalité dépasse la fiction, à d'autres, la réalité est assez triviale.

On peut affirmer avec certitude que les instances gouvernementales belges ont aidé à chasser Lumumba du pouvoir, se sont ensuite opposées à toute réconciliation avec ce dernier et ont tenté d'empêcher son retour au pouvoir. Elles ont insisté pour qu'il soit arrêté, mais pas pour qu'il soit jugé. Elles ont appuyé le transfert de Lumumba au Katanga, sans exclure, par des mesures appropriées, la possibilité qu'il y soit mis à mort.

C'est à la commission qu'il appartient de juger si des autorités gouvernementales belges ont une responsabilité morale dans la mort de Lumumba.

X. BIJLAGEN

Lijst van documenten waarvan een facsimile wordt opgenomen

1. « Court historique du réseau « Crocodile », ongedateerde en niet ondertekende nota; *Archief van de Veiligheid van de Staat, dossier A. Moyaen*
2. Proces-verbaal van de kroonraad van 18 februari 1960; *Archief van de Kanselarij van de Eerste Minister*
3. [Nota betreffende de contacten van Patrice Lumumba met de landen van het Oostblok en met de Kommunistische Partij van België], nota opgesteld door de Veiligheid van de Staat, 15 maart 1961; *Papieren Harold d'Aspremont Lynden* (Algemeen Rijksarchief)
4. « Note pour monsieur le Premier Ministre », nota van H. d'Aspremont, adjunct-kabinetschef, aan premier G. Eyskens, 20 juli 1960; *Papieren Gaston Eyskens* (Algemeen Rijksarchief)
5. « Opération-L. Suggestions », ongedateerde en niet ondertekende nota, [augustus-september 1960]; *Papieren Jules Loos* (in privé-bezit). Een ander exemplaar berust in *Papieren Edouard Pilaet* (SOMA)
6. « Illégalité du Gouvernement de M. Lumumba », nota van minister van Buitenlandse Zaken P. Wigny, 11 september 1960; *Papieren Pierre Wigny* (in privé-bezit)
7. « Note pour monsieur le Ministre », nota van J. Durieux, gewezen kabinetschef van minister zonder portefeuille R. Scheyven, aan minister van Afrikaanse Zaken H. d'Aspremont Lynden, 12 september 1960; *Papieren Harold d'Aspremont Lynden* (Algemeen Rijksarchief)
8. Telex Minaf 65706/cab van minister van Afrikaanse Zaken H. d'Aspremont Lynden aan Mistebel (R. Rothschild) in Elisabethstad, klad van 5 oktober 1960; *Archief van Buitenlandse Zaken*
9. Idem, exemplaar van Elisabethstad; *Papieren Frédéric Vandewalle, dossier « Antoine »* (Museum van Tervuren)
10. Brief van majoor G. Weber, militair raadgever van president M. Tshombe, aan R. Lefébure, kabinetschef van Koning Boudewijn, Elisabethstad, 19 oktober 1960; *Archief van het Koninklijk Paleis*
11. [Overzichtstabel betreffende de privé-initiatieven met het oog op de ronseling van huurlingen, juli-oktober 1960], ongedateerde en niet ondertekende nota; *Archief van de Veiligheid van de Staat. CO/C/gen III/2/Beg sf/* recrutement de mercenaires pour le Katanga
12. Telex Minaf z.n. van majoor J. Loos, militair raadgever bij Afrikaanse Zaken te Brussel, aan kolonel L. Marlière (Brazzaville), 14 januari 1961, printex-banden; *Archief van Buitenlandse Zaken*

X. ANNEXES

Liste des documents repris en facsimile

1. « Court historique du réseau « Crocodile » », note non-datée et non-signée; *Archives de la Sûreté de l'Etat, dossier A. Moyaen*
2. Procès-verbal du Conseil de la Couronne du 18 février 1960; *Archives de la Chancellerie du Premier ministre*
3. [Note relative aux contacts de Patrice Lumumba avec les pays de l'Est et avec le Parti communiste belge], note rédigée par la Sûreté de l'Etat, 15 mars 1961; *Papiers Harold d'Aspremont Lynden* (Archives générales du Royaume)
4. « Note pour monsieur le Premier Ministre », note de H. d'Aspremont, chef de cabinet adjoint, au Premier ministre G. Eyskens, 20 juillet 1960; *Papiers Gaston Eyskens* (Archives générales du Royaume)
5. « Opération-L. Suggestions », note non-datée et non-signée, [août-septembre 1960]; *Papiers Jules Loos* (archives privées). Un autre exemplaire est conservé dans les *Papiers Edouard Pilaet* (CEGES)
6. « Illégalité du Gouvernement de M. Lumumba », note du ministre des Affaires étrangères P. Wigny, 11 septembre 1960; *Papiers Pierre Wigny* (archives privées)
7. « Note pour monsieur le Ministre », note de J. Durieux, ancien chef de cabinet du ministre sans portefeuille R. Scheyven, au ministre des Affaires africaines H. d'Aspremont Lynden, 12 septembre 1960; *Papiers Harold d'Aspremont Lynden* (Archives générales du Royaume)
8. Téléx Minaf 65706/cab du ministre des Affaires africaines H. d'Aspremont Lynden à Mistebel (R. Rothschild) à Elisabethstad, brouillon du 5 octobre 1960; *Archives des Affaires étrangères*
9. Idem, exemplaire d'Elisabethville; *Papiers Frédéric Vandewalle, dossier « Antoine »* (Musée de Tervuren)
10. Lettre du major G. Weber, conseiller militaire du président M. Tshombe, à R. Lefébure, chef de cabinet du Roi Baudouin, Elisabethville, 19 octobre 1960; *Archives du Palais royal*
11. [Tableau récapitulatif au sujet des initiatives privées en vue de la constitution de groupes de mercenaires, juillet-oktober 1960], note non-datée et non-signée; *Archives de la Sûreté de l'Etat : CO/C/gen III/2/Beg sf/* recrutement de mercenaires pour le Katanga
12. Téléx Minaf s.n. du major J. Loos, conseiller militaire aux Affaires africaines à Bruxelles, au colonel L. Marlière (Brazzaville), 14 janvier 1961, bandes printex; *Archives des Affaires étrangères*

13. Nota van president J. Kasa Vubu aan V. Nendaka, hoofd van de Congolese Staatsveiligheid, 14 januari 1961; *Papieren Nendaka* (in privé-bezit)

14. Nota van V. Nendaka, hoofd van de Congolese Staatsveiligheid, aan de commandant van het kamp Hardy in Thysstad, 14 januari 1961; *Papieren Nendaka* (in privé-bezit)

15. Brief van president J. Kasa Vubu aan president F. Youlou, 15 januari 1961, doorslag; *Papieren Nendaka* (in privé-bezit)

16. Plan voor de transfer van P. Lumumba, ongedateerde nota in het handschrift van A. Lahaye, [16 januari 1961]; *Papieren Nendaka* (in privé-bezit)

17. Telex Minaf 06116/cab van « Jules », d.i. majoor J. Loos, militair raadgever bij Afrikaanse Zaken te Brussel, aan kolonel L. Marlière (Brazzaville), 16 januari 1961, printex-band; *Archief van Buitenlandse Zaken*

18. Telex Minaf 06416/cab van Minaf aan het Belgisch consulaat-generaal in Elisabethstad, klad van [16 januari] in het handschrift van F. Vervier, kabinetsattaché; *Archief van Buitenlandse Zaken*

19. Idem, gekleefd op quarto blad met potlooddatum aangebracht door de archivaris; *Archief van Buitenlandse Zaken*

20. Idem, exemplaar van Elisabethstad; *Papieren Frédéric Vandewalle: dossier « Antoine »* (Museum van Tervuren)

21. Zakagenda 1961 van politiecommissaris Frans Verscheure op datum van 17 januari; *Papieren Frans Verscheure* (in privé-bezit)

22. « Crédits pour dépenses exceptionnelles à la disposition du Ministre des Affaires Africaines », ongedateerde en niet ondertekende nota, [april 1961]; *Papieren Harold d'Aspremont Lynden* (Algemeen Rijksarchief)

23. « Crédits pour dépenses exceptionnelles à la disposition du Ministre des Affaires Africaines (20 millions) », ongedateerde en niet ondertekende nota, [april 1961]; *Papieren Harold d'Aspremont Lynden* (Algemeen Rijksarchief)

13. Note du président J. Kasa Vubu à V. Nendaka, chef de la Sûreté de l'Etat congolaise, 14 janvier 1961; *Papiers Nendaka* (archives privées)

14. Note de V. Nendaka, chef de la Sûreté de l'Etat congolaise, au commandant du camp Hardy à Thysville, 14 janvier 1961; *Papiers Nendaka* (archives privées)

15. Lettre du président J. Kasa Vubu au président F. Youlou, 15 janvier 1961, pelure; *Papiers Nendaka* (archives privées)

16. Plan pour le transfert de P. Lumumba, note non-datée de la main de A. Lahaye, [16 janvier 1961]; *Papiers Nendaka* (archives privées)

17. Téléx Minaf 06116/cab de « Jules », c'est à dire le major J. Loos, conseiller militaire aux Affaires africaines à Bruxelles, au colonel L. Marlière (Brazzaville), 16 janvier 1961, bandes printex; *Archives des Affaires étrangères*

18. Téléx Minaf 06416/cab de Minaf au Consulat général à Elisabethville, brouillon du [16 janvier] de la main de F. Vervier, attaché de cabinet; *Archives des Affaires étrangères*

19. Idem, collé sur une feuille quarto sur laquelle la date a été mentionnée au crayon par l'archiviste; *Archives des Affaires étrangères*

20. Idem, exemplaire d'Elisabethville; *Papiers Frédéric Vandewalle: dossier « Antoine »* (Musée de Tervuren)

21. Agenda 1961 du commissaire de police Frans Verscheure à la date du 17 janvier; *Papiers Frans Verscheure* (archives privées)

22. « Crédits pour dépenses exceptionnelles à la disposition du Ministre des Affaires Africaines », note non-datée et non-signée, [avril 1961]; *Papiers Harold d'Aspremont Lynden* (Archives générales du Royaume)

23. « Crédits pour dépenses exceptionnelles à la disposition du Ministre des Affaires Africaines (20 millions) », note non-datée et non-signée, [avril 1961]; *Papiers Harold d'Aspremont Lynden* (Archives générales du Royaume)

Gedeclassificeerd op 22.02.2001,
ten behoeve van de Parlementaire
Onderzoekscommissie
"Lumumba"

1

COURT HISTORIQUE DU RESEAU "CROCODILE".-

Le réseau "Crocodile" a été constitué le 1er janvier 1948 avec comme objectif la lutte antisoviétique et antisubversive. Le Réseau "Crocodile" n'est que la section congolaise d'un Réseau plus étendu, le Réseau Milpol qui a les mêmes objectifs en Belgique.

Au cours de l'année 1948, l'activité du Réseau a consisté principalement au recrutement des agents de base qui ont commencé eux-mêmes à recruter des informateurs dans les différents milieux.

Au début de 1949, le chef du Réseau a rencontré à Bruxelles, Mr Pierre HUMBLET de la Mission Marmite qui postulait la place d'Administrateur de la Sûreté au Congo. Les deux hommes avaient appartenu ensemble au 2e Bureau de l'Armée et se connaissaient déjà précédemment, Mr HUMBLET ayant été élève au Collège Cardinal Mercier à Braine l'Alleud quand Mr MOYEN y était professeur. Mr HUMBLET demanda l'appui de Mr MOYEN pour être nommé Administrateur de la Sûreté du Congo et discute longuement avec lui le rapport qu'il devait remettre au Ministre des Colonies sur sa mission en Afrique. Mr MOYEN qui n'avait que de bons souvenirs de l'intéressé appuya celui-ci tant au Ministère qu'auprès du chef du 2e Bureau, le Général (alors Colonel) MAMPUYS. Mr MOYEN fit également recevoir Mr HUMBLET par Mr ROBILIAET, Administrateur-Délégué de l'Union Minière du Haut Katanga afin de faire cesser l'indifférence sinon l'hostilité qui régnait dans cette société envers la Sûreté du Congo.

Mr HUMBLET, sûr de sa nomination, proposa à Mr MOYEN le poste de Commissaire Principal à la Section Inspection de la Sûreté congolaise. Mr MOYEN était d'accord en principe, mais s'en référa au chef du 2e Bureau qui estima que l'intéressé faisait besogne plus utile en restant où il était. Néanmoins, Mr HUMBLET estima devoir soumettre à Mr MOYEN les candidatures qui lui étaient proposées pour former les cadres de la nouvelle Sûreté et plusieurs entretiens eurent lieu à ce sujet, soit au Bureau du réseau, 14, rue des Comédiens, soit à l'Hôtel "Canterbury" où Mr HUMBLET logeait et ce souvent en présence de Mr le Commissaire Principal René ADAM du service de la Contre-Information au Ministère de la Défense Nationale auquel Mr HUMBLET proposait d'ailleurs le poste de Commissaire en Chef de la Sûreté congolaise.

-2-

Mr HUMBLET soumit à Mr MOYEN les formulaires de candidatures déposées au Ministère des Colonies et lui demanda des candidats pour étoffer ses cadres. Soucieux d'aider le nouvel organisme dans sa mission, le Réseau «Crocodile» se défit de trois de ses meilleurs amis pour permettre à Mr HUMBLET de coter ses services d'éléments compétents (MM DELOOF, SIMOENS et PINGRAY). Il faut noter qu'à l'époque le Réseau «Crocodile» était parfaitement connu du Ministre des Colonies, Mr WIGNY, le chef du Réseau ayant eu deux entretiens circonstanciés avec le Ministre et ayant été prié de rester en contact avec le chef de Cabinet, Mr BRUNEEL auquel le Réseau fournissait une copie de tous les renseignements d'intérêt général. Quand il fut décidé au début de juillet 49 que le chef du Réseau «Crocodile» irait au Congo contacter ses agents pour coordonner leur activité et étudier sur place les problèmes particuliers de celle-ci, le Ministre des Colonies et Mr HUMBLET en furent les premiers avertis. Le Ministre fit d'ailleurs accorder à Mr MOYEN son visa dans les 24 h. en réduisant les formalités au minimum pour raison de sécurité. Quant à Mr HUMBLET, il attendait Mr MOYEN à l'aérodrome et ne prétendit pas que l'intéressé descendit à l'hôtel. Il voulut être son hôte pendant son séjour à Léo. La collaboration entre les deux hommes semblait parfaite. Tous les problèmes intéressant la Sûreté du Congo furent discutés en détail aussi bien avec Mr HUMBLET qu'avec son Adjoint, Mr PONCELET, avec Mr BEAUDINKT, Administrateur sur le point de quitter ses fonctions et avec Mr DEWAERSEGGER, ff. de Procureur Général à ce moment là.

Mr HUMBLET fit recevoir Mr MOYEN par le Gouverneur Général JUNGERS avec lequel la question du Réseau fut discutée très en détail. Mr JUNGERS donna à Mr MOYEN des conseils et des directives fort opportunes d'ailleurs. Mr HUMBLET mit sa voiture personnelle et son chauffeur à la disposition de Mr MOYEN pendant tout son séjour à Léo, lui facilita sa mission au maximum. Il avertit les agents de la Sûreté dans les villes où Mr MOYEN devait se rendre afin que celui-ci trouve sur place toutes les facilités et effectivement on assura à l'intéressé des priorités avion partout où il aurait pu encourir quelque retard.

Au Katanga principalement, la collaboration entre Mr de MUNCK, Commissaire de la Sûreté et Mr MOYEN fut totale. Ils visitèrent ensemble les différentes autorités, ils examinèrent ensemble les problèmes

-3-

de sécurité pendants et Mr MOYEN mit à la disposition de Mr de MUNCK quelques relations personnelles que le Commissaire de la Sûreté utilise d'ailleurs abondamment par la suite. Là aussi c'est sur intervention du chef du Réseau «Crocodile» que les portes de l'U.M. se rouvrirent pour la Sûreté, Mr MOYEN ayant introduit Mr de MUNCK successivement auprès de Mr MARTHOZ, Administrateur-Délégué, Mr WALLEFF, Directeur Général et Mr DEWICKX, chef du personnel. C'est également en compagnie de Mr MOYEN que Mr de MUNCK put visiter les différents sièges de l'U.M. et y nouer des contacts de service profitables. A la fin de son périple de 30.000 Km au Congo, le chef du Réseau «Crocodile» revint à Léo où il passa encore huit jours chez Mr HUMBLET dans la plus entière confiance et collaboration.

Mr HUMBLET prétend, semble-t-il aujourd'hui, que même à cette époque, c'était pour mieux surprendre le Réseau et l'annihiler parce qu'il le considérait inutile sinon dangereux qu'il a si bien reçu Mr MOYEN. Il ne paraît pas que cette affirmation puisse tenir devant le simple fait facile à prouver que Mr HUMBLET ait mis tous ses dossiers à la disposition de Mr MOYEN en présence de son personnel; qu'il a montré à Mr MOYEN des documents envoyés par certains de ses agents et relevant précisément des informations du Réseau «Crocodile» et enfin qu'il a réglé en quelque sorte par l'intermédiaire du Gouverneur Général, la collaboration du Réseau et de la Sûreté.

Quand Mr MOYEN est rentré en Belgique, il a remis au Ministre des Colonies un rapport de 52 pages pour lequel Mr WIGNY a bien voulu lui écrire spontanément une lettre de remerciements, tandis que copie de ce rapport a été remise en mains propres de Mr JUNGERS par le chef du Réseau et envoyée également à Mr HUMBLET.

Il semble aujourd'hui que ce soit ce rapport qui ait motivé l'ostracisme du Gouvernement Général et surtout de la Sûreté contre le Réseau et la volonté non équivoque de ces services de détruire celui-ci et pourtant aujourd'hui, on devra bien reconnaître, après les articles et conférences du Père VAN WING et Mr SCHEYVEN, que Mr MOYEN n'a fait que dire l'exacte vérité deux ans avant que celle-ci ne doive être admise de façon presque générale. Mr MOYEN est rentré du Congo le

-4-

3 septembre 49. Dès la fin septembre, on le mettait en garde de différents côtés contre les manœuvres entreprises contre lui et contre le Réseau tant au Congo qu'en Belgique. Il n'a pas voulu y croire et c'est ainsi que la «Libre Belgique» ayant attaqué violemment Mr HUMBLET dans son numéro du 19/10/49, Mr MOYEN a écrit spontanément à ce journal la lettre dont on trouvera copie en annexe (1). Peu de temps après, le Réseau envoyait à ses agents dans la colonie des directives (voir annexe (2)) très précises sur l'attitude à avoir envers la Sûreté, même si celle-ci persistait dans son hostilité et passait à des manœuvres plus précises.

En même temps Mr MOYEN écrivait à Mr HUMBLET la lettre de compréhension que l'on trouvera en annexe (3). Cette lettre resta sans réponse et des renseignements indubitables étant arrivés entre-temps, le chef du Réseau «Crocodyl» jugea qu'il n'y avait pas lieu d'insister espérant que Mr HUMBLET reconnaîtrait qu'il se trompait. Au lieu de ^{cela, en} novembre 1950, Mr HUMBLET faisait prendre par le Gouverneur Général une ordonnance d'indésirabilité contre Mr MOYEN sous un prétexte des plus fallacieux. Le détail de cette affaire est suffisamment connu par les rapports qu'il en a faits à l'époque pour ne pas devoir s'y étendre plus longuement.

Au cours de 1950, il s'avéra de façon indubitable que la Sûreté avait pris pour principal objectif, sur directives formelles et précises de Mr HUMBLET, la destruction totale du Réseau. Cet objectif était même indiqué comme passant avant tout autre et sachant que leur chef y attachait un grand prix, certains agents de la Sûreté désireux de faire du zèle et de gagner une promotion, ne reculèrent devant aucun moyen, fût-ce les plus bas pour connaître les agents du Réseau «Crocodyl» et nuire à leur activité. Voici trois exemples précis qui illustrent cette situation :

- 1) A Matadi, Mr Paul SIMOENS, Sous-Commissaire principal nommé à la demande et sur insistance de Mr MOYEN alors qu'il ne remplissait aucune des conditions prévues, va trouver Melle Germaine BASQUE, Assistante-Sociale qu'il croyait être une agente du Réseau et la menace de la faire expulser si elle continue à être en relations

-5-

avec Mr ROYEN.

2) A Elisabethville, Mr de MUNCK se rend presque tous les jours vers 11 h au Bureau des Postes et avec la complicité de Mr COLLARD, Directeur des Postes, cherche dans le courrier destiné à l'Europe, les lettres qui pourraient être envoyées aux Boîtes Postales qu'il croit être celles du Réseau et ouvre ces lettres.

Il perfectionne même la procédure en s'installant quasi à demeure chaque jour au Bureau des Postes avec un matériel spécial lui permettant d'enlever sans laisser de trace, le papier cellophane qui ferme certaines lettres et de recoller celles-ci par après :

3) A Costermansville, l'agent de la Sûreté DONY a corrompu un agent des postes qu'il serait facile de retrouver puisqu'il est en congé en Belgique depuis 4 mois, de façon à pouvoir s'emparer des correspondances destinées à Mr BRAUN dont on croit qu'il est un agent du Réseau «Crocodile». Les indications relevées dans ces correspondances font surveiller d'autres boîtes postales dont les lettres sont également ouvertes et recollées, le contenu en étant communiqué à Léo.

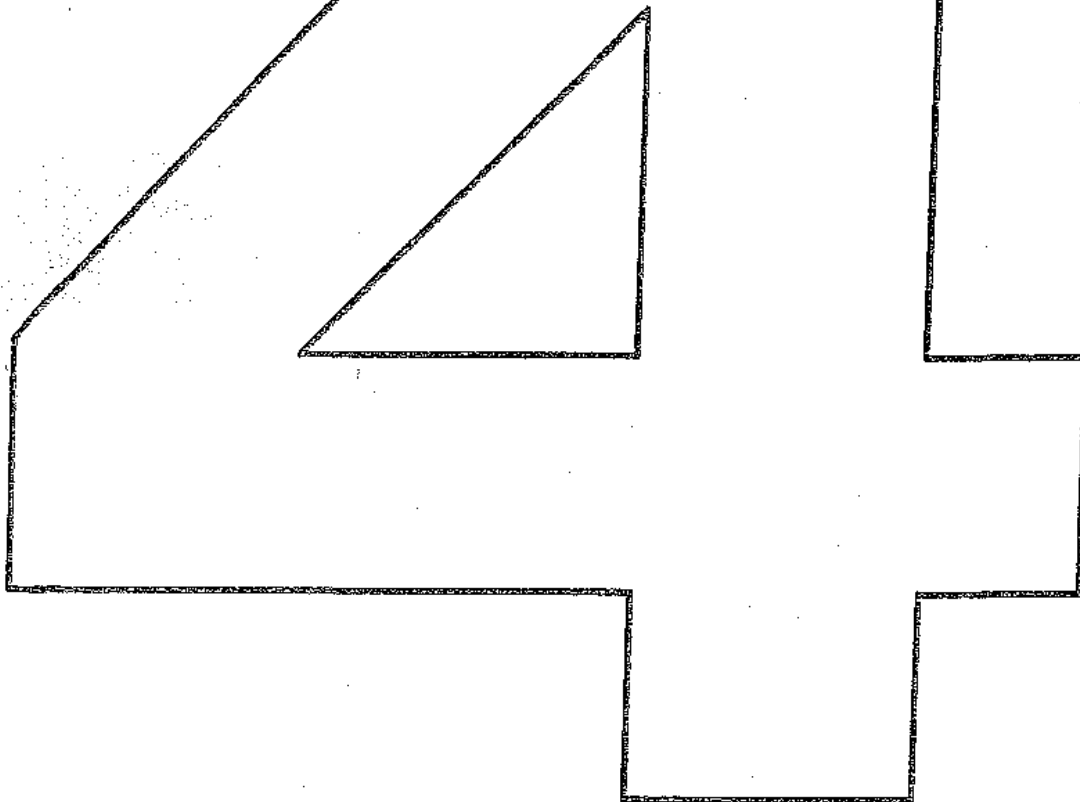
Quand Mr HUMBLET se rend en tournée d'inspection au Katanga, il ne cache d'ailleurs pas aux fonctionnaires qu'il croit acquis à ses manœuvres, son hostilité contre le Réseau «Crocodile» et la volonté qu'il a de le détruire complètement. Il va jusqu'à laisser croire que Mr ROYEN ne serait rien d'autre qu'un agent double soviétique.

Malgré ces procédés, le Réseau persiste à inviter ses agents à ne pas contre-attaquer et on pourrait produire des dizaines de lettres du chef du Réseau dépeignant la situation en répondant aux agents qui l'en informaient et enjoignant formellement de ne pas tomber dans le travers des luttes intestines fratricides : l'ennemi seul bénéficiant de cette perte de temps et d'énergie et des indiscretions qu'elle amène fatalement.

Aujourd'hui que Mr HUMBLET reproche à certains fonctionnaires d'avoir aidé le Réseau et tente de les faire chasser de l'Administration

-6-

sinon de la Colonie ou même condamnés sur la base d'une Ordonnance législative 103 du 2 mars 41, on peut lui rétorquer que ces fonctionnaires n'ont rien fait d'autre que ce qu'il a fait lui-même et ordonné à ses agents de faire envers Mr Moyen en 1949. Si Mr Moyen est déclaré aujourd'hui aux termes de l'Ordonnance : « Personne non qualifiée pour recevoir les renseignements », il en était exactement de même en 1949 et Mr Humblet le savait mieux qu'quiconque tandis que les fonctionnaires que l'on poursuit actuellement sont très fondés à avoir commis dans une intention patriotique, une erreur d'ailleurs compréhensible puisqu'ils avaient vu le chef du Réseau travaillant fraternellement avec le chef de la Sûreté et ses commissaires.



164

2

CONSEIL DE LA COURONNE TENU AU PALAIS DE
BRUXELLES, LE 18 FEVRIER 1960, A 17 HEURES,
SOUS LA PRESIDENCE DE S.M. LE ROI.

-:-:-:-:-

Etaient présents:

Tous les Ministres, à savoir:

- MM. G. Eyskens, Premier Ministre,
A. Lilar, Ministre - Vice-Président du Conseil de
Cabinet,
A. De Schryver, Ministre du Congo belge et du
Ruanda-Urundi,
J. Van Houtte, Ministre des Finances,
A. De Vleeschauwer, Ministre de l'Agriculture,
R. Lefebvre, Ministre de l'Intérieur,
P. Wigny, Ministre des Affaires Etrangères,
O. Behogne, Ministre du Travail,
P.W. Segers, Ministre des Communications,
P. Harmel, Ministre des Affaires culturelles,
O. Vanaudenhove, Ministre des Travaux publics et de
la Reconstruction,
A. Gilson, Ministre de la Défense Nationale,
L. Servais, Ministre de la Prévoyance Sociale,
P. Meyers, Ministre de la Santé publique et de la
Famille,
P. Van Den Boeynants, Ministre des Classes moyennes,
R. Scheyven, Ministre chargé des Affaires économi-
ques et financières du Congo belge et du
Ruanda-Urundi,
L. Merchiers, Ministre de la Justice,
C. Moureaux, Ministre de l'Instruction publique,
J. Van der Schueren, Ministre des Affaires économi-
ques,
J. Van Offelen, Ministre du Commerce Extérieur.

- 2 -

165

Les Ministres d'Etat, à savoir:

MM. Aloïs van de Vyvere, (Vicomte)

Georges Theunis,

Frans Van Cauwelaert,

Achille Delattre,

Robert Gillon,

Camille Huysmans,

Hubert Pierlot, (Comte)

Eugène Soudan,

Paul Tschoffen,

Romain Moyersoen, (Baron)

Henri Rolin,

Paul van Zeeland,

Auguste De Schrijver, (déjà cité dans la liste des
Membres du Gouvernement)

Albert-Edouard Janssen,

Paul-Henri Spaak,

Paul Struye,

Achille Van Acker,

Roger Motz,

Théo Lefèvre.

Absents et excusés:

M. Gutt, Ministre d'Etat, en mission à l'étranger.

M. Maistriau, Ministre d'Etat, souffrant.

°
° °

- 3 -

166

Sa Majesté le Roi, en ouvrant la séance, prononce l'allocution suivante:

"Messieurs les Ministres,

Il appartient au Roi de veiller aux intérêts supérieurs du Pays. Aujourd'hui que l'indépendance du Congo pose des problèmes d'une gravité extrême dont dépendent à la fois les destinées de la Belgique et celles du Congo lui-même, j'ai estimé de mon devoir de réunir les membres du Conseil de la Couronne afin d'attirer leur attention sur les conséquences qui résulteront de cette indépendance et sur les mesures qu'il y a lieu de prendre pour y faire face.

Lors de mon premier voyage au Congo, je fus convaincu qu'il était temps de modifier notre comportement envers les populations indigènes. Vous vous rappelez, peut-être, qu'à mon retour j'ai déclaré solennellement que nous avions à résoudre d'urgence le PROBLEME DES RELATIONS entre Blancs et Noirs.

A défaut d'une formule constructive dans plusieurs domaines, on dut se contenter de la promulgation d'un statut des villes.

Les mois passaient. A l'exemple du Sud-Est Asiatique, l'Afrique sortait de sa torpeur séculaire. Successivement, les colonies françaises et anglaises réclamaient et obtenaient des promesses de statuts émancipateurs.

Au Congo, les évolués commençaient à faire nombre et à énoncer des prétentions, encore que raisonnables et timidement exprimées.

En Belgique, les milieux d'affaires s'inquiétaient. A l'O.N.U. on nous surveillait, sans bienveillance.

Le 4 novembre 1957, j'écrivais au Premier Ministre:

"Depuis plusieurs mois plane sur le Pays un voile d'incertitude, même d'inquiétude, quant à l'avenir du Congo.

- 4 -

167

" Il est de fait que, sous l'impulsion d'évolués de
" plus en plus nombreux et influents, attentifs à l'exemple
" des statuts octroyés récemment à des régions voisines, les
" indigènes se sont éveillés à l'idée d'émancipation politique.
" Tout au moins aspirent-ils à prendre dans l'administration
" la part naturelle qui leur revient.

" Ces ambitions légitimes et d'ailleurs modérées, ne
" justifient pas les inquiétudes de certains milieux coloniaux
" qui appréhendent que les liens unissant le Congo à la Bel-
" gique ne soient compromis.

" A la vérité la situation n'est pas critique; mais
" elle le deviendrait si des influences extérieures s'avisait
" de précipiter, en l'envenimant, une évolution que nous l'au-
" rions pas organisée à temps.

" Convaincu que le moment est venu d'un ajustement de
" nos conceptions coloniales, je crois de mon devoir d'appeler
" l'attention du Gouvernement sur cette question capitale. Nos
" populations indigènes vivent sous un régime qui convenait
" pour guider leur entrée dans notre civilisation et qui leur
" a apporté d'incalculables bienfaits. Ce n'en est pas moins
" un régime qui ne peut être que transitoire.

" Même si les autochtones s'en contentaient, les théo-
" ries affirmées à l'O.N.U., les déclarations des plus hautes
" autorités morales, les impératifs d'une politique démocrati-
" que, obligeraient à organiser une participation prochaine,
" effective, des populations locales à la gestion des affaires
" publiques. Les premières mesures qui viennent d'être décré-
" tées dans ce sens ne sont qu'un prélude qui s'avèrera vite
" insuffisant.

" A cette réforme administrative devraient se joindre,
" notamment, la refonte de l'ordre judiciaire et de la légis-
" lation avec codification des droits coutumiers, une révision
" du régime des terres, la mise en oeuvre d'une politique agri-
" cole développant l'économie rurale et l'accession à la pro-
" priété privée.

- 5 -

168

" Au total, je crois opportun, sans toucher présentement
" à la Charte Coloniale, de prévoir en faveur de l'association
" Belgique-Congo une structure nouvelle supprimant toute dis-
" crimination raciale et permettant à la société indigène de
" se développer selon son génie propre, tout en assurant la
" coexistence entre Blancs et Noirs dans la justice et l'estime
" réciproque.

" En raison de l'étendue du territoire, de la variété des
" races, des coutumes, des niveaux économiques et sociaux at-
" teints, il conviendrait - dans l'intérêt tant des autochtones
" que des entreprises européennes- de diversifier le rythme et
" les modalités de cette évolution; ce qui postule en première
" urgence une décentralisation au profit des provinces, voire
" dans celles-ci au profit de certains districts et des villes.

" Le Gouvernement se doit, tant vis-à-vis des administrés
" indigènes ou européens que vis-à-vis de l'opinion mondiale,
" d'arrêter et d'affirmer les principes de notre politique fu-
" ture au Congo.

" A cet effet, le Conseil Colonial pourrait être invité
" à étudier et à rédiger des propositions concrètes; le Gou-
" vernement, après avoir statué sur celles-ci, exposerait son
" programme devant le Parlement.

" Je ne doute pas, Monsieur le Premier Ministre, que
" vous ne reconnaissiez l'importance que revêt aujourd'hui ce
" problème et que, en accord avec le Ministre des Colonies,
" vous n'apportiez à sa solution votre zèle coutumier au ser-
" vice du Pays."

Les élections municipales ne tardèrent d'ailleurs pas
à révéler l'existence de partis politiques solidement orga-
nisés, aux visées ambitieuses, notamment dans le Bas-Congo.

En 1958, un nouveau Gouvernement crut ne pouvoir ar-
rêter un programme de réformes qu'après une enquête appron-
die menée sur place. Malgré la diligence de la Commission
instituée à cet effet, cette enquête et la traduction de ses

conclusions en dispositions légales prirent de nouveaux mois, créant au Congo une effervescence attisée par l'accession à l'indépendance de territoires contigus, en face de Léopoldville.

En présence d'une Administration désemparée faute d'orientation et de directives, le 4 janvier 1959, une émeute due à l'exaspération de milliers de chômeurs arbora le slogan: INDEPENDANCE.

Le Gouvernement présenta au Parlement un plan assurément complet au sens européen, mais dépassant la compréhension, les aptitudes et les usages des indigènes. Après avoir lésiné pendant longtemps sur les concessions progressives, on investissait le Congo, d'un coup, de toute la complexité d'un Gouvernement indépendant démocratique.

Louable en principe, le passage à ce statut ne pouvait se concevoir sans certains préliminaires, que j'énonçai dans mon discours radiodiffusé du 13 janvier, préfaçant le projet présenté au Parlement à la même heure. Je vais me permettre de vous le relire:

"Répondant à une longue attente, le Gouvernement de Bruxelles annoncera aujourd'hui devant le Parlement un programme de réformes qui ouvrira une étape décisive pour les destinées de nos populations africaines.

" Je crois devoir à la mémoire de mes illustres prédécesseurs, fondateur et consolidateurs de notre Oeuvre en Afrique, d'en porter moi-même à votre connaissance le caractère et l'esprit.

" Le but de notre présence sur le continent noir a été défini par Léopold II: ouvrir à la civilisation européenne ces pays attardés; appeler leurs populations à l'émancipation, à la liberté et au progrès après les avoir arrachées à l'esclavage, aux maladies et à la misère.

- 7 -

170

" Continuant ces nobles visées, notre ferme résolution
" est aujourd'hui de conduire, sans attermolements funestes,
" mais sans précipitation inconsidérée, les populations con-
" golaises à l'indépendance dans la prospérité et la paix.

" Dans un monde civilisé, l'indépendance est un statut
" qui réunit et garantit la liberté, l'ordre, le progrès.
" Elle ne se conçoit que moyennant:

" des institutions solides et bien équilibrées,
" des cadres administratifs expérimentés,
" une organisation sociale, économique, financière,
" bien assise, aux mains de techniciens éprouvés,
" une formation intellectuelle et morale de la popula-
" tion, sans laquelle un régime démocratique
" n'est que dérision, duperie et tyrannie.

" C'est à la réalisation de ces conditions de base
" que nous sommes attachés et que nous entendons tous nous
" consacrer, dans un enthousiaste et cordial concert d'ef-
" forts avec nos populations africaines.

" Si nous n'hésitons pas à approuver, à seconder les
" aspirations de nos frères noirs, nous ne pouvons cependant
" pas laisser oublier que par 80 années de services et d'ef-
" forts, la Belgique a acquis des droits incontestables à
" leur sympathie et à leur coopération loyale.

" Notre tâche de guides et de conseillers, à nous
" métropolitains et Blancs du Congo, doit se poursuivre tout
" en se transformant et s'atténuant à mesure des progrès
" réalisés.

" Au demeurant, loin d'imposer à ces populations des
" solutions toutes européennes, nous entendons favoriser des
" adaptations originales, répondant aux caractères propres
" et aux traditions qui leur sont chers. A cet égard, une
" large décentralisation, conjuguée avec une extension rapide

- 8 -

171

" du système électoral et l'abandon de toute discrimination
" entre Noirs et Blancs, permettra de hâter et de diversifier
" l'épanouissement des régions, selon leurs particularités
" géographiques, culturelles, raciques ainsi que leur dévelop-
" pement économique.

" C'est là, croyez-moi, mes chers compatriotes de Bel-
" gique et du Congo, une voie dans laquelle il faut s'engager
" avec foi et générosité, un dessein grandiose et fier que nous
" mènerons à bien si nous joignons à la communauté de volonté
" et de discipline, la claire vision de l'avenir prospère de
" nos deux pays."

Qu'il y eut, ou non, moyen de les appliquer, ces re-
commandations retinrent peu l'attention. Or, dans les semai-
nes qui suivirent, le prestige de l'Administration belge en
Afrique subit d'irréparables dommages.

Entretiens, l'effervescence croissait et gagnait l'en-
semble de la Colonie. Les compétitions électorales ravi-
vaient les rivalités tribales. La population européenne se
sentait menacée. Certains meneurs indigènes se livraient à
des initiatives de la plus haute gravité.

J'estimai de mon devoir à l'égard de la Dynastie et
de la Belgique, de me rendre sur place pour affirmer notre
souveraineté, et apaiser les passions, tout en manifestant
ma sincère sympathie pour les revendications raisonnables des
autochtones.

Au cours des débats de la Table Ronde -assemblée pure-
ment consultative- le Ministre du Congo a été amené à accep-
ter la date ferme du 30 juin, pour l'accession du Congo à
l'indépendance et le Président en a fait un événement histo-
rique.

J'en viens au problème actuel: celui des RELATIONS
FUTURES ENTRE LA BELGIQUE ET LE CONGO INDEPENDANT.

Il me paraît si important que je tiens à recourir à vos conseils. Le statut intérieur futur du Congo intéresse avant tout celui-ci. Mais le problème des relations entre la Belgique et le Congo indépendant est ESSENTIEL pour les deux Pays. La reconnaissance de l'indépendance du Congo y est liée.

L'Etat Congo, en effet, ne pourra subsister dès le 1^{er} juillet que grâce aux fonctionnaires belges qui y resteront. Il aura besoin de nos techniciens. Le sort de la population restera lié à notre service médical sans lequel des épidémies de tout genre ne tarderont pas à réapparaître anéantissant tant d'années d'efforts. En outre, les conflits entre tribus qui ont déjà éclaté dans les derniers temps, ne risquent-ils pas de prendre l'ampleur d'une guerre civile et de mettre à feu et à sang le pays que nous avons réussi à pacifier ? Nous ne pouvons pas non plus oublier que 100.000 Blancs résident au Congo et constituent un élément essentiel de sa prospérité. Nous avons l'obligation de ne rien négliger pour les protéger. Comment pourraient-ils travailler efficacement s'ils n'avaient la certitude que le sort de leur famille et leur avenir étaient assurés ?

Le Congo, comme la Belgique, a un intérêt majeur au maintien d'une monnaie stable sans laquelle l'économie congolaise serait rapidement ruinée, entraînant une diminution dangereuse du niveau de vie de la population.

Enfin, peut-on se désintéresser des énormes investissements que les Belges ont faits au Congo et qui représentent une grande partie de l'épargne de notre population ?

Ces questions se poseront dès le 30 juin.

Avons-nous le droit de nous considérer à ce moment comme dégagés de toute responsabilité ? Si nous devons conduire le Congo à l'indépendance sans l'aider à surmonter les très grosses difficultés devant lesquelles il se trouvera nécessairement, il est certain que la Belgique serait gravement atteinte dans son prestige et qu'elle serait sé-

- 10 -

173

vèrement jugée, non seulement par les Congolais eux-mêmes mais par l'opinion mondiale.

Cela étant, ne vous paraît-il pas, Messieurs les Ministres, que des mesures doivent être envisagées afin que la transmission des pouvoirs de la Belgique au nouvel Etat du Congo, ait lieu sans heurts graves et qu'un traité entre les deux Etats puisse être négocié et approuvé en temps utile."

M. Eyskens, Premier Ministre, remercie Sa Majesté pour sa communication.

Il estime qu'il serait assez vain de discuter au sujet des fautes qui auraient été commises dans le passé. Ce qui importe, c'est de rechercher la solution que commande la situation actuelle.

Il constate que l'indépendance s'organise dans tous les pays d'Afrique. Il souligne la gravité du problème qui se pose et estime que le Roi a raison de dire que la Belgique doit, dans l'intérêt même du Congo, continuer à lui fournir l'assistance dans tous les domaines en vue de poursuivre le développement culturel, social, économique et financier du Congo, mais qu'elle doit également sauvegarder les intérêts que la Belgique y possède.

Il constate d'autre part que la Conférence de la Table Ronde a clarifié sensiblement la situation, que des garanties substantielles ont été données et qu'elle a permis de dégager le désir manifeste de collaboration. Toutefois, si ces garanties morales constituent un acquis sérieux, il n'empêche que l'avenir contient encore beaucoup d'inconnues et d'incertitudes qui expliquent l'inquiétude d'une partie de l'opinion publique.

Il souligne les très grandes difficultés de la transmission des pouvoirs, ainsi que les devoirs que nous avons à l'égard du Congo. Il se demande s'il est possible, pour la Belgique, de conclure avant la date de l'indépendance, un traité avec le Congo qui contiendrait des clauses détaillant l'aide que la Belgique continuerait à apporter au Congo ainsi que les obligations que celui-ci prendrait en contrepartie.

Il suggère que M. De Schryver fasse préalablement le point de l'état des travaux de la Conférence, étant donné que, aujourd'hui même, plusieurs recommandations favorables ont été adoptées.

M. De Schryver, Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Ministre d'Etat, souligne que si les Congolais présents à la Conférence ne sont pas des représentants légaux, il n'est pas moins vrai que ce sont des dirigeants de tous les partis politiques et des chefs coutumiers. S'ils n'ont pas la qualité juridique pour prendre des engagements, il faut les considérer quand même comme des représentants valables de fait.

Au sujet de la recommandation concernant la date de l'indépendance, il souligne que tous les Congolais indistinctement, même les plus modérés, exigeaient une indépendance immédiate. Du côté belge, on a fait comprendre que cela était irréalisable et ce n'est qu'après de longues négociations que la date a pu être reculée jusqu'au 30 juin. Cette décision avait une importance capitale du point de vue psychologique et était, en quelque sorte, le préalable au succès de la conférence.

Cette date étant retenue, la Conférence a examiné la façon dont l'indépendance pouvait être organisée.

Un autre facteur psychologique important était le fait d'exprimer le désir sincère de la Belgique de reconnaître l'indépendance sans restriction. En effet, le Congo de 1958 appartient au passé. Le Congo de 1959 est une nouvelle réalité qui se caractérise par une méfiance profonde à l'égard de la Belgique et de son administration.

M. De Schryver explique alors les mobiles qui ont guidé les délégués belges dans l'élaboration des recommandations concernant les institutions, à savoir: assurer l'unité du Congo tout en dotant le pays d'organisations politiques qui permettent aux provinces d'avoir une politique autonome; assurer, d'autre part, la stabilité des institutions.

- 12 -

175

La Conférence a admis qu'à partir du 1er juillet prochain, la législation actuelle, le statut de l'administration, de la force publique, du pouvoir judiciaire en tant qu'institution, des Belges au Congo ainsi que leurs biens, soient respectés.

La loi fondamentale qui sera soumise au Parlement reprendra ces garanties essentielles.

Un problème non moins important était la nécessité de rattraper le temps perdu et de préparer les hommes en un minimum de temps pour prendre la relève au 1er juillet prochain. Pour ces motifs et tout en écartant l'idée d'un gouvernement provisoire, il a été suggéré d'adjoindre immédiatement au Gouverneur Général six Congolais. Ensemble ils exerceront d'une façon collégiale les pouvoirs que le Gouverneur possède actuellement.

Dans le même ordre d'idées, trois Congolais seront désignés auprès de chaque Gouverneur de province.

D'autre part, il a été convenu qu'une commission de Congolais sera désignée qui restera à Bruxelles en vue d'informer et de conseiller le Gouvernement au sujet du travail législatif qui est à faire. C'est la même commission qui sera associée à l'élaboration des avant-projets de traité général d'amitié et d'assistance et de coopération technique ainsi que des accords particuliers dans plusieurs domaines.

M. De Schryver signale que la Chambre des Représentants sera installée le 10 juin au plus tard et le Sénat entre le 15 et le 18 juin. Dès que la Chambre sera installée, le premier Gouvernement congolais pourrait être formé par le Roi et pourrait commencer immédiatement la mise au point des traités.

En terminant M. De Schryver signale que, au fur et à mesure que les travaux de la conférence avançaient, les Congolais ont manifesté de plus en plus le désir de collaborer avec la Belgique. En exemple il cite toute une série de recommandations d'où il résulte que les principes fondamentaux ont été respectés. Quant à lui, il considère que le résultat atteint est considérable.

- 13 -

M. Scheyven, Ministre chargé des Affaires Economiques et Finances du Congo belge et du Ruanda-Urundi, explique pourquoi la question des garanties essentielles n'a pas été abordée plus tôt. Au départ, il fallait dissiper la méfiance et ce n'est qu'au fil des jours que l'inquiétude gagnait davantage la délégation congolaise devant les responsabilités de demain.

Il cite toutes les recommandations relatives aux garanties que la Belgique a obtenues.

L'examen détaillé de ces recommandations sera poursuivi au cours d'une conférence économique et sociale qui se tiendra vers le 15 avril prochain et à laquelle participeront une quinzaine de Congolais, des délégués du Gouvernement et du Parlement, ainsi que des représentants des milieux économiques et sociaux qui avaient été écartés à l'occasion de la présente Conférence. L'ordre du jour de cette Conférence comprendra:

- 1) Inventaire complet des problèmes qui se posent;
- 2) Liens qui lieront la Belgique au Congo;
- 3) Assistance de la Belgique dans les domaines techniques, économiques, financiers, etc;
- 4) Institutions appropriées à créer.

En vue de mettre au point certaines matières spéciales, une commission présidée par M. De Voghel, Vice-Gouverneur de la Banque Nationale, préparera une série de conventions.

En terminant, il pose la question de savoir si on ne pourrait pas parvenir à un traité qui serait signé par le premier Gouvernement congolais avant le 30 juin prochain. Sans doute sur le plan juridique on peut faire des réserves, mais il estime que, dans les circonstances actuelles, il faut éviter de verser dans un juridisme trop poussé.

- 14 -

177

. M. Struye, Ministre d'Etat, Président du Sénat, remercie Sa Majesté d'avoir convoqué le présent Conseil.

Comme premier intervenant non-gouvernemental, il proclame son admiration pour l'oeuvre accomplie par la Conférence et y associe M. Rolin, Ministre d'Etat et membre de l'opposition. Il a été frappé par la compréhension dont on a fait état et approuve sans réserve le programme soumis. Il est également d'accord pour ne pas verser dans un juridisme pur. Il est des moments dans la vie où les faits dépassent le droit. Il importe de régler actuellement le maximum et de faire couvrir demain les faits par le droit.

Il tient toutefois à poser quelques questions. Tout le programme semble partir d'une hypothèse optimiste, à savoir que les institutions congolaises futures ratifieront les recommandations de la Table Ronde. Mais quid si l'inverse se produit et si les institutions se caractérisent par des dissensions intestines.

Le premier acte législatif du Parlement belge consisterait à reconnaître l'indépendance à partir du 30 juin prochain. Dans la loi fondamentale qui doit consacrer cette décision y aura-t-il des réserves, non pas, au sujet des pouvoirs réservés, mais des réserves pour le cas où les nouvelles institutions ne seraient pas à même de traduire les recommandations dans les faits, par exemple si on ne parvenait pas à constituer un gouvernement.

Il estime, également, qu'il faut, dès à présent, partir de l'avant dans la préparation du traité, mais quid si ce traité n'est pas signé du fait que le résultat des élections serait autre que celui auquel on s'attend. La loi fondamentale qui sera votée rencontrera-t-elle cette éventualité ?

Enfin, il pose la question de savoir qui commandera la force publique. Quel sort sera réservé aux bases militaires de Kamina et de Kitona ? Sommes-nous habilités pour intervenir au cas où des troubles éclateraient avant le 30 juin.

- 15 -

178

M. De Schryver, Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Ministre d'Etat, répond que la Constitution belge n'a pas prévu non plus l'éventualité d'une carence gouvernementale. Il en est de même dans une série d'autres lois où toutes les hypothèses ne sont pas envisagées. Si l'hypothèse avancée par M. Struye devait se réaliser, il y aurait lieu d'y trouver une solution appropriée.

Si les institutions congolaises ne devaient pas accepter les recommandations, la Belgique est déliée automatiquement de ses obligations et elle peut notamment suspendre toute aide technique.

A la deuxième question, y aura-t-il des réserves lorsque les institutions ne fonctionnent pas, M. De Schryver répond que rien n'est prévu, mais, encore une fois, il faudra y donner une solution de fait. En d'autres termes, les collèges existants resteront en place, principe toujours admis en droit constitutionnel. Il serait d'ailleurs dangereux de rencontrer légalement cette hypothèse, parce qu'elle constituerait en fait un encouragement aux difficultés. Il ne craint d'ailleurs pas cette éventualité au départ, mais plutôt après la promulgation de la constitution.

A son avis la force publique doit être commandée par l'autorité congolaise légale. Toute autre solution risque d'ailleurs d'être inopérante du fait qu'on conçoit difficilement que la force publique irait à l'encontre des décisions du Gouvernement congolais et, d'autre part, on ne doit pas oublier que la troupe est composée uniquement d'autochtones.

En ce qui concerne les bases belges, les gouvernements antérieurs n'ont jamais pris de dispositions pour les doter d'un statut belge spécifique. Lorsque la question a été évoquée à la Conférence, il a répondu qu'après le 1er juillet ces bases resteraient jusqu'au moment où un traité aura été conclu.

Il signale, en outre, que nous n'avons pas de politique de rechange et qu'au contraire, nous avons vu clair à temps.

- 16 -

179

M. van Zeeland, Ministre d'Etat, voudrait bien définir le problème qui lui paraît essentiel. Il se déclare d'accord avec la politique d'indépendance ainsi que sur le programme exposé. Il est exact qu'en ce moment il n'y a plus de politique de rechange et qu'il faut accorder l'indépendance au plus vite mais veiller également à ce qu'elle soit véritable. En ce qui concerne la façon de transmettre les pouvoirs, il dit que, sur ce point, il doit se séparer de l'opinion de M. De Schryver. Il constate, en effet, qu'il y a une faiblesse fondamentale dans le système préconisé. En effet, il y a un hiatus total entre le 30 juin et le 1er juillet. Il ne désire nullement nier les avantages obtenus à la Table Ronde. Mais il estime que si nous abandonnons totalement notre autorité, qui nous garantit que les institutions congolaises vont suivre les recommandations ? Si nous ne faisons pas de réserves sur ce point, nous allons au devant d'une aventure. Le Congo lui-même se distingue par une dispersion infinie des ethnies, des langues, des traditions etc. qui sont autant de germes de sécession. On peut se demander, dès lors, si les institutions vont pouvoir résoudre les problèmes. A son avis c'est peu probable.

En ce qui concerne la politique étrangère, pouvons-nous croire que ce jeune état, aux prises avec des problèmes très difficiles, va pouvoir résister aux influences étrangères. A son avis, les problèmes politiques, économiques et financiers sont intimement liés. Si l'expansion économique ne progresse plus, que deviendront alors les institutions politiques ? En conclusion, il estime que nous devons envisager toutes les hypothèses et se dit d'accord pour une indépendance aussi vite et aussi large que possible, mais estime néanmoins que, pendant une certaine période transitoire, nous devons réserver certains pouvoirs afin de pouvoir intervenir en cas de troubles intérieurs ou d'interventions extérieures.

M. De Schryver, Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Ministre d'Etat, comprend parfaitement l'appréhension de M. van Zeeland, mais on aurait dû, depuis plusieurs années, pratiquer une politique d'autonomie s'étendant progressivement aux différents échelons.

- 17 -

180

Il souligne qu'on ne peut pas prendre en exemple les régimes d'indépendance adoptés dans d'autres territoires africains. En effet, partout on a appliqué, depuis de longues années, le processus d'émancipation.

S'attendre à ce que les Congolais marquent en ce moment leur accord sur la réservation de certains pouvoirs, même temporairement, est un espoir vain. Il rappelle, à ce sujet la tentative qu'il a faite, lors de la déclaration du 16 octobre dernier, à savoir un système d'élections étalées. Cette formule a été rejetée partout.

Il rappelle, également, qu'en ce moment nous disposons de fort peu de moyens pour faire cesser la désobéissance civile qui règne dans une partie du Congo. Les Congolais n'étant pas d'accord pour réserver certains droits, il ne reste plus que l'éventualité de les imposer par la force.

D'une part, nous avons la force publique, mais comme il a été signalé précédemment, elle est constituée essentiellement de Congolais. D'autre part, reste la possibilité d'y envoyer un corps expéditionnaire. A supposer même que ce soit là une solution, il craint que la mentalité belge ne l'accepterait jamais.

M. Rolin, Ministre d'Etat, signale que nous nous trouvons dans une situation où il n'est plus possible de choisir. Depuis le début de 1959 la situation se dégrade de jour en jour. Au début de la Conférence les Congolais sont arrivés avec une mentalité de méfiance, d'hostilité, voire d'exaspération. Dès lors, tout le problème consistait à obtenir le libre concours des Congolais.

M. Rolin avait l'espoir, parce que les Congolais avaient un intérêt vital à ne pas rompre les liens avec la Belgique. De jour en jour les Congolais se sont rendus compte que l'indépendance était un leurre si elle n'était pas fondée sur une prospérité grandissante et que l'aide de la Belgique leur était indispensable.

M. Rolin explique alors qu'au début toutes les revendications se ramenaient à la reconnaissance immédiate de l'indépendance. On leur a expliqué qu'il n'était pas possible de transférer les pouvoirs dans le vide, qu'il fallait un Gouvernement et pour que le Gouvernement soit reconnu, qu'il fallait des élections. Il rappelle alors la façon dont on est arrivé à la date du 30 juin.

La délégation belge s'est efforcée d'imprégner les Congolais de trois nécessités fondamentales.

- 1°- la nécessité d'assurer la pérennité de la législation;
- 2°- le besoin vital de notre assistance; les Congolais s'en sont rendus compte, non seulement dans le domaine économique et social, mais également dans le domaine de l'ordre pour garantir effectivement les libertés fondamentales. Dans tous les territoires émancipés de la France et de l'Angleterre, on a rencontré les mêmes difficultés pour conclure un traité. A son avis la meilleure formule est la procédure du paraphe.
- 3°- la nécessité de préparer les hommes de demain. Les Congolais ont été frappés par le grand nombre de questions qui devaient être réglées. Entre eux, le climat a complètement changé et on est arrivé à donner à la notion de nationalité congolaise un sens plus concret.

Du côté belge, le souci majeur était d'obtenir le maximum de garanties pour les personnes et les biens. Ces garanties n'ont pas été retenues uniquement pour la nouvelle loi fondamentale provisoire, mais également pour la Constitution. Il rappelle les garanties essentielles tant générales que spécifiques qui ont été obtenues.

M. Rolin souligne qu'il fallait créer un nouveau climat et la meilleure preuve que cet objectif ait été atteint consiste dans l'appel des partis pour assurer le calme au Congo.

On peut discuter au sujet du passé, mais, quant à lui, il a espoir dans l'avenir.

En conclusion, il dit qu'un recul est inimaginable aussi bien pour le Gouvernement que pour la Belgique. En effet, ce recul entraînerait en peu de temps la stupeur et la perte de tout ce que nous avons gagné jusqu'à présent. Ou bien nous

restons contre eux et alors il faut une expédition, ou bien nous restons avec eux et alors la seule politique valable est une politique de confiance.

L'indépendance sera-t-elle proclamée le 30 juin prochain ? Si à la suite de violences extérieures le Gouvernement n'est pas constitué, il faut évidemment reculer cette date, comme l'Angleterre l'a fait à Chypre.

Nous pouvons réussir à condition que la Belgique agisse sans amertume, sans regret, mais avec le désir de collaboration. On peut en sortir avec le maximum de dignité et comme un grand peuple.

M. Spaak, Ministre d'Etat, signale qu'il est difficile de parler aujourd'hui du problème alors que hier c'était encore une hypothèse. N'empêche qu'il croit devoir adopter une position critique et pessimiste.

Il est d'accord sur l'exposé de M. van Zeeland et sur les conclusions de M. De Schryver.

Sa position critique est en rapport avec le principe même de la Conférence de la Table Ronde. Dès le début il a estimé qu'elle devait conduire au triomphe des partis extrémistes. Ensuite, il a été frappé par la rapidité avec laquelle le Congo va accéder à l'indépendance. Par ailleurs, il n'est pas convaincu que la forme d'Etat que nous proposons au Congo est bien conforme aux besoins de ce pays. Il ne faut pas se faire trop d'illusions sur les promesses que les délégations congolaises ont faites: les sentiments qu'ils avaient à l'égard de leur adversaire commun peuvent disparaître dès le retour au pays.

Il insiste pour que toutes les dispositions soient prises pour que l'Etat fonctionne bien.

La question essentielle, posée par Sa Majesté, concerne la façon de transférer les pouvoirs. A cet égard deux positions étaient possibles: celle de la sagesse et celle de la confiance. La sagesse aurait commandé d'envisager une certaine transition, mais depuis quelque temps cette

- 20 -

183

formule était dépassée et il ne restait plus que la politique de la confiance. Il n'y a plus moyen de reculer et ce qui importe maintenant, c'est de tâcher de capitaliser au maximum les bons sentiments.

M. Theunis, Ministre d'Etat, est d'avis également qu'on n'a pas pu obtenir mieux et qu'on est parvenu à apaiser les Congolais. Mais il est pessimiste et se demande ce qui va se passer lorsque les délégués vont rentrer au Congo. Toutefois, il estime qu'à l'heure actuelle il serait dangereux de faire trop de réserves.

Le Baron De Vleeschauwer, Ministre de l'Agriculture, est également d'avis qu'aucune politique de rechange n'est possible. Il approuve la remarque faite par M. Spaak lorsque celui-ci a signalé que notre régime n'est pas adapté aux nécessités congolaises. D'autre part, si les choses ne se déroulent pas comme prévu, quelle sera alors la situation ? Nous ne sommes pas déchargés de nos obligations à l'égard du Congo. C'est pour cela que nous devons continuer à convaincre les Congolais qu'ils ont besoin de notre assistance.

M. Tschoffen, Ministre d'Etat, remercie le Roi de l'initiative qu'il a prise et rend hommage aux deux Ministres du Congo.

Il serait assez vain de discuter encore du passé. En effet, l'indépendance est accordée et peut-être trop vite. A cet égard il se demande si les conditions indiquées par le message royal ont été respectées.

Il pose quelques questions:

1°- va-t-on constituer un gouvernement avant le 30 juin et, dans l'affirmative par qui sera-t-il constitué et quels seront ses pouvoirs ?

2°- que va devenir le Gouverneur Général: les délégués noirs seront-ils des conseillers ou vont-ils participer directement au pouvoir?

- 2I -

3°- aura-t-on un texte qui assure, avant le 30 juin, les garanties nécessaires pour les Belges et leurs entreprises;

4°- qu'est-ce que la Belgique peut faire si les autorités congolaises de demain renient les engagements pris à la Conférence de la Table Ronde ? Il ne faut pas perdre de vue que les Congolais pourraient éventuellement se passer de notre assistance.

En conclusion, il se demande si on ne peut pas, dans la loi fondamentale provisoire, prévoir des garanties assurant la protection des biens et des personnes belges.

Par ailleurs, il serait important de pouvoir en arriver au plus tôt à un traité régulier.

M. van Zeeland, Ministre d'Etat, voudrait préciser sa pensée. Dans son esprit il n'a pas préconisé une politique de force, mais estime, d'autre part, qu'on n'a pas le droit de fonder une politique sur un coup de dé. Sans vouloir attacher aux réserves dont il a fait état, un aspect juridique, il voudrait qu'on entre dans la voie préconisée par M. Struye et par M. Tschoffen, à savoir que, dans la loi fondamentale provisoire des garanties soient prévues pour assurer une indépendance effective.

M. De Schryver, Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Ministre d'Etat, se déclare entièrement d'accord pour mettre dans la loi des garanties maximum. Mais il ne peut éviter qu'un pays étranger offre davantage.

Par ailleurs, il n'a pas voulu imposer un costume démocratique à un pays qui le porte difficilement. Mais il constate que toutes les délégations ont réclamé le système occidental. Il n'est d'ailleurs pas certain que ce système sera maintenu à l'avenir.

Il faut noter d'ailleurs que le système, malgré les appellations qui peuvent induire en erreur, n'est pas identique à celui que nous connaissons. Il a été modelé. C'est ainsi qu'en vue d'assurer au premier Gouvernement une certaine stabilité, il est prévu qu'une motion de censure ne peut être mise aux voix que 48 heures après son dépôt et qu'elle n'est acquise que si elle recueille une large majorité (soit les deux tiers, soit la majorité absolue de tous les membres qui composent la Chambre). Par ail-

-22-

185

leurs, la censure d'un membre du Gouvernement n'entraîne pas nécessairement la démission du gouvernement tout entier.

En ce qui concerne le Sénat, il est à noter qu'il est constitué d'une façon fondamentalement différente de ce qui se pratique en Belgique.

En ce qui concerne les questions précises posées par M. Tschöffen, M. De Schryver répond que la première partie de la résolution n° 3 stipule que, sans attendre le 30 juin, le premier Gouvernement congolais est constitué aussi tôt que possible après les élections. Ceci évidemment pour autant que tout se déroule normalement. Ce Gouvernement sera constitué par le Roi et ses pouvoirs seront jusqu'au 30 juin, d'ordre purement administratif.

Quant au Gouverneur Général, M. De Schryver rappelle que des délégués participeront d'une façon effective à l'exercice des attributions et des compétences des hautes fonctions administratives. Cette participation sera réalisée par la présence permanente de six membres congolais auprès du Gouverneur Général et de trois membres auprès de chaque gouverneur de province. Ces membres et le Gouverneur Général ou les Gouverneurs de province constitueront des collèges qui ont à prendre les décisions nécessaires de la compétence du Gouverneur Général ou du Gouverneur de province, à l'exception des questions qui seront expressément réservées à ces derniers par la loi. Ces autorités et ces collèges relèveront du Gouvernement belge.

En ce qui concerne le texte qui assurera avant le 30 juin les garanties nécessaires. M. De Schryver rappelle la recommandation n° 8 concernant la constitution et la législation du futur état du Congo, la résolution n° 14 relative aux problèmes économiques et financiers, la recommandation n° 15 relative au statut des agents belges de l'administration d'Afrique, la résolution n° 16 relative à l'exercice du pouvoir judiciaire ainsi que l'appel adressé par les délégations congolaises de la Conférence de la Table Ronde aux populations du Congo.

Enfin, en ce qui concerne l'hypothèse de ne pas voir respecter les engagements pris, c'est là l'éternelle question. La Belgique a connu d'autres exemples dans le passé, à savoir les expropriations qui ont été faites en Russie, en Espagne, etc.

- 23 -

186

Dans ce cas il ne reste que les instruments de force pour faire respecter les engagements.

M. Eyskens, Premier Ministre, constate que si on peut exprimer du scepticisme au sujet du régime politique proposé, il faut constater néanmoins qu'aucune autre proposition n'a été formulée.

Le Gouvernement s'est toujours préoccupé de chercher, par la loi belge un maximum de garanties. Enfin, à côté de la loi belge, il faut en arriver à un traité qui sera préparé incessamment et pour lequel il convient d'obtenir la ratification avant l'indépendance.

Sa Majesté le Roi constate que la loi fondamentale provisoire qui contient les garanties essentielles, sera faite par le Parlement belge, donc d'une façon unilatérale. Il se demande quelle sera la situation si, après l'indépendance, le traité n'a pas été conclu.

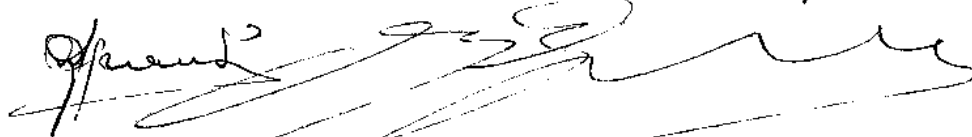
M. De Schryver, Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, précise que la loi provisoire restera en vigueur jusqu'à la promulgation de la constitution.

M. Van Acker, Ministre d'Etat, est d'avis que le traité ne peut être conclu qu'après la constitution du Gouvernement et insiste, de son côté, pour ne pas donner l'impression qu'on recule en ce moment.

Sa Majesté le Roi remercie tous les Ministres et lève la séance à 20 heures.

Le Secrétaire du Conseil,

Le Premier Ministre,



J. Grauls

G. Eyskens.

PAP. H. D'ASPREMONT

25 6

TRÈS SECRET

A. CONTACTS DE PATRICE LUMUMBA.I. Avec l'Est.

En décembre 1958, LUMUMBA a participé, à titre personnel et en simple observateur, à la Conférence Panafricaine d'Accra, au cours de laquelle les représentants congolais ont eu de multiples contacts avec des membres de délégations soviétique et chinoise qui leur ont proposé une aide financière, afin d'aider le peuple congolais à acquérir son indépendance.

Le 7 février 1960, au cours d'une réunion de communistes belges, à la maison Belgo-Polonaise à Liège, LUMUMBA a déclaré, entre autres, qu'en matière de soutien du franc congolais, on croit pouvoir compter sur une aide presque illimitée des pays de l'Est.

II. Avec le P.C.B.

Pendant son séjour à l'hôtel "CENTRAL" à Bruxelles du 21.4 au 7.5.1959 il a eu :

- 3 communications téléphoniques avec le n°48.91.66 attribué à SINGER Maurice, militant communiste et Secrétaire National des A.B.S.
Il s'agirait plus probablement de son épouse LEWIN, Rosine, dont l'intérêt pour la question congolaise est bien connu (cfr. notamment ses articles dans le Drapeau Rouge).
- 1 communication avec le n°43.77.72 à destination de GRUNENWALD(T), Oscar, avocat, militant très actif du P.C.B. secrétaire général des "Amis de la Tchécoslovaquie" conseiller juridique de "Notre Solidarité" membre de l'A.I.J.D., de l'U.B.D.P. etc.....
- Le 30.4.1959, LUMUMBA a assisté à une réunion privée organisée à Liège au domicile du docteur BONET (membre du Comité pour la Paix en Algérie - C.P.P.A.) et groupée des personnes de gauche, pour la majorité communistes ou sympathisantes, notamment :
 - BEELEN, René, membre du secrétariat national du Bureau Politique et du Comité Central du P.C.B.
 - RASKIN, Jules, avocat, dirigeant national de la Jeune Se Communiste de Belgique (J.C.B.)
 - LEVAUX Marcel, secrétaire national de la J.C.B. et membre du Comité Central du P.C.B..

/.....

PAP. H. D'ASPREMONT

256

2.-

- Le 2.5.1959, LUMUMBA s'est rendu à Liège au bureau de RASKIN, Jules, où il a rencontré POSHO, Joseph, étudiant, Congolais, en rapport avec le P.C.B. de Liège, et qui a participé en juillet 1959 au Festival Mondial de la Jeunesse à Vienne.
- Le 6.5.1959, il a fait une courte apparition au Congrès Régional du Brabant de la J.C.B. tenu à Bruxelles, où il a répondu à quelques questions.
- le 9.5.1959, au cours d'une fête organisée à Liège par le Comité Liégeois du Festival de la Jeunesse, LUMUMBA, a été reçu par les "Jeunesses Progressistes" à la librairie communiste "Romain Roland", où il est entré en contact avec DEJACE Joseph, député du P.C.B.
- Au cours de sa détention, au Congo Belge, LUMUMBA est resté en contact avec le P.C.B. et la J.C.B.; il était notamment en épistolaire avec RASKIN Jules, déjà cité.
- Dès son retour à Bruxelles, le 26.1.1960, où il devait participer à la Conférence de la Table Ronde, LUMUMBA téléphone au centre du P.C.B. pour prendre contact avec DE CONINCK, Albert, dirigeant du P.C.B., chargé des questions congolaises. Par la suite, il rencontre journellement ce dernier et se tient constamment en liaison téléphonique avec le siège du Comité Central du P.C.B. à Bruxelles. LUMUMBA a tenu à remercier les dirigeants communistes pour la sollicitude dont ils ont fait preuve envers les délégués du M.N.C. et d'autres groupements congolais.
- Le 7.2.1960, lors de la réunion à la maison belgo-polonaise à Liège, dont question sous la rubrique "Contacts avec l'Est" LUMUMBA a passé commande, à LEVAUX Marcel, déjà cité, de matériel pour la préparation de sa campagne électorale.
- En février 1960, il est signalé, qu'au cours d'une conversation récente, GRUNENWALD, Oscar, a déclaré que LUMUMBA avait passé le week-end du 6 et 7 février 1960 avec (ou chez) lui.
- Les derniers jours avant son retour au Congo Belge, LUMUMBA était accompagné dans tous ses déplacements par le cinéaste FRISON, Théo, membre du P.C.B. A chaque occasion, ce dernier filmait LUMUMBA.
- Le 16.2.1960, LUMUMBA a donné une conférence à Liège, à l'invitation d'un comité liégeois groupant l'avocat communiste RASKIN et divers membres du "Comité pour la Paix en Algérie (C.P.P.A.)". RASKIN présidait cette réunion.
- le 18.2.1960, LUMUMBA a participé à une réunion d'enseignants (membres ou sympathisants du P.C.B.) tenue à Anvers, au

/.....

PAP. H. D'ASPREMONT

256

3.-

domicile de la militante communiste DE HERDT, Leonia.

- On rapporte qu'au cours de la semaine du 15 au 22 février 1960, LUMUMBA s'est rendu aux Pays-Bas en compagnie de VANDERBORGHT, Michel, dirigeant des J.C.B. (contacts non définis).
- De même, LUMUMBA a été contacté par STEUX, Emilienne, dirigeante du "Rassemblement des Femmes pour la Paix (R.F.P.)" en vue de la participation d'une femme congolaise à la célébration du 50e anniversaire de la "Journée Internationale des Femmes" à Copenhague, en avril 1960,
- Le 27.2.1960, avant son départ pour le Congo, LUMUMBA a signé un contrat avec la S.A. "Oriental Import C°" à Jodoigne, pour la fourniture de matériel de propagande pour les élections congolaises. LEVAUX Marcel et VANDERBORGHT Michel, dirigeants de la J.C.B. se sont occupés de la liste des articles à fournir et de l'élaboration des clichés et matrices pour les photos et affiches. Le montant de cette livraison s'élèvera à 4.276.850 F dont 14 % reviendront à "Oriental Import" et 1% au P.C.B.

La direction de la SOCOMABEL à Anvers qui avait été contactée pour le financement du matériel de propagande commandé par LUMUMBA à ORIENTAL IMPORT estime que cette affaire présente un grand risque par manque de garanties et le fait que la politique actuelle de LUMUMBA envers les groupes financiers est plutôt désavantageuse (SOCOMABEL dépend de la Société Générale).

Toutefois, SOCOMABEL serait éventuellement d'accord d'aider LUMUMBA dans sa campagne électorale à condition qu'il suive une politique qui concorderait avec celle espérée par les groupes financiers.

Il faudrait donc obtenir des garanties en ce sens et pour les obtenir GOYENS, Albert qui se dit expert commercial et financier de l'ORIENTAL IMPORT se rendrait à Léopoldville avec un délégué de SOCOMABEL afin d'y rencontrer LUMUMBA.

D'autre part, VANDERBORGHT, Michel, a l'intention de se rendre au Congo comme adjoint à LUMUMBA et conseiller pour les élections ; il estime nécessaire la présence d'un membre du P.C.B. afin d'éviter que LUMUMBA ne se laisse influencer.

Dans le but d'obtenir son visa pour le Congo, VANDERBORGHT s'est fait octroyer par la firme "ORIENTAL IMPORT C°" une attestation de complaisance l'accréditant fictivement comme représentant de cette firme.

PAP. H. D'ASPREMONT

TRES SECRET

256

B.- Personnes de l'entourage de LUMUMBA Patrice,
ayant eu des contacts avec l'Est ou le P.C.B.

- 1) KASONGO Joseph, né à Daar Es Salam en 1919,
délégué T.R., agent d'affaires.
- est au courant des propositions adressées au M.N.C. par le P.C.B.
- 2) YUMBA Jean Marie, né à E'ville, le 31.10.1930,
délégué T.R., topographe.
- le 25.2.1960 à Zaventem, lors d'un départ de délégués congolais pour le Congo Belge, il a été constaté que PONCELET Edgard, membre du Comité Central du P.C.B., s'occupait exclusivement de YUMBA Jean.
Selon PONCELET, YUMBA est tout disposé à suivre les conseils du P.C.B.
- 3) NENDAKA Victor, né à Buta, le 7.8.1923,
observateur T.R., directeur d'agence,
vice-président national du M.N.C./LUMUMBA.
- Contacts téléphoniques.
21.1.1960 : P.C.B. - Drapeau Rouge
Ambassade U.R.S.S.
Légations : Hongrie - Tchécoslovaquie - Bulgarie
22.1.1960 : Légation Hongrie
Drapeau Rouge
26.1.1960 : P.C.B.
Fédération Liégeoise du P.C.B.
- Le 3.2.1960 à 13 H., à l'hôtel Cosmopolite, NENDAKA a rencontré DE CONINCK Albert, dirigeant du P.C.B. et spécialiste des affaires congolaises. Motif : "affaires commerciales".
NENDAKA a demandé à DE CONINCK s'il pouvait aider le M.N.C. dans sa campagne de propagande.
- 4) FINANT Jean, Pierre, né à Bondo, le 12.4.1926,
observateur T.R., commis-chef radio électricien,
vice-président du M.N.C./LUMUMBA à Stanleyville.
Fin 1959, FINANT a été en relations épistolaires 1°. avec les Jeunesses Communistes de Belgique (J.C.B.) (Levaux Marcel)
2°. avec le P.C.B. (De Coninck Albert).

.../...

PAP.H.D'ASPREMONT

256

2.-

- 5) EKATOU Mathieu, né à Léo, le 12.5.1920,
observateur T.R., journaliste.

-
- Au cours d'un séjour antérieur en Belgique (1957) EKATOU a eu des contacts avec le P.C.B. et notamment avec :
- la rédaction du "Drapeau Rouge"
 - JEUNIAUX Jean, du service documentation du P.C.B. permanent du parti.
 - BEELEN René, du Secrétariat National du P.C.B.
 - DE CONINCK Albert, dont question plus haut.

PAP. G. EYSKENS

6080

Le 20 juillet 1960. H. J. Apr.

NOTE POUR MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE.

-:-:-:-

Objet: Objectifs de la politique belge au Congo.

-:-:-:-:-

I.- Le développement de la situation des derniers jours a abouti à créer un véritable vide politique dans tout le Congo.

Ce vide a été voulu par Lumumba et ses créatures.

L'existence d'un véritable complot ne peut faire de doute:

- installation d'un réseau radio intérieur, émetteurs clandestins lançant une série de faux messages.
- brouillage systématique de nos télécommunications officielles.
- simultanéité du soulèvement de la force publique: il a été trouvé sur un mutin de Kongola un agenda portant, à la date du 9 juillet la mention suivante: grand massacre.

Ce vide politique a été créé de façon à permettre la main-mise systématique des gens de l'Est sur le Congo.

Le problème en jeu n'est pas seulement belge, ce problème intéresse tout l'Occident. Si l'on ne peut le résoudre à son avantage, le Congo sera communiste dans deux mois. Dans deux ans toute l'Afrique noire sera sous l'influence de l'Est.

On ne peut ignorer les difficultés de la situation et le rôle joué par l'O.N.U. Une intervention énergique peut sans doute augmenter la tension internationale.

Ne nous faisons néanmoins pas d'illusion.

PAP. G. EYSKENS

6080

2.

Si nous avons le malheur d'abandonner le Katanga, la Rhodésie interviendrait avec d'incalculables conséquences et sur le plan international et sur le plan national belge.

Si la politique rhodésienne a été parfaite en ce qui concerne l'accueil de nos réfugiés, il ne fait pas de doute que le Gouvernement rhodésien mène une politique systématique qui doit lui permettre d'assurer la relève des Belges au Katanga.

II.- La situation actuelle au Katanga constitue une occasion unique, pour la Belgique et pour l'Occident, de reprendre les choses en main:

- 1) la sécession du Katanga est un fait.
- 2) les dirigeants actuels du Katanga ne sont pas hostiles à des formules de fédération ou de confédération.
- 3) M. Tshombé accepterait certainement l'organisation immédiate d'un referendum, même sous le contrôle d'observateurs de l'O.N.U.
- 4) Dès à présent il existe de sérieux symptômes de la réalité de l'éclatement du Congo:
 - le Kivu refuse d'admettre le principe de la rupture des relations diplomatiques avec la Belgique.
 - Mr. Kamitatu, Premier Ministre de la province de Léopoldville, a envoyé un télégramme de félicitations à M. Tshombé.
- 5) Pour la situation dans l'Equateur, voir en annexe le rapport de M. Rothschild.

Devant l'ensemble de tous les éléments, il nous appartient, le plus rapidement possible, de définir nettement notre politique:

- soutien accordé aux gouvernements provinciaux, première étape.
- organisation d'une formule d'association, deuxième étape.

Il reste évidemment deux points critiques: la province orientale, d'une part, le Kasai, d'autre part. Ici il serait sans doute possible de créer deux entités distinctes: les Balubas, d'une part, les Lulus, d'autre part.

PAP. G. EYSKENS

6080

3.

III.- Conditions essentielles de la réussite de cette opération.

- 1°- obtenir l'appui de l'O.T.A.N. pour cette politique.
- 2°- maintenir à tout prix la présence militaire belge: dans l'immédiat dans les grands centres, dans l'avenir peut-être par une occupation plus sérieuse des bases.
- 3°- éviter une réaction des ultras, notamment au Katanga et au Kivu.

Ne pas hésiter à cet égard à rappeler en Belgique ou à faire expulser de ces territoires et les ultras et les agitateurs communistes qui sont connus.

4°- Au Katanga tout au moins et au Kivu, la population indigène est abasourdie par les événements. Des réactions sont possibles. Je crains surtout celles qui résulteront de l'incapacité évidente des dirigeants noirs.

Il faut absolument les entourer de conseillers agissants et efficaces pour assurer, dans les meilleures conditions possibles, des gouvernements qui résolvent les problèmes.

Abandonner, et plus spécialement au Katanga, notre vieille conception de politique de grand luxe, réduire les dépenses, alléger l'administration, freiner le luxe tapageur de la population européenne.

5°- Faire pression sur les organismes privés pour qu'ils alignent leur politique sur celle définie au point "4°-"

6°- Pour le Katanga, bien convaincre la population européenne qu'un Katanga isolé vivant d'une façon absolument autonome des autres régions du Congo est un leurre. C'est une solution qui ne tiendrait que quelques mois ou quelques semaines.

.../...

PAP. G. EYSKENS

6080

4.

N.B. D'après les dernières informations, l'envoi de Mr. Rothschild au Katanga aurait créé un grand trouble dans les esprits, sa mission étant indéterminée et Mr. Cremer ayant inspiré confiance à la population katangaise.

De toute façon j'insiste sur le fait que le rappel du Major Weber constituerait, à mes yeux, une véritable catastrophe.

PAP. G. EYSKENS

6080

Entretien avec M. Rotschildt à Elisabethville.

L'intéressé, après m'avoir demandé certaines indications sur la nature de ma mission à Elisabethville, a marqué son étonnement de ce que l'appui accordé par le Gouvernement belge au Gouvernement katangaïse apparaisse comme en contradiction avec les lignes de la politique générale défendue par l'Ambassade de Belgique à Léopoldville.

Quant au fond de la position belge adoptée à l'égard du Katanga, il m'apparaît convaincu qu'elle constitue notre dernière carte à jouer dans les circonstances actuelles.

Il m'a fait un bref exposé de la situation à Léopoldville :

- 1°) l'opposition s'organise incontestablement et plus particulièrement autour de MM. KAMITATU et DIOMI. On peut qualifier de "fureur" le sentiment inspiré à la politique de Lumumba. Au cours de tous ces événements, une seule personnalité a fait preuve de qualités politiques et morales, à savoir M. BOLIBOKO. Il n'en reste pas moins qu'il est véritablement fasciné par Lumumba et qu'il aura peut-être une certaine peine à se détacher de lui, quoique l'on ait annoncé qu'il comptait se rendre à Coquilhatville pour y rejoindre M. BOLIKANGO.
- 2°) Il semble qu'un des éléments qui aient déchaîné la fureur de Lumumba et aient entraîné la rupture, a été la désignation du Commandant Weber comme commandant des troupes du Katanga;
- 3°) Devant l'ensemble des indications concomitantes, il ne peut plus être mis en doute que M. Lumumba est mené par les puissances de l'Est. Le complot "communiste" ne fait pas de doute. L'organisation de la mutinerie de la Force Publique a été soigneusement minutée. Dans l'ensemble, la politique de Lumumba a été solidement appuyée par l'action menée par :
 - KASNAJURA : le ton de ses discours indique nettement sa formation marxiste;
 - GIEDIGA : celui-ci est entièrement dominé par Mme BLOIN, une mulâtresse dont les attaches avec SEKOUTURE ne sont ignorées de personne. Au cours de nombreuses séances du Conseil des Ministres, Mme Bloin siégeait derrière lui et il ne prenait position qu'après avoir pris son avis. D'autre part, des bruits incontrôlables courent sur la possibilité d'un coup d'Etat communiste.
- 4°) Les rapports personnels des Belges - Ambassadeur - avec M. Bunch et le Général Alexander se sont nettement améliorés. Le général Alexander joue cependant très consciencieusement son rôle d'officier aux ordres de N'ERUNA.

./.

PAP. G. EYSKENS

6080

Les troupes africaines sont incontestablement beaucoup trop peu nombreuses et inefficaces, compte tenu de la situation extrêmement tendue.

5°) La véritable panique européenne a créé

- a) le vide administratif;
 - b) des problèmes quasi insolubles en ce qui concerne l'organisation des télécommunications.
- Il faudrait, à cet égard, obtenir le plus rapidement possible, un renforcement du personnel.
-

CONFIDENTIEL

Opération L.- Suggestions.

1.- J'ai eu trois contacts au Ministère des Affaires Africaines pour essayer d'obtenir le plan de la maison d'habitation. Les personnes touchées n'ont malheureusement pas la possibilité de nous aider sans risquer d'attirer dangereusement l'attention, et ce sans aucune garantie de résultat par ailleurs.

Dans ces conditions, je pense que la meilleure formule serait de prendre des contacts sur place, à l'occasion d'un voyage. Des contacts sont possibles avec :

a) Mr Jean HULET : Commissaire de district assistant, anciennement Directeur du Secrétariat du Collège exécutif général, actuellement Directeur du secrétariat du Conseil des Ministres. Bureau : Gouvernement central, allée n° 1, 1er étage (directement à droite en entrant par l'entrée principale du bâtiment avenue Ryckmans), Tél. 5607 (bureau). Adresse privée : habitait à long du fleuve, à proximité de la maison qui nous intéresse, tél. 2094. Vient de déménager récemment pour céder sa maison à un ministre, et habite actuellement avenue Lippen, l'ancienne maison de Mr AZE, rédacteur principal à la Direction générale des AIMO. Le n° de la maison est le 25. Le n° de téléphone de Mr Azyr était 2393. Je ne sais si Mr Hulet a conservé le n° de Mr Azyr ou son ancien n° personnel.

Détails sur la personnalité de Mr Hulet : c'est un ami personnel, en qui j'ai toute confiance. Courageux, ancien résistant arrivé au Congo pendant la guerre via Miranda en 1942. Tendance à l'idéalisme, bien que ce dernier ait été sérieusement éprouvé ces derniers temps. Aiderait éventuellement par devoir et conscience, mais non par intérêt. Peut donner des détails certainement précis sur le genre de vie de la personne qui nous intéresse, ses fréquentations, ses déplacements, ses habitudes, etc...

b) Mr Gustave MARYNX : Agent des travaux publics au gouvernement central ou provincial. Peut certainement aider à fournir le plan souhaité. Adresse : rue Joret n° 3, tél. 3192. Au bureau, tél. 5571, mais ce dernier doit vraisemblablement avoir changé ces derniers temps.

Détails sur la personnalité : homme courageux, ne manquant pas de moyens, mais de la catégorie "homme à tout faire" du moment que son intérêt y trouve son avantage. Relation personnelle en qui je n'ai cependant qu'une confiance mitigée. Ancien failli de Belgique, le Congo représentait pour lui une dernière planche de salut. Il s'accroche à sa situation au Congo parce que ce dernier représentait pour lui un des seuls avenir possibles. S'il doit quitter le Congo, ce sera pour l'Afrique du Sud. Devrait être "utilisé", en s'ouvrant à lui le moins possible. Aidera si son intérêt y trouve satisfaction. Inutile et dangereux de lui parler de devoir ou d'idéal. Son épouse, toujours au Congo, travaille toujours au Gouvernement central, en qualité de secrétaire du chef de cabinet du Ministre des finances. Vient de bénéficier d'une augmentation annuelle de 5.000 frs comme prime de "risque". Dans les mêmes conditions que son mari, peut aider dans le domaine du renseignement. Son mari pourrait être utilisé pour l'action, mais en le cloisonnant et en limitant ses informations, le renseigner uniquement sur l'action à laquelle il pourrait être amené à participer. Dans toute la mesure du possible, EVITER UN CONTACT DIRECT ET PERSONNEL avec les deux intéressés, traiter par téléphone, par poste restante avec fausse identité, etc..., car ils sont capables de changer de camp si leur intérêt le postule.

c) Mr Jules LIKIN : Actuellement chef de l'agence de la Cégeac à Kalina, avenue Valcke (tél. 2692) et bras droit du Directeur Régional de la Cégeac, Mr Lescaut. Son titre, travaille une partie de la journée à la Direction régionale, avenue Camhiar (tél. 4175). De par ses fonctions, a de nombreux contacts avec beaucoup de congolais occupant des fonctions officielles et qui possèdent maintenant des revenus (avoués ou non) les mettant à même de posséder une voiture. Marié et père de trois enfants, actuellement rentrés en Belgique. Est resté au Congo pour deux raisons :

- réaliser le maximum de bénéfices possibles en vendant des voitures aux Congolais, en dehors évidemment de ses fonctions officielles à la Cégeac, qui représentent surtout pour lui un moyen d'entrer en contact avec des acheteurs possibles,
- reprendre, après le départ de sa femme, un ancien concubinage avec une dame Renée Charlier, secrétaire de direction à la Profrigo, qu'il a connue à Elisabethville et qui a divorcé de son mariage par amour pour l'intéressé. A noter que le

sentiment qui lie des deux intéressés est un amour malheureux, mais qui, en un certain sens, mérite considération par sa force et sa persistance. Les faits qui ont motivé le divorce de la dame Charlier remontent à plus de 7 ans à Elisabethville. Depuis, cette dame a eu une conduite irréprochable. Les événements de Léo ont été pour les intéressés une occasion de se revoir sans contrainte, ce qui les a amenés à reprendre une vie commune et momentanée.

Détails sur la personnalité : homme très intelligent, courageux, très astucieux et fort débrouillard, qui ne s'embarrasse pas de scrupules excessifs. Officier de réserve (commandant ou major), a été officier de liaison auprès des troupes anglaises en Allemagne dans l'immédiat après guerre et aussi directement après la libération de la Belgique en 1944. Pratique couramment 5 langues européennes. Très intéressé, son aide devrait certainement être monnayée. Ancien instituteur, après son passage à l'armée, il s'est lancé dans les affaires qui, en Belgique comme au Congo, furent autant d'échecs : heureux, grâce à des circonstances indépendantes du bon vouloir de l'intéressé. Fut notamment représentant général au Congo pour le compte d'Unimer (Marocain), puis représentant à Léo, où il s'installa à son compte et fit de mauvaises affaires. Je le connais longue date, c'est un bon camarade personnel, mais dont il y a lieu de se méfier un peu à cause du côté "tête brûlée" de son caractère et de son comportement antérieur. Peut-être un auxiliaire très précieux en l'utilisant avec précaution. Ses informations doivent être recoupées, il a une certaine tendance à dénaturer les faits pour embellir la vérité. Bel homme, présentant bien, d'une élocution agréable, d'un abord très avenant, il a l'art de provoquer les sympathies. Il a témoigné pendant les événements de Léo (et pendant d'autres circonstances difficiles qui ne sont connues) d'un très grand sang froid, de self-control, d'esprit d'initiative et d'un sens remarquable d'adaptation aux nouvelles conditions commerciales créées sur le marché de Léopoldville. Il possède en outre une dose de "culot" peu ordinaire.

Sville

d) Informateurs congolais possibles :

-LIKUBA Pierre, de race Bangala, Avenue Kindu, n° 75, commune de Kinshasa à Léopoldville. A fait 7 ans de prison pour un vol domestique malheureux. S'est complètement racheté depuis. Je l'ai connu pendant 6 ans à Matadi, du temps où il était détenu. Je l'ai apprécié à cette époque et je lui avais promis de m'occuper de lui à sa sortie de prison. Je l'ai pris comme boy à cette date et n'ai eu qu'à me louer de ses services. Est objectif, anti-L. convaincu, raisonnable et de bon conseil. Pourrait donner de très bonnes indications sur la mentalité générale des populations, et être utilisé pour des missions diverses. Actuellement chômeur et dans le besoin.

-BADU Paul, avenue Bantandu, n° 27 D., à Liketsa. Ex-boy du Colonel Lindela auquel il fut toujours très dévoué. Actuellement chômeur et dans le besoin. Pourrait être utilisé pour des missions de renseignement.

Dans ces deux cas, il y aurait évidemment lieu de traiter par personne interposée, par l'intermédiaire d'une des trois personnes citées plus haut par exemple.

2.- Quelques considérations quant au moyen d'entamer l'opération L.-

a) le goût de l'intéressé pour les femmes est fort connu. Il y a peut-être là un moyen de l'amener à se départir de ses mesures habituelles de sécurité personnelle.

b) le contact avec ses adversaires politiques doit absolument être envisagé, car ces derniers sont parmi les mieux placés pour aider dans le domaine du renseignement et même de l'action. Mr Bulet pourrait à ce sujet donner des indications très utiles, connaît très bien le milieu politique, dans lequel il évolue en conservant une neutralité remarquable.

c) parmi les collaborateurs européens de l'intéressé, il est acquis qu'un certain nombre (ce serait le cas pour Duvivier n'a-t-on laissé entendre) se sentent maintenant engagés au-delà de ce qu'ils auraient souhaité. Certains voudraient pouvoir faire machine arrière, ou au moins se constituer un "dossier B". Cette tendance pourrait être exploitée, en prenant le maximum de précautions, compte tenu du manque de moralité des intéressés et de leur versatilité parfois criminelle.

d) il est vraisemblable que le sieur L. ne parvient à tenir son train de vie, son énergie et son dynamisme qu'à l'aide de drogues, soit pharmaceutiques, soit pharmaceutiques. Dans ces deux cas, il doit avoir des fournisseurs, des "conseillers médicaux", et tout cas des personnes possédant sur l'intéressé une influence très grande. Une substitution de médicament pourrait peut-être être envisagée.....

être



OBJET : Illégalité du Gouvernement de M. LUMUMBA.

1. le gouvernement belge entend éviter de s'intégrer dans les affaires intérieures congolaises; néanmoins comme les autres gouvernements et même plus qu'eux à raison du grand nombre de ressortissants belges se trouvant au Congo, il a intérêt à ce que dans ce pays indépendant un gouvernement légitime assure le respect de la Constitution, celui des droits de l'homme et le fonctionnement normal des institutions permettant une collaboration loyale avec l'ONU.
2. le gouvernement belge qui a pris une part essentielle à l'élaboration de la loi fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo se croit autorisé à exprimer ci-dessous certains commentaires au sujet de cette loi qui d'ailleurs est inspirée de la Constitution et des coutumes constitutionnelles belges (art. 51, alinéa 2, de la loi fondamentale).

Il a été invoqué que d'après l'article 51 de la loi fondamentale "l'interprétation des lois par voie d'autorité n'appartient qu'aux Chambres".

Cette disposition ne permet nullement de détourner de son sens un texte clair; ce qui équivaldrait à supprimer ou à modifier certaines dispositions de la Constitution.

De plus aucune interprétation ne peut aboutir à modifier les structures constitutionnelles établies par la loi.

En ce qui concerne les modifications apportées à celles-ci, elles ne pourraient résulter que de l'application de la procédure prévue à l'article 3 de la loi fondamentale organisant la procédure de révision.

Il est donc inadmissible que sous prétexte d'interprétation on prive le Chef de l'Etat de ses attributions essentielles qui sont de nommer et de révoquer les Ministres.

Il est encore plus significatif d'un état d'esprit qu'on ose menacer le Chef de l'Etat de destitution.

3. En ce qui concerne la nomination et la révocation des Ministres, les articles 22 et 20 de la loi fondamentale sont formels; ils confèrent ce droit au Chef de l'Etat, la décision de celui-ci devant être revêtue du contreseing ministériel.

Le Chef de l'Etat a donc un pouvoir autonome de choisir et nommer les Ministres. Le Gouvernement une fois nommé par le Chef de l'Etat doit veiller à obtenir la confiance des Chambres. Cependant "un gouvernement nommé par le Chef de l'Etat et non encore investi de la confiance des Chambres a déjà toute la compétence constitutionnelle, ses actes

./.

2.

juridiques sont valables". C'est incontesté en droit constitutionnel belge dont les dispositions ont été textuellement reprises dans la loi fondamentale (voir Wigny droit constitutionnel Bruxelles 1952 tome 2 page 607).

Pour exercer ses fonctions, un gouvernement doit s'appuyer sur la double confiance celle du Chef de l'Etat et celle des Chambres. Si le Chef de l'Etat retire sa confiance à un gouvernement celui-ci cesse d'avoir cette qualité; les Ministres cessent de pouvoir exercer leurs fonctions.

Un publiciste belge a indiqué comme suit divers cas où il justifie l'intervention du Chef de l'Etat tendant à révoquer un gouvernement : "Si le Ministère n'avait pas l'appui suffisant des Chambres, il était impuissant à gouverner, s'il rendait coupable d'abus grave, si des circonstances extraordinaires exigeaient de provoquer une détente par un changement de personnes, ou bien encore si le Cabinet ne respectait les engagements pris vis-à-vis du Souverain lors de sa constitution."

Réf. Lichtervelde "Les coutumes d'une monarchie parlementaire" Bulletin de l'Académie royale 1949.

4. Les Ministres révoqués par le Chef de l'Etat n'ont plus de pouvoir; s'ils persistent à vouloir exercer des fonctions ministérielles, ils sont des usurpateurs et les autorités légalement constituées ont le droit et le devoir de les en empêcher hors d'état de nuire; ces Ministres révoqués commettent un flagrant délit et même s'ils sont parlementaires ils ne peuvent pas invoquer l'immunité (art. 66 alinéa 1er de la loi fondamentale). Ils sont coupables d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

Le prétendu gouvernement de M. LUMUMBA ne se borne pas à usurper les fonctions ministérielles; il a fait usage de celles-ci pour demander à la Chambre de constater que le Chef de l'Etat se trouve dans l'impossibilité d'assumer ses fonctions; dès lors M. LUMUMBA et ceux des Ministres qui sont solidarisés avec lui se sont placés en dehors de la légalité constitutionnelle dans laquelle se situe d'ailleurs le début de son accession au pouvoir toute son activité politique.

Un argument supplétif peut être avancé. Les prétendus votes arrangés par M. LUMUMBA à la Chambre et au Sénat n'ont pas réuni la majorité requise par l'article 42 alinéa 2 de la loi fondamentale à supposer que les résolutions en question aient été régulièrement soumises au vote des Chambres; ce qui n'est pas le cas.

5. On peut observer que le gouvernement de M. ILEO qui aura sollicité la confiance des Chambres n'est nullement tenu de provoquer la réunion des chambres à cet effet de façon immédiate. Si l'on se réfère à la pratique belge, on peut signaler que le gouvernement actuel ne se présentera devant le Parlement qu'environ trois semaines après sa Constitution.

./.

6. En cas de révocation, les Chambres n'ont évidemment pas le pouvoir de restaurer dans son autorité le gouvernement déchu; leur compétence ne s'exerce qu'à l'égard du nouveau gouvernement qui sera nommé par le Chef de l'Etat; si elles sont en conflit avec celui-ci elles lui manifesteront leur désaccord en refusant la confiance.
7. Les considérations qui précèdent confirment la mise au point faite par le président KASA VUBU le 8 septembre.